



**Observatoire Régional
de la Délinquance et des Contextes Sociaux**

La délinquance enregistrée par la Police Nationale sur la ville de Marseille. Essai d'analyse géographique et sociale

Les rapports de recherche de l'Observatoire

N°11, décembre 2017

Laurent MUCCHIELLI



Maison
méditerranéenne
des sciences
de l'homme



Avertissement

Cette étude a été achevée et restituée dans le cadre d'un Diagnostic Local de Sécurité au début de l'année 2016. Compte tenu du caractère « sensible » qu'ont les données géographiques en matière de délinquance, notamment vis-à-vis des médias, nous avons attendu plus d'un an et demi avant de la publier.

Remerciements

Nous adressons nos vifs remerciements à l'ensemble des commissaires, des officiers et des gardiens de la paix en poste à Marseille et qui ont collaboré à cette étude, le plus souvent en faisant état de leur expérience de terrain et de leurs opinions dans le cadre d'entretiens individuels ou collectifs.

Nous remercions également l'ancien Préfet de police de Marseille, M. Laurent Nunez, qui a autorisé la réalisation de cette étude à ce jour unique en son genre, ainsi que l'ancien Directeur Départemental de la Sécurité Publique (DDSP), M. Pierre-Marie Bourniquel, qui nous a grandement facilité la tâche en nous permettant d'être épaulé par un des policiers chargé de statistiques au Bureau d'Évaluation de la Performance, de la Synthèse et des Statistiques opérationnelles (BEPSSO) de la DDSP 13.

A ce dernier, M. Marc Lespagne, nous adressons un remerciement spécial pour nous avoir aidé de façon non seulement efficace mais de surcroît enthousiaste.

Last but not least, nous adressons un remerciement tout particulier au Commissaire central de Marseille, M. Jean-François Jaffuel, qui a, de multiples façons, facilité l'ensemble de cette recherche dans un esprit d'ouverture et d'échange permanent.

Table des matières

Introduction (p. 4)

1. Précautions d'emploi et construction d'une méthodologie *ad hoc* (p. 5)

- 1.1. Précautions d'emploi (p. 5)
- 1.2. La construction de dix nouveaux indicateurs (p. 6)
- 1.3. L'analyse spatio-temporelle et la représentation cartographique (p. 9)

2. Analyse de la répartition spatio-temporelle des dix indicateurs (p. 13)

- 2.1. Les destructions-dégradations de biens privés (p. 13)
- 2.2. Les vols simples contre les particuliers dans les lieux publics (p. 16)
- 2.3. Les vols simples contre les particuliers dans les lieux privés (p. 20)
- 2.4. Les vols avec violence sans arme (p. 23)
- 2.5. Les vols dans et sur les voitures (p. 26)
- 2.6. Les vols de voitures (p. 29)
- 2.7. Les vols de deux roues motorisés (p. 32)
- 2.8. Les cambriolages de résidence principale (p. 34)
- 2.9. Les violences physiques (p. 37)
- 2.10. Les menaces (p. 45)

3. Les principaux « secteurs à risques » de Marseille (p. 48)

- 3.1. Le secteur 86 : Rabatau / Le Rouet, 8ème arrondissement (p. 48)
- 3.2. Le secteur 13 : Madrague Ville, 15ème arrondissement (p. 50)
- 3.3. Le secteur 21 : Saint Just, 13ème arrondissement (p. 54)
- 3.4. Les secteur 18 et 19 : Zup n°1 et Bon Secours/Saint Gabriel, 14ème arrondissement (p. 57)
- 3.5. Le 1er arrondissement (p. 59)
- 3.6. Le secteur 43 : Belle de Mai, 3ème arrondissement (p. 63)

4. Auteurs, victimes et types de lieux des violences et des vols (p. 66)

- 4.1. Les violences physiques en général (p. 67)
- 4.2. Les violences conjugales (p. 76)
- 4.3. Les menaces (p. 80)
- 4.4. Les vols sur les particuliers (p. 86)

Conclusions générales (p. 96)

Des petite et moyenne délinquances qui accompagnent les flux de population et les rythmes ordinaires de la vie sociale (p. 96)

Des prédatations économiques liées aux très fortes inégalités sociales (p. 98)

Bibliographie (p. 100)

Annexes (p. 101)

- 1. Liste des tableaux
- 2. Liste des cartes

Introduction

La présente étude a été réalisée dans le cadre du Diagnostic Local de Sécurité confié en 2015 par la ville de Marseille à une équipe dirigée par le chercheur. Elle prend place dans une série de publications qui se complètent les unes les autres¹, ainsi que dans le programme de recherche collectif plus général développé durant sept ans à l'Observatoire Régional de la Délinquance et des Contextes Sociaux².

Dans ce cadre, et avec l'appui de la Préfecture de Police des Bouches-du-Rhône, la Direction Départementale de la Sécurité Publique des Bouches-du-Rhône (DDSP 13) a autorisé le chercheur à exploiter en profondeur ses outils statistiques ainsi qu'à s'entretenir avec de nombreux policiers de tous grades.

L'analyse qui va suivre repose donc essentiellement sur l'exploitation des données de la Police nationale (PN)³. Contrairement à une erreur quasi constante dans le débat public, ces données ne constituent pas un recensement à visée exhaustive des actes de délinquance commis dans la réalité mais le comptage des procès-verbaux réalisés par la Police nationale, ou du moins de sa principale composante que constitue la Sécurité Publique. Tout ce qui n'a pas été porté à la connaissance de la PN, de même que tout ce qui a été connu de la PN mais n'a pas fait l'objet d'une verbalisation en bonne et due forme, n'est pas comptabilisé dans cette statistique. Enfin, dans l'ensemble des données saisies à la suite de ces verbalisations, seuls les crimes et une partie des délits (à l'exclusion notamment des délits routiers) font l'objet d'une diffusion publique, pas les contraventions (que nous allons cependant exploiter elles aussi). A tous égards, il ne s'agit donc pas des « statistiques de la délinquance » mais des *statistiques d'une partie de la délinquance correspondant à une partie de l'activité policière*⁴.

¹ Deux autres rapports ont été publiés à ce jour : Bibard D., Borrelli C., Mucchielli L., Raffin V., *La délinquance des mineurs à Marseille. 500 jeunes suivis par la Protection Judiciaire de la Jeunesse*, Aix-en-Provence, Les Rapports de recherche de l'Observatoire, 2016, n°9 ; L. Mucchielli, E. Raquet, *Victimation et sentiment d'insécurité. Résultats de l'enquête Marseille 2014*, Aix-en-Provence, Les Rapports de recherche de l'Observatoire, 2017, n°10. Ces rapports sont disponibles sur le site Internet de l'ORDCS (<http://ordcs.mmsch.univ-aix.fr/publications/Pages/Rapports-recherche-ORDCS.aspx>).

² Voir une présentation générale de ce programme ainsi que ses principaux résultats dans : L. Mucchielli, E. Raquet (dir.), *Délinquances, police, justice. Recherches à Marseille et région Paca*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, 2016.

³ Nous y avons parfois ajouté des données de contextes issues de l'INSEE.

⁴ Ceci est bien connu. Voir notamment B. Aubusson de Cavarlay, « Les statistiques de police : méthodes de production et conditions d'interprétation », *Mathématiques, informatique et sciences humaines*, 1996, 136, p. 39-61 ; Ph. Robert, R. Zauberman, *Mesurer la délinquance*, Paris, Presses de Sciences Po, 2011 ; L. Mucchielli, « Enquêter sur la délinquance. Réflexions méthodologiques et épistémologiques », in M. Boucher (dir.), *Enquêter sur les déviances et la délinquance*, Paris, l'Harmattan, 2015, p. 45-73.

Ces données n'en demeurent pas moins indispensables pour connaître une partie des réalités délinquantes et obtenir à leur égard des précisions qu'aucune autre source ne peut fournir (sinon un dépouillement manuel d'archives, ce qui s'avère à la fois administrativement très compliqué et matériellement impossible lorsque l'on veut travailler sur plusieurs dizaines de milliers de procédures). Ceci suppose toutefois un ensemble de précautions d'usage que l'on va s'efforcer d'explicitier. On indiquera du même coup la méthodologie spécifiquement construite pour cette étude dans le but d'exploiter au mieux possible ces données.

I. Précautions d'emploi et construction d'une méthodologie *ad hoc*

1.1. Précautions d'emploi

Depuis le début des années 2000, les statistiques de police ont été affectées en France par deux fortes séries de perturbations qui ont considérablement fragilisé leur fiabilité.

La première est l'introduction à partir de 2002 de la « culture du chiffre », un nouveau mode de management imposé par le pouvoir politique et qui a conduit à des dérives importantes. Les chercheurs avaient alerté sur ces problèmes depuis plusieurs années ⁵, mais le phénomène n'a pas été officiellement remis en cause avant le changement politique de 2012. Enfin, en juin 2013, les inspections générales de l'INSEE, de la Police Nationale et de la Gendarmerie Nationale ont publié un *Rapport sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure* qui est accablant quant aux conséquences de cette « politique du chiffre » des années 2002-2012. Il y est notamment question d'« absence de tout contrôle » par la hiérarchie centrale, de « généralisation de pratiques d'enregistrement non conformes » et même d'une « pratique de dissimulation massive » à la Préfecture de police de Paris ⁶. Au final, les trois inspections générales estiment que « les statistiques avaient ainsi perdu tout contenu opérationnel, n'indiquant plus la réalité géographique et temporelle de la délinquance » ⁷. Même si ces pratiques n'ont pas disparues du jour au lendemain, il est permis de penser que la situation s'est beaucoup

⁵ Voir notamment J.-H. Matelly, C. Mouhanna, *Police. Des chiffres et des doutes*, Paris, Michalon, 2007 ; et L. Mucchielli, « Le 'nouveau management de la sécurité' à l'épreuve : délinquance et activité policière sous le ministère Sarkozy (2002-2007) », *Champ pénal / Penal Field*, Varia, mis en ligne le 28 avril 2008 ; URL : <http://champpenal.revues.org/document3663.html>

⁶ Inspection générale de l'administration, *Rapport sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure*, Paris, La Documentation française, 2013, tome 1, p. 6.

⁷ Ibidem.

améliorée depuis ce rapport des inspections générales ⁸.

La deuxième série de perturbations procède d'un changement important dans le système informatique d'enregistrement lui-même. Dans le cadre de l'implantation globale d'un nouvel environnement informatique (NS2I), un nouveau « logiciel de rédaction des procédures » a été déployé dans la gendarmerie nationale (LRPGN) à partir de 2012 puis dans la police nationale (LRPPN) à partir de 2013. L'équipement des unités et la formation des personnels à ce nouvel outil s'est effectué sur une période de deux ans. Pour la police nationale, il s'agit donc des années 2013 et 2014. A Marseille, le nouveau système a été implanté en juin 2014 et le passage intégral au nouveau s'est opéré le 1er avril 2015, de sorte que l'ancien et le nouveau système ont cohabité durant cette période de dix mois, rendant impossible toute comparaison rigoureuse entre ces deux années.

Face à cette difficulté, et pour travailler cependant sur une année pleine dès le démarrage de cette étude (en octobre 2015), nous avons décidé de travailler sur la période de 12 mois allant d'octobre 2014 à septembre 2015, en utilisant uniquement le nouveau système (baptisé « ORUS »). C'est à partir de cette base d'enregistrement stable que nous pourrons ensuite déployer une analyse de contenu ainsi qu'une analyse géographique à l'échelle de la ville de Marseille. Insistons enfin sur le fait que nous avons volontairement travaillé sur les seuls *faits réellement commis sur le territoire de la commune de Marseille* (et non sur la totalité des faits enregistrés à Marseille mais pouvant avoir été commis en dehors de la commune).

1.2. La construction de dix nouveaux indicateurs

Nous avons ensuite décidé de reprendre, perfectionner et approfondir à Marseille la méthodologie que nous avons initiée en 2014 à Aix-en-Provence ⁹, dans le but d'exploiter au mieux la statistique policière pour tout ce qui impacte le plus fréquemment la vie quotidienne de nos concitoyens, en particulier (mais pas exclusivement) dans l'espace public. Le choix a donc procédé avant tout d'un critère quantitatif (les infractions les plus nombreuses ¹⁰). Cette méthodologie consiste ensuite et fondamentalement d'une part à ne

⁸ Grâce notamment à la création d'un nouveau service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) au sein du ministère de l'Intérieur, baptisé *InterStat*, créée par un décret du 8 octobre 2014 et dirigé par un inspecteur général de l'INSEE.

⁹ Voir L. Mucchielli, *Étude des indicateurs statistiques des partenaires du CLSPD dans le cadre du projet d'un Observatoire de la Tranquillité publique pour la ville d'Aix-en-Provence*, Aix-en-Provence, ORDACS, novembre 2015 (non publié).

¹⁰ On ne sera donc guère étonné que nous ne parlions pas de faits comme les fameux « règlements de

retenir qu'un nombre très limité d'index délictuels (encore souvent baptisés en interne « état 4001 »), d'autre part à y ajouter certains index contraventionnels (encore souvent baptisés en interne « codes Q ») qui ne sont jamais rendus publics lors même qu'ils se révèlent importants à bien des égards. Dans cet esprit, nous avons ainsi constitué dix nouveaux indicateurs.

- *Indicateur n°1 = les violences physiques interpersonnelles.* Cet indicateur additionne l'index délictuel n°7 (« Autres Coups et blessures volontaires ») et l'index contraventionnel n°304 (« Violences légères »). L'unité de compte commune de ces deux index est le plaignant. Sur la période de 12 mois étudiés, ces index totalisent $4094 + 2427 = 6521$ infractions constatées à Marseille. On traitera d'abord ce nouvel index dans son total. Puis on isolera une sous-catégorie connue par la circonstance aggravante découlant de la qualité de conjoint de l'auteur (en d'autres termes on traitera ici d'une partie des violences conjugales). Enfin, on isolera deux sous-catégories de cet index connues par le lieu de l'infractions : les établissements scolaires et les transports en commun.

- *Indicateur n°2 : les menaces.* Ce nouvel indicateur résulte de l'addition de l'index délictuel n°12 (« menaces et chantages dans un autre but » - autre que l'extorsion) et de l'index contraventionnel n°302 (« menaces de violences »). L'unité de compte est à nouveau le plaignant pour l'index 12. Sur la période de 12 mois étudiés, ces deux index totalisent $2415 + 336 = 2751$ infractions constatées à Marseille.

- *Indicateur n°3 : les vols avec violence sans arme.* Ce nouvel indicateur résulte de l'addition des index délictuels 25 (« vols avec violence sans arme sur femmes ») et 26 (« vols avec violence sans arme sur autres victimes »). Dans les deux cas, l'unité de compte est ici l'infraction (et non plus le plaignant). Sur la période de 12 mois étudiés, ces deux index totalisent $1967 + 2046 = 4013$ infractions constatées à Marseille.

- *Indicateur n°4 : les cambriolages.* Ce nouvel indicateur résulte de l'addition des index délictuels 27 (« cambriolages de locaux d'habitations principales ») et 30 (« Cambriolages dans d'autres lieux »). Dans les deux cas, l'unité de compte est à nouveau l'infraction. Sur la période de 12 mois étudiés, ces deux index totalisent $3924 + 1911 = 5835$ infractions constatées à Marseille.

- *Indicateur n°5 : les vols simples contre les particuliers dans des lieux publics.* Ce nouvel

compte entre malfaiteurs », faits certes spectaculaires mais qui se compte entre 15 et 20 chaque année là où nous allons travailler sur des infractions se comptant par milliers voire dizaines de milliers. Pour les mêmes raisons, nous ne travaillerons pas sur les vols à main armée. Là encore, il s'agit de certes faits certes graves mais également rares (120 faits commis à Marseille au cours des 12 mois étudiés).

indicateur résulte de l'addition des index délictuels 32 (vols à la tire) et 43 (« Vols simples contre des particuliers dans des lieux publics »). L'unité de compte est commune aux deux index : c'est la victime. Sur la période de 12 mois étudiés, ces deux index totalisent $3049 + 9086 = 12\ 135$ infractions constatées à Marseille.

- *Indicateur n°6 : les vols de voitures.* Cet indicateur est des plus simples puisqu'il reprend uniquement l'index délictuel 35. L'unité de compte est ici le véhicule volé. Sur la période de 12 mois étudiés, cet index totalise 4 234 infractions constatées à Marseille.

- *Indicateur n°7 : les vols de deux-roues.* Cet indicateur est là aussi des plus simples puisqu'il reprend uniquement l'index délictuel 36. L'unité de compte est ici le véhicule volé. Sur la période de 12 mois étudiés, cet index totalise 2 490 infractions constatées à Marseille.

- *Indicateur n°8 : les vols dans et sur les voitures.* Ce nouvel indicateur résulte de l'addition des index délictuels 37 (« Vols à la roulotte ») et 38 (« Vols d'accessoires sur véhicule immatriculé »). L'unité de compte commune aux deux index est à nouveau le véhicule sur ou dans lequel a eut lieu le vol. Sur la période de 12 mois étudiés, cet index totalise $9032 + 3281 = 12\ 313$ infractions constatées à Marseille.

- *Indicateur n°9 : les vols simples contre les particuliers dans des lieux privés.* Cet indicateur est des plus simples puisqu'il reprend uniquement l'index délictuel 42. L'unité de compte est ici la victime. Sur la période de 12 mois étudiés, cet index totalise 3 188 infractions constatées à Marseille.

- *Indicateur n°10 : les dégradations de biens privés.* Ce nouvel indicateur résulte de l'addition des index délictuels 63 (« Incendies volontaires de biens privés »), 67 (« Destructures et dégradations de biens privés ») et 68 (« Destructures et dégradations de véhicules privés »), auxquels l'on ajoute les index contraventionnels 401 (« Dégradations légères de biens privés ») et 402 (« Dégradations contraventionnelles de véhicules »). L'unité de compte n'est pas commune aux trois index de « l'état 4001 » puisqu'il s'agit de la procédure pour l'index 63 et du plaignant pour les deux autres. Sur la période de 12 mois étudiés, ces cinq index totalisent $557 + 1672 + 923 + 5021 + 6678 = 14\ 851$ infractions constatées à Marseille.

Au total, ces dix indicateurs regroupent et constituent ainsi une nouvelle base de **68 331** infractions constatées par la Police nationale à Marseille sur une période de 12 mois allant d'octobre 2014 à septembre 2015. Le tableau 1 reconstitue cette nouvelle base et permet de saisir le poids relatif de chacun des indicateurs dans l'ensemble.

Tableau 1 : les dix indicateurs et leur poids relatif dans l'ensemble constitué

	Effectifs	Pourcentages
Dégradations/destructions de biens privés	14 851	21,7 %
Vols dans et sur les voitures	12 313	18 %
Vols simples sur les particuliers dans lieux publics	12 135	17,8 %
Violences physiques interpersonnelles	6 521	9,5 %
Cambriolages	5 835	8,5 %
Vols de voitures	4 234	6,2 %
Vols avec violence sans arme	4 013	5,9 %
Vols simples sur les particuliers dans lieux privés	3 188	4,7 %
Menaces	2 751	4,1 %
Vols de deux roues à moteur	2 490	3,6 %
Total	68 331	100

Source : ministère de l'Intérieur, DDSP 13, calculs du chercheur

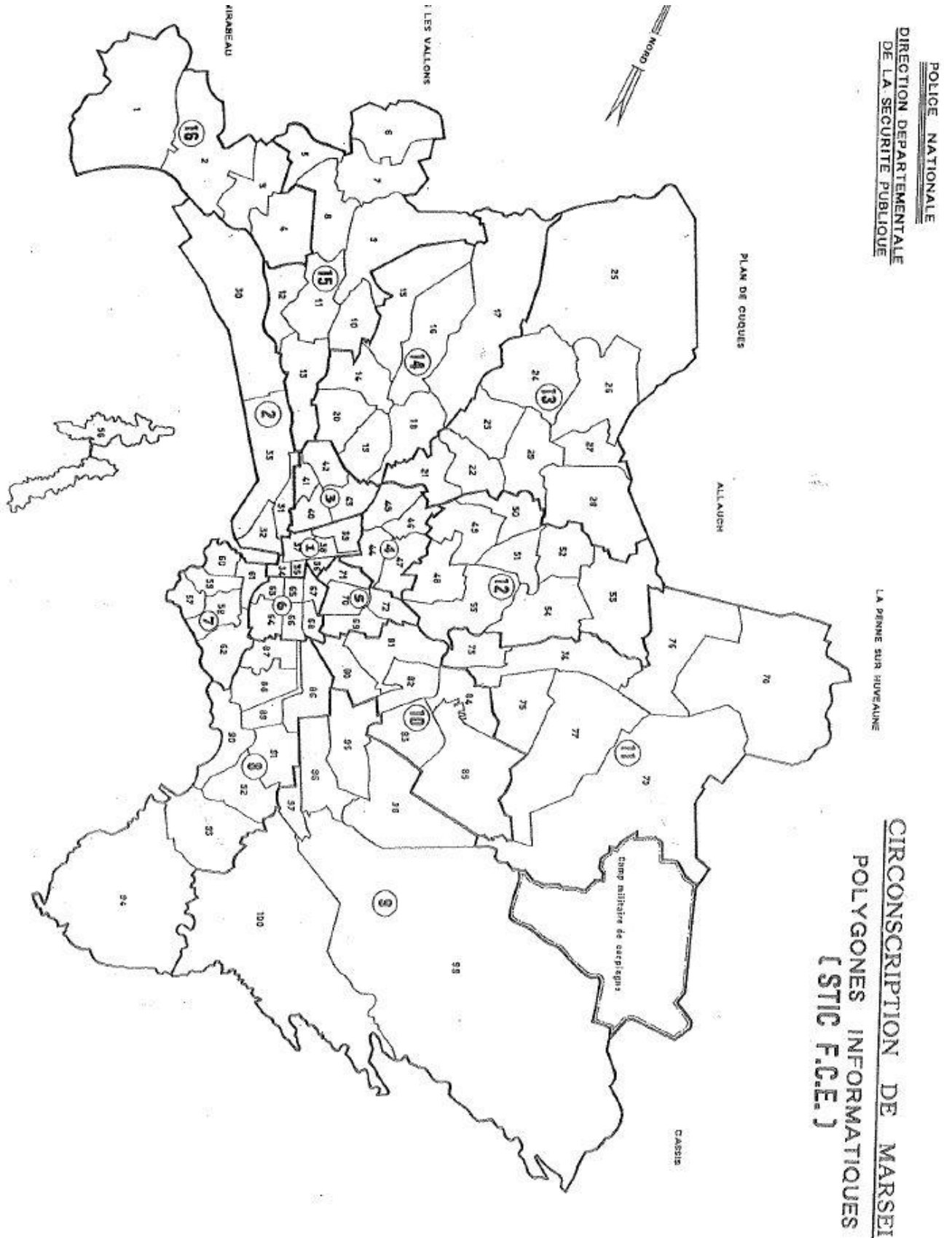
1.3. L'analyse spatio-temporelle et la représentation cartographique

Dans un premier temps, nous procéderons à une analyse géographique indicateur par indicateur, en nous intéressant d'une part à la répartition spatiale de ces infractions constatées au sein de la ville de Marseille, d'autre part à la dimension temporelle. Nous étudierons les indicateurs en ordre décroissant d'importance quantitative, tel qu'indiqué dans le tableau 1.

Au plan spatial, nous étudierons d'abord et de façon systématique leurs distributions dans les 16 arrondissements marseillais. Nous raisonnerons tantôt en taux pour 1 000 habitants afin de ramener les faits à la proportion d'habitants des 16 arrondissements de la ville, tantôt en chiffres bruts afin d'observer la répartition réelle des faits. Ensuite, à chaque fois que nous constaterons des écarts à la moyenne importants, nous descendrons à des échelles territoriales de plus en plus fines, afin de nous situer au plus près possible de la réalité spatiale. Au sein des arrondissements, les statistiques de la police nationale permettent en effet de descendre au niveau d'abord de ce qu'elles nomment des « polygones », sortes de grands secteurs. Chaque arrondissement en compte 4 à 9 et il y en a 100 au total (voir la carte n°1) ¹¹.

¹¹ Ce découpage comporte de fortes similitudes avec celui qui divise classiquement la ville en 101 quartiers.

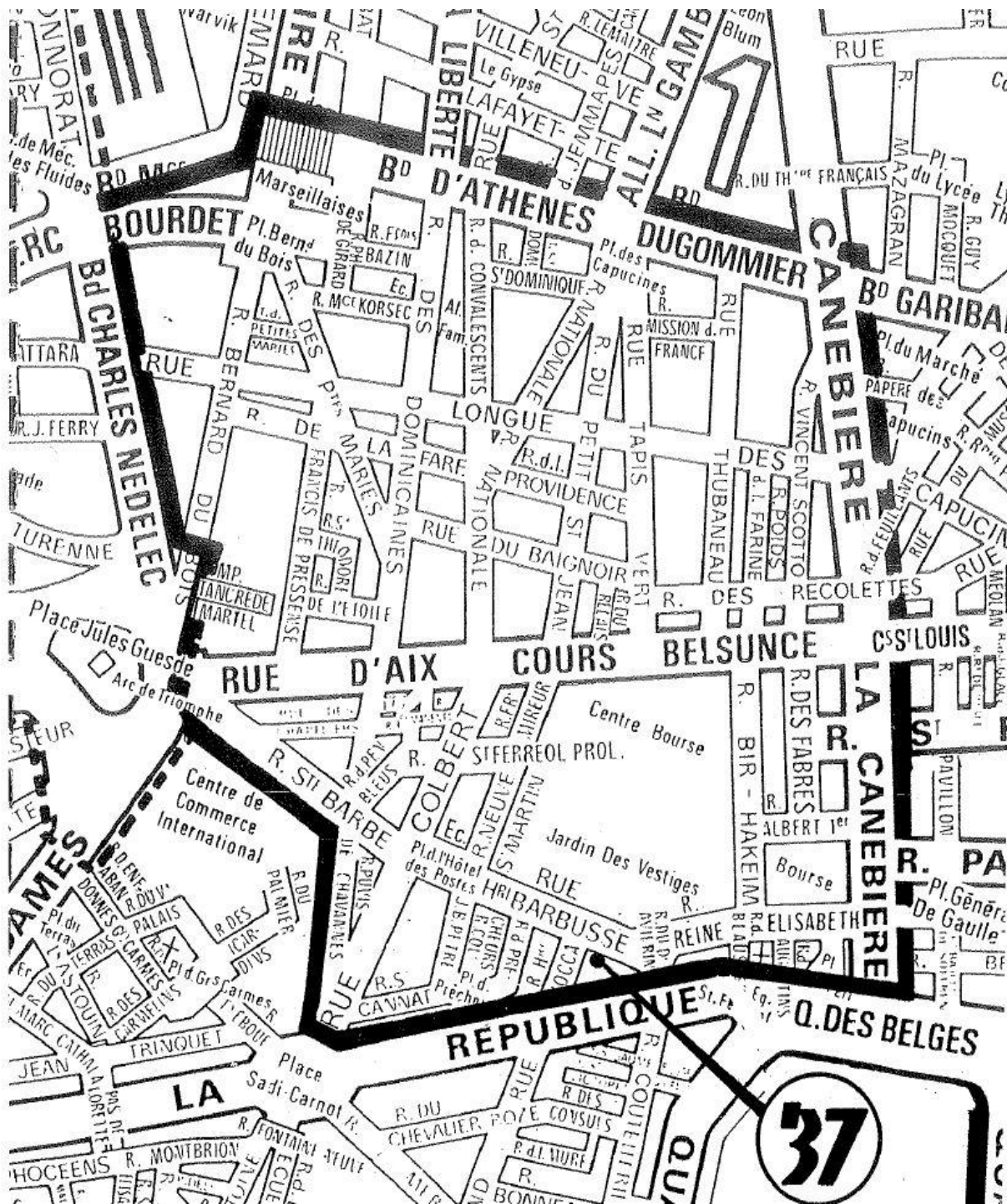
Carte n°1 : le découpage de la circonscription de police de Marseille en arrondissements et secteurs (« polygones »)



Au sein de chaque polygone, nous pourrions ensuite affiner encore à l'échelle de quartiers et même finalement à l'échelle des rues (voir la carte n°2, page suivante). A ces échelles inférieures aux arrondissements, l'on ne dispose toutefois pas d'estimation de la population résidente et l'on ne peut donc pas raisonner en taux pour 1 000 habitants comme précédemment. Par ailleurs, la localisation précise des faits ne constituant pas nécessairement une rubrique obligatoire lorsque les fonctionnaires remplissent les procédures, une partie des faits commis dans les arrondissements ne sont pas localisables de façon plus précise. De plus, certaines rues traversent plusieurs secteurs. Aussi, lorsque les numéros de ces rues ne sont pas précisés, le logiciel ne peut pas affecter l'infraction à un secteur précis. Cette « perte en ligne » de l'information géographique varie ainsi de 10 à 40% selon les cas.

Au plan temporel, nous étudierons systématiquement les variations mensuelles des phénomènes étudiés, ainsi que les créneaux horaires pendant lesquels les faits sont commis de façon plus ou moins intenses. Là encore, une partie de l'information n'est pas toujours disponible. Cette partie est toutefois plus réduite au plan temporel qu'au plan spatial et les informations que nous produirons sur ces questions sont donc d'un bon niveau de fiabilité.

Carte n°2 : un exemple de secteur : le polygone n°37 « Belsunce »



II. Analyse de la répartition spatio-temporelle des dix indicateurs

Cette première partie détaille l'analyse géographique des 10 indicateurs que nous avons construits. Les atteintes aux biens étant beaucoup plus nombreuses que les atteintes aux personnes, nous avons choisi de les exposer dans cet ordre en commençant par la plus fréquence des infractions.

2.1. Les destructions-dégradations de biens privés

La moyenne du taux de criminalité est ici de 17,24 faits constatés pour 1 000 habitants sur la période d'un an étudiée.

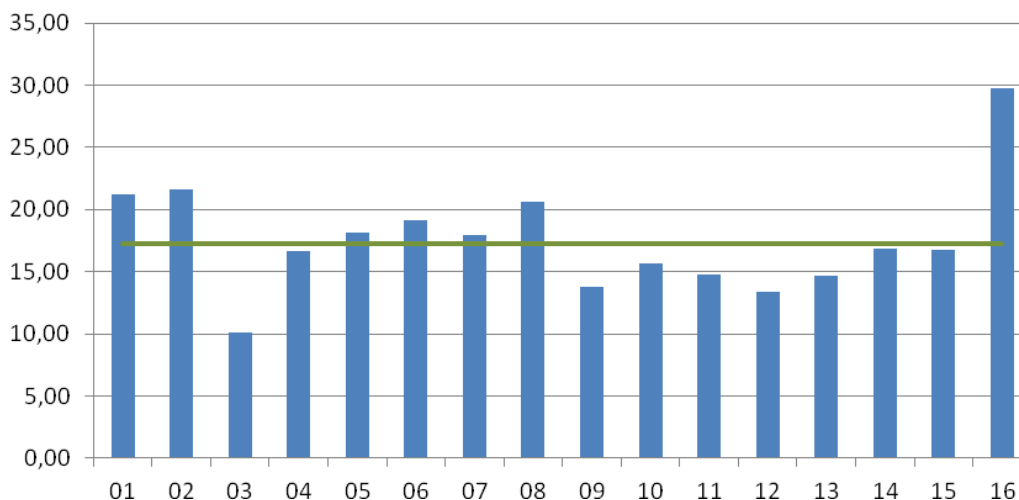
Précisons ici que les « biens privés » dont il est question sont constitués pour moitié (51%) des véhicules. Viennent loin derrière des équipements de véhicules (autoradio, GPS, accessoires divers), des documents administratifs (permis de conduire, cartes grises, cartes d'identités, cartes vitales, attestations d'assurance, etc.), des objets multimédias (téléphones et ordinateurs portables, appareils photos, tablettes, etc.), des moyens de paiement (cartes bancaires et chéquiers), des lunettes, sacs et vêtements divers, des clés et enfin des objets multiples et variés équipant les domiciles et les jardins. Au total, tout ce qui concerne les véhicules (en eux-mêmes et avec tous les accessoires et les objets s'y trouvant) constitue sans doute près des deux tiers de l'ensemble de ces biens privés dégradés.

Le graphique 1 indique que ces faits sont surtout surreprésentés dans le 16ème arrondissement, tandis qu'ils sont particulièrement rares dans le 3ème arrondissement. Les arrondissements restant se distinguent relativement peu de la moyenne marseillaise.

En termes d'effectifs, le graphique 2 indique que les faits constatés sont là encore répartis de façon relativement étale sur l'ensemble de la ville. Ce sont toutefois les **8ème, 15ème et 13ème arrondissements** qui constituent le trio de tête.

Dans le **8ème**, où 16% des faits ne sont pas localisables, c'est le secteur n°86 **Rabatau/Le Rouet** (*surtout le boulevard Rabatau, l'avenue de Mazargues, le boulevard Michelet, le boulevard de Louvain, on note aussi beaucoup de faits avenue du Prado*) qui arrive en tête avec 32% des faits constatés localisés (carte n°3). Il est ainsi loin devant les secteurs Bonneveine, Pointe Rouge et Commandant Roland.

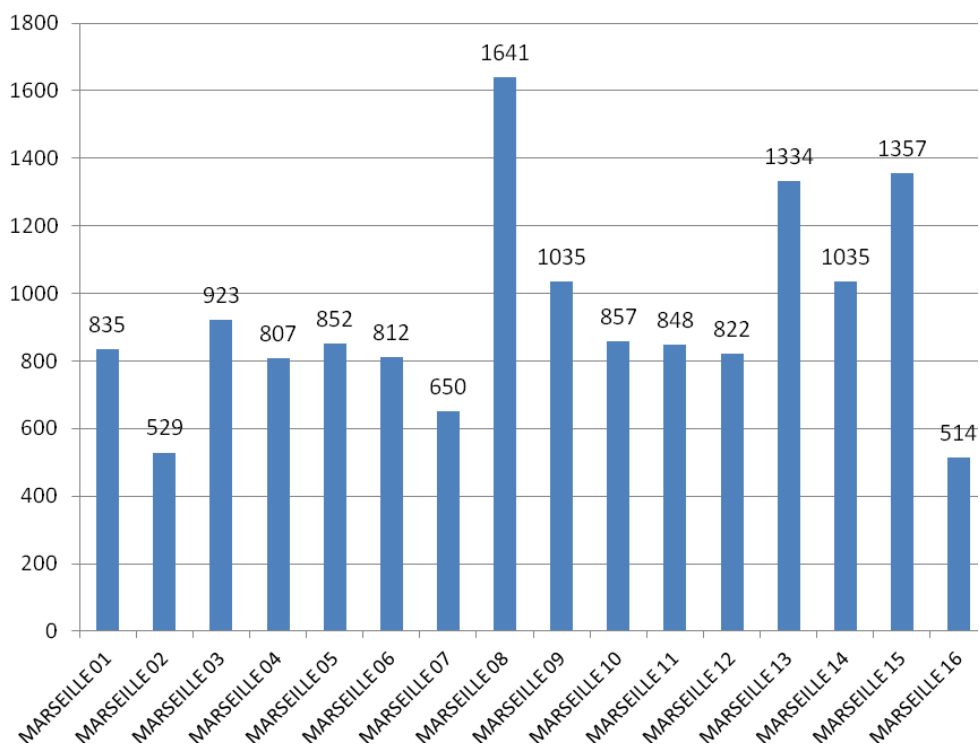
Graphique 1 : les destructions-dégradations de biens privés selon les arrondissements marseillais (taux pour 1 000 hab.)



Source : ministère de l'Intérieur, DDSP 13.

Lecture : la ligne verte représente la moyenne des 16 arrondissements.

Graphique 2 : les destructions-dégradations de biens privés selon les arrondissements marseillais (effectifs)



Source : ministère de l'Intérieur, DDSP 13.

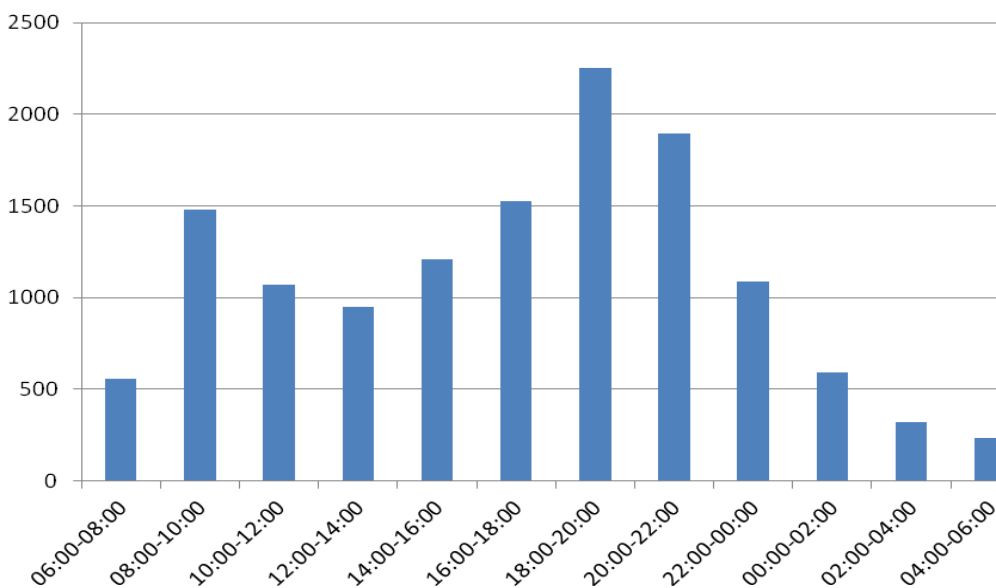
Dans le **15ème**, où seuls 6% des faits ne sont pas localisables, c'est le secteur de **Madrague Ville** (surtout chemin Madrague ville, et Rue de Lyon, secteur qui contient le marché aux puces) qui arrive en tête avec 25% des faits constatés localisés, loin devant Saint Antoine, Saint Louis, Kalliste et La Viste.

Enfin, dans le **13ème**, où seuls à nouveau 6% des faits ne sont pas localisables, c'est le secteur de **Saint Just** (*surtout avenue Corot, avenue St Just et avenue St Paul*), qui arrive en tête avec 23% des faits constatés localisés, loin devant La Rose, Malpassé, Les Olives et Saint Jérôme.

L'analyse des variations mensuelles révèle ensuite que ces destructions et dégradations de biens privés ne connaissent *pas de variations saisonnières particulières*. Elles sont en effet réparties sur l'ensemble de l'année de façon assez constante, oscillant entre 1 200 et 1 300 faits mensuels, avec un point bas atteint en février, au cœur de l'hiver, quand la fréquentation de l'espace public (notamment en soirée) est sans doute la plus réduite.

Enfin, le graphique n°3 permet de saisir les moments de la journée où ces dégradations sont les plus nombreuses. L'on voit que le phénomène connaît un premier pic à l'entame de la journée (entre 8h et 10h du matin), puis s'atténue en milieu de journée pour remonter fortement à la fin de la journée (entre 16h et 18h puis surtout entre 18h et 20h). Il reste relativement fort en début de soirée (entre 20h et 22h) puis se réduit de plus en plus à mesure que la nuit arrive. Il est ainsi très probable que ces variations horaires sont liées au moins en partie à *l'intensité de la circulation automobile*.

Graphique 3 : les destructions-dégradations de biens privés selon les moments de la journée (effectifs)



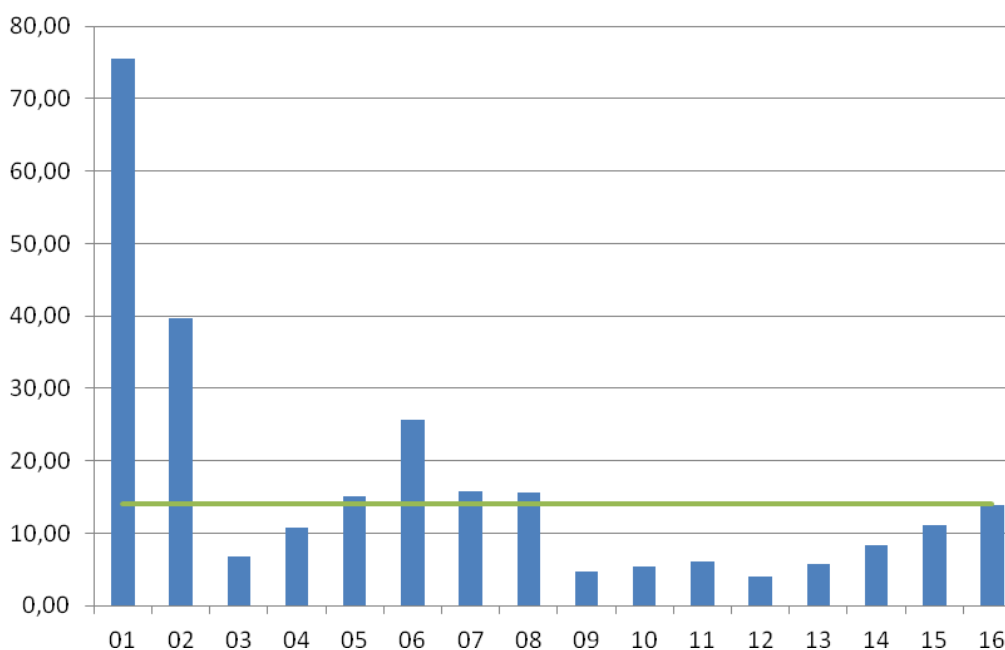
Source : ministère de l'Intérieur, DDSP 13.

2.2. Les vols simples contre les particuliers dans les lieux publics

La moyenne du taux de criminalité est ici de 14,08 faits constatés pour 1 000 habitants sur la période d'un an étudiée. Notons que l'analyse géographique est fragilisée ici par le fait que, plus souvent qu'ailleurs, les procédures ne renseignent pas le lieu précis de commission du vol.

Le graphique 4 indique que ces faits sont concentrés dans le 1er arrondissement. A lui seul, cet arrondissement concentre un quart des infractions concernées. Dans une moindre mesure, le 2ème et encore derrière le 6ème arrondissements. Inversement, les taux sont très bas dans le 3ème puis le 9ème, 10ème, 11ème, 12ème, 13ème et le 14ème arrondissements. Les arrondissements restant se distinguent relativement peu de la moyenne marseillaise.

Graphique 4 : les vols simples contre les particuliers dans les lieux publics selon les arrondissements marseillais (taux pour 1 000 hab.)

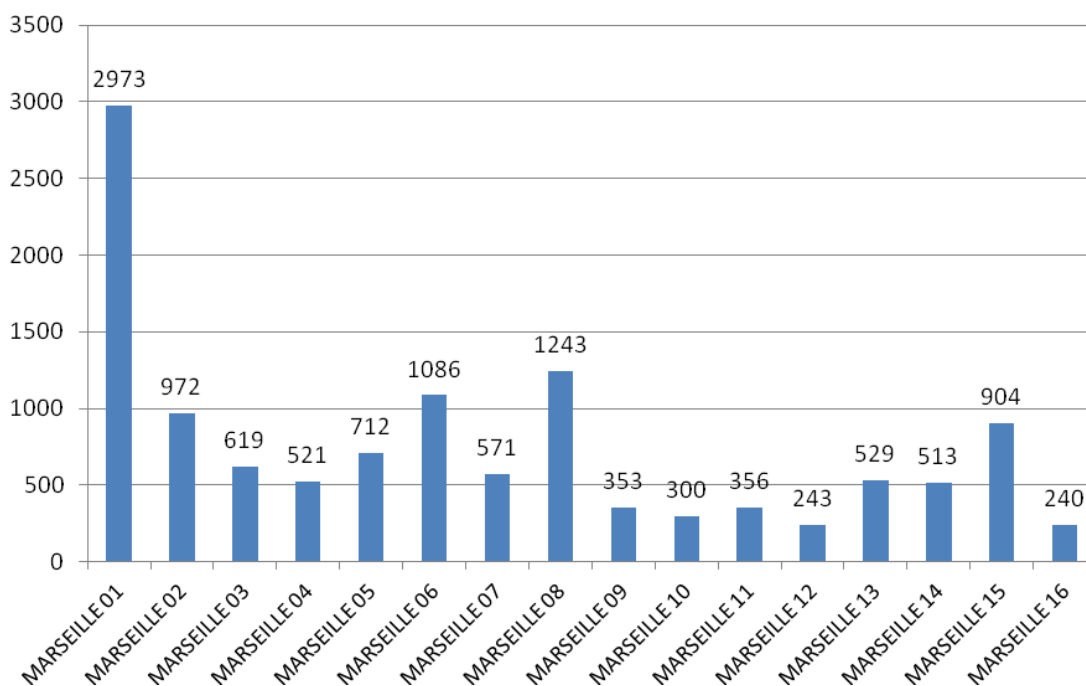


Source : ministère de l'Intérieur, DDSP 13.

Lecture : la ligne verte représente la moyenne des 16 arrondissements.

Comme toujours, l'analyse des chiffres bruts fait toutefois ressortir un autre classement, comme l'indique le graphique 5.

Graphique 5 : les vols simples contre les particuliers dans les lieux publics selon les arrondissements marseillais (effectifs)



Source : ministère de l'Intérieur, DDSP 13.

Dans le **1er arrondissement** (où dans 35% des cas le lieu n'est pas précisé), il apparaît que la moitié des faits pour lesquels le lieu est connu sont concentrés dans les secteurs **Belsunce** (surtout VC La Canebière, cours Belsunce, rue Bir Hakeim, Boulevard d'Athènes) et **Opéra** (surtout Quai des Belges, quai Rive neuve, cours d'Estienne d'Orves et rue Saint Saens). Viennent ensuite Noailles (rue Saint Ferréol et rue longue des Capucins, marché des Capucins) et le secteur de la Gare (surtout square de Narvik).

Les arrondissements les plus touchés sont ensuite les 8ème, 6ème, 2ème et 15ème.

Dans le **8ème**, où à nouveau 32% des faits ne sont pas localisables, le reste des faits est concentré dans les secteurs **Rabatau/Le Rouet** (surtout Boulevard Rabatau, Avenue de Mazargues et Boulevard Michelet), **Plage** (surtout Avenue Pierre Mendes-France et Promenade Georges Pompidou), **Prado** (surtout avenue du Prado et Rond-point du Prado) et **Bonneveine** (surtout Avenue de Hambourg et Avenue Clot Bey).

Dans le **6ème**, où 18% des faits ne sont pas localisables, les secteurs **Notre Dame du Mont** (surtout cours Julien, Place Jean Jaurès, Place Notre Dame, rue André Poggioli), **Castellane** (surtout Place Castellane et Avenue du Prado) et **Préfecture** (surtout rue Saint Ferréol, rue de Rome et rue paradis) concentrent l'essentiel des faits constatés.

Dans le **2ème**, où 32% des faits ne sont pas localisables, les secteurs Panier-Hôtel de ville (surtout quai du Port, quai de la Joliette, rue de la République, quai de la Tourette) et

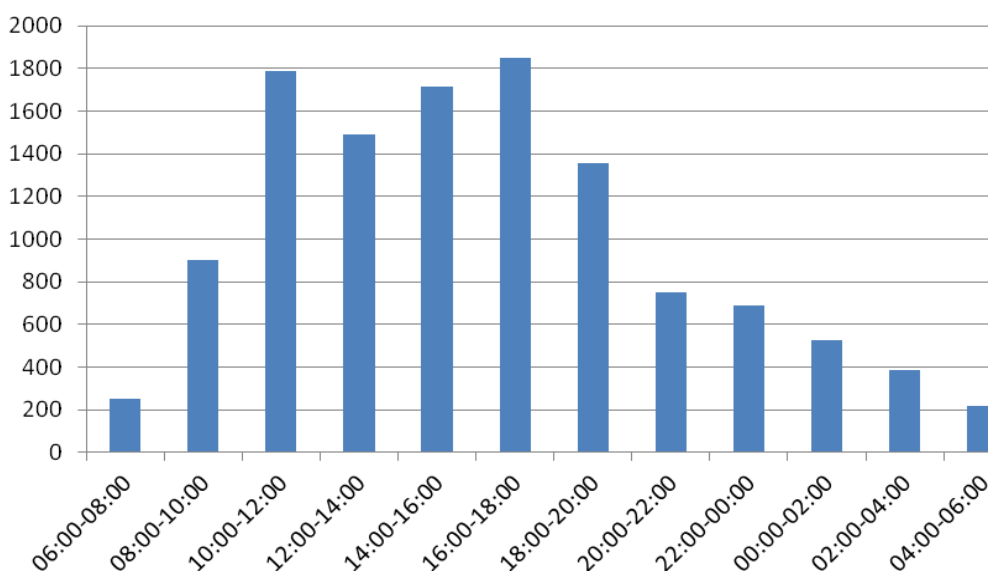
Carmes (*surtout rue Urbain 5, avenue Camille Pelletan, Boulevard de Dunkerque, place Jules Guesde*) concentrent l'essentiel des faits localisés.

Enfin dans le **15^{ème}**, où un quart des faits ne sont pas localisables, une petite moitié des faits est concentrée dans le secteur **Madrague Ville** (*surtout chemin de Madrague ville, rue de Lyon, avenue du Cap Pinède et place Bougainville*), très loin devant Saint Antoine (*surtout avenue de Saint-Antoine*).

Ensuite, du point de vue des variations mensuelles, ces vols dans les lieux publics connaissent des variations mensuelles un peu plus importantes que précédemment, oscillant entre 800 et 1 150 faits enregistrés chaque mois. On note en particulier une diminution de ces vols durant les mois d'hiver, de novembre à février (les points les plus bas étant atteints en janvier et février). Le phénomène est au contraire à intensité maximale durant les deux mois d'été ainsi que durant le mois d'octobre (peut-être pendant les vacances scolaires de la Toussaint).

Enfin, l'analyse horaire (graphique 6) qu'il s'agit d'un phénomène fondamentalement diurne, qui se concentre entre 10h du matin et 10h du soir (20h). Ceci est logique dans la mesure où - nous y reviendrons - ces vols contre les particuliers accompagnent principalement les flux de population sur la voie publique et dans les transports en commun. Moins de 12% des faits constatés se sont produits en soirée (entre 20h et 24). Seuls 9% de ces vols ont été commis entre minuit et 6h du matin.

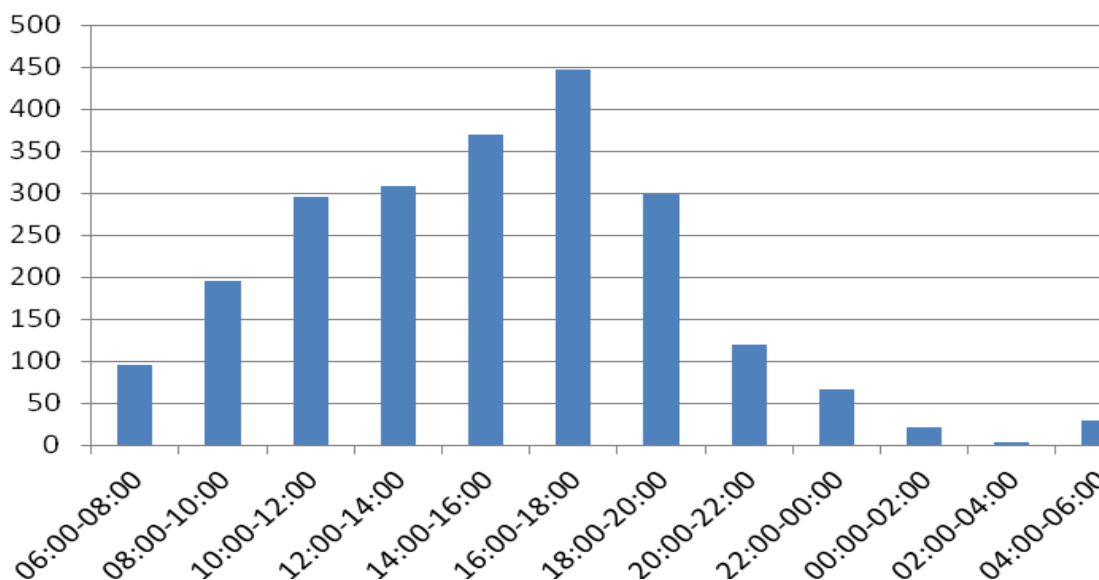
Graphique 6 : les vols simples contre les particuliers dans les lieux publics selon les moments de la journée (effectifs)



Source : ministère de l'Intérieur, DDSP 13.

Nous pouvons par ailleurs ici étudier à nouveau les deux circonstances de lieu. Concernant les vols dans les établissements scolaires, les effectifs sont trop faibles (191 faits constatés sur l'ensemble de la ville) pour que l'analyse géographique ait du sens. On étudie mieux en revanche *la répartition de ces vols dans les transports en commun* car les effectifs sont très conséquents : 2 192 faits constatés sur la période de 12 mois étudiée. Il apparaît alors que c'est le **1er arrondissement** qui arrive en tête, et de très loin. A lui seul, cet arrondissement concentre 44% des faits constatés sur les 12 mois étudiés. L'analyse par secteurs indique que ces vols ont lieu, en ordre décroissant, dans les trains et les gares, puis dans les métros et les bus et sur les quais et gares de ces métros et bus. Sans surprise, l'analyse de la répartition horaire de ces vols dans les transports en commun indique qu'ils surviennent quasi exclusivement entre 6h du matin et minuit. En réalité, ils augmentent à partir du petit matin pour atteindre un pic entre 16h et 18h, puis ils régressent pour disparaître à peu près totalement passé minuit (graphique n°7).

Graphique 7 : les vols simples contre les particuliers dans les transports en commun selon les moments de la journée (effectifs)



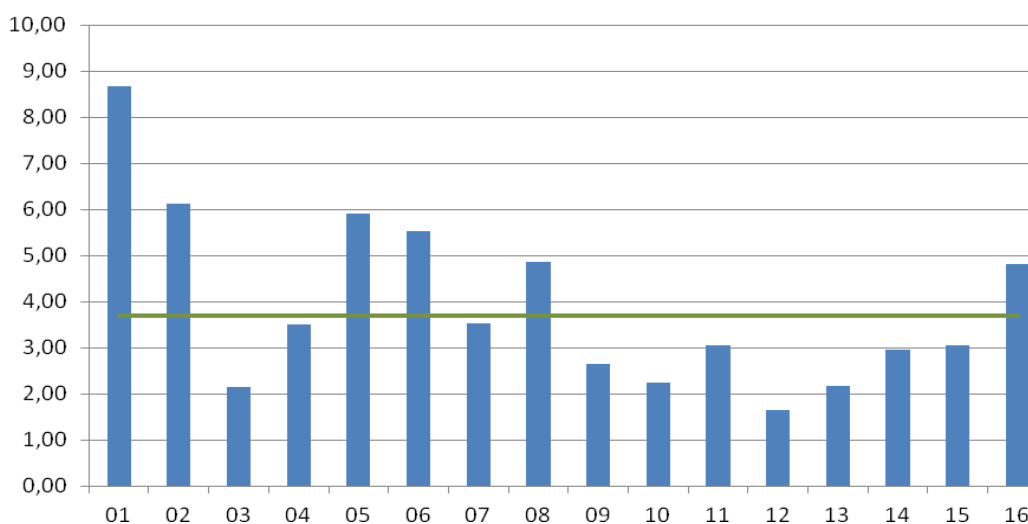
Source : ministère de l'Intérieur, DDSP 13.

2.3. Les vols simples contre les particuliers dans les lieux privés

La moyenne du taux de criminalité est ici de 3,7 faits constatés pour 1 000 habitants sur la période d'un an étudiée.

Le graphique 8 indique que ces faits sont concentrés dans le 1er arrondissement, assez loin devant le 2ème, le 5ème et le 6ème. Inversement, les taux sont très bas dans le 12ème et le 3ème arrondissements, les autres se distinguant relativement peu de la moyenne marseillaise.

Graphique 8 : les vols simples contre les particuliers dans des lieux privés selon les arrondissements marseillais (taux pour 1 000 hab.)

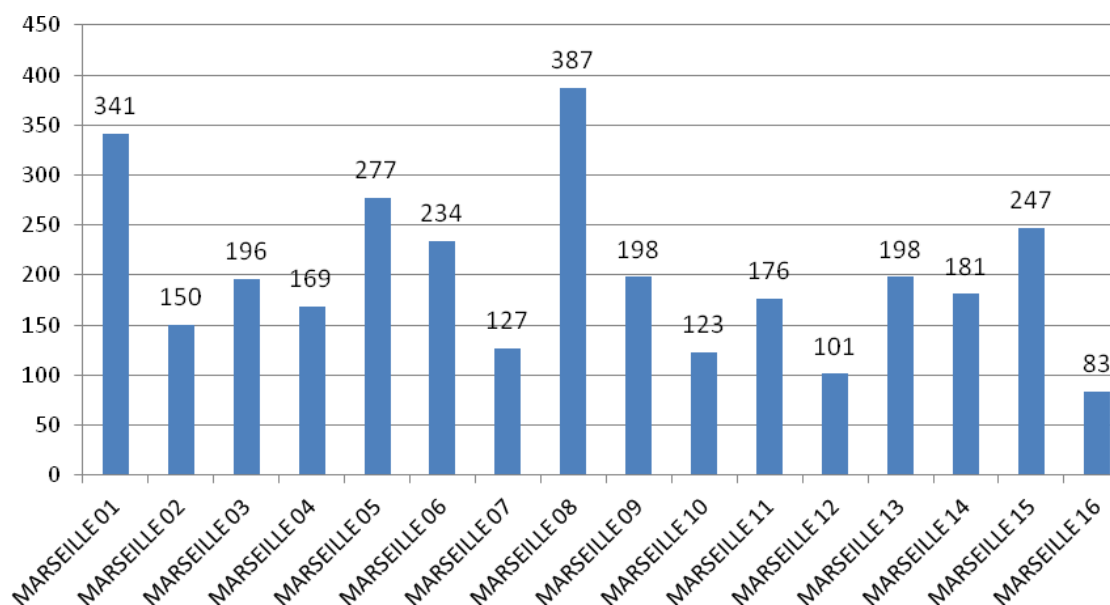


Source : ministère de l'Intérieur, DDSP 13.

Lecture : la ligne verte représente la moyenne des 16 arrondissements.

En termes d'effectifs (graphique n°9), la répartition est à nouveau très différente puisque ce sont les 8ème, 1er, 5ème, 15ème et 6ème arrondissements qui arrivent en tête.

Graphique 9 : les vols simples contre les particuliers dans un lieu privé selon les arrondissements marseillais (effectifs)



Source : ministère de l'Intérieur, DDSP 13.

Dans le **8ème arrondissement**, où 18% des faits ne sont pas localisables, 32% des faits restant sont concentrés dans le secteur **Rabatau/Le Rouet** (surtout boulevard Rabatau et avenue de Mazargues), suivi de loin par **Prado** et **Benneveine** (surtout avenue de Hambourg, avenue André Zenatti).

Dans le **1er**, où 18% des faits ne sont pas localisables, près de 30% des faits restant sont concentrés dans le secteur de **Belsunce** (surtout boulevard Nedelec, La Canebière), suivi par **Opéra** (surtout Quai Rive neuve) et **Chapitre** (surtout rue Jean de Bernardy).

Dans le **5ème**, ce sont les secteurs **Baille**, **Conception** et **Camas** qui concentrent le plus de faits localisables. Dans le détail, les trois secteurs étant contigus, il apparaît que ce sont surtout la rue Saint Pierre et le boulevard Baille qui sont les plus touchés.

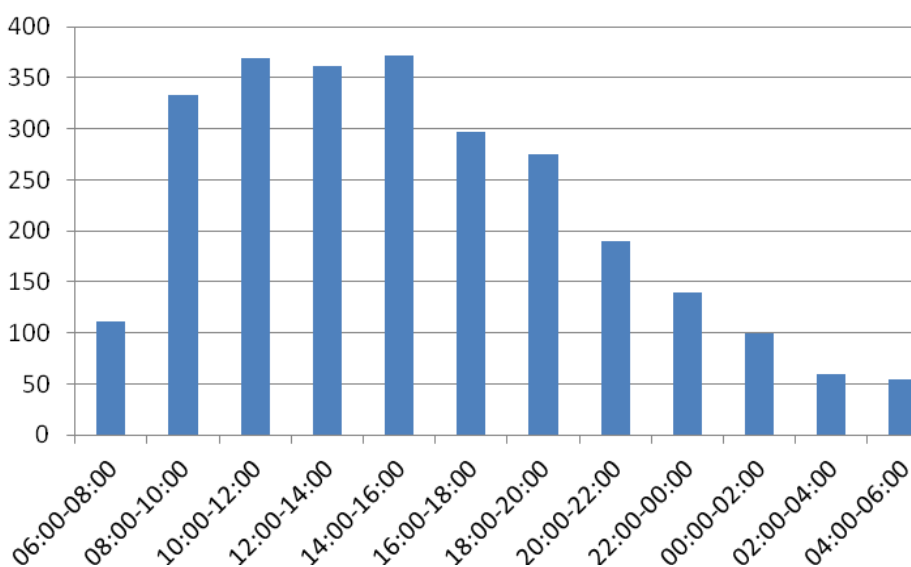
Dans le **15ème**, où 18% des faits ne sont pas localisables, un quart des faits restants est concentré dans le secteur **Madrague Ville** (surtout chemin de Madrague ville), suivi de loin par Kalliste (surtout chemin des Bourelly) et Saint Antoine (surtout avenue de Saint Antoine).

Enfin, dans le **6ème**, où seuls 5,5% des faits ne sont pas localisables, ce sont les secteurs **Notre Dame du Mont** (surtout cours Julien, rue des Bons enfants) et **Castellane** (notamment place Castellane) qui arrivent en tête, le restant étant réparti de façon assez étale dans les autres secteurs.

Du point de vue saisonnier, ces vols simples contre des particuliers dans des lieux privés sont les plus rares au cœur de l'hiver (janvier et février) et les plus fréquents à l'approche de l'été, de mai à juillet. La baisse du mois d'août s'explique sans doute par les vacances d'été qui éloignent beaucoup de marseillais de leur ville.

Enfin, la répartition horaire (graphique n°10) indique un phénomène de nouveau pleinement diurne, près de 62% des faits ayant lieu entre 8h et 20h. Passé 20h, ces vols diminuent de plus en plus jusqu'à la fin de la nuit. Cette répartition est, sans surprise, proche de celle déjà constatée avec les vols sur particuliers dans les lieux publics.

Graphique 10 : les vols simples contre les particuliers dans un lieu privé selon les moments de la journée (effectifs)



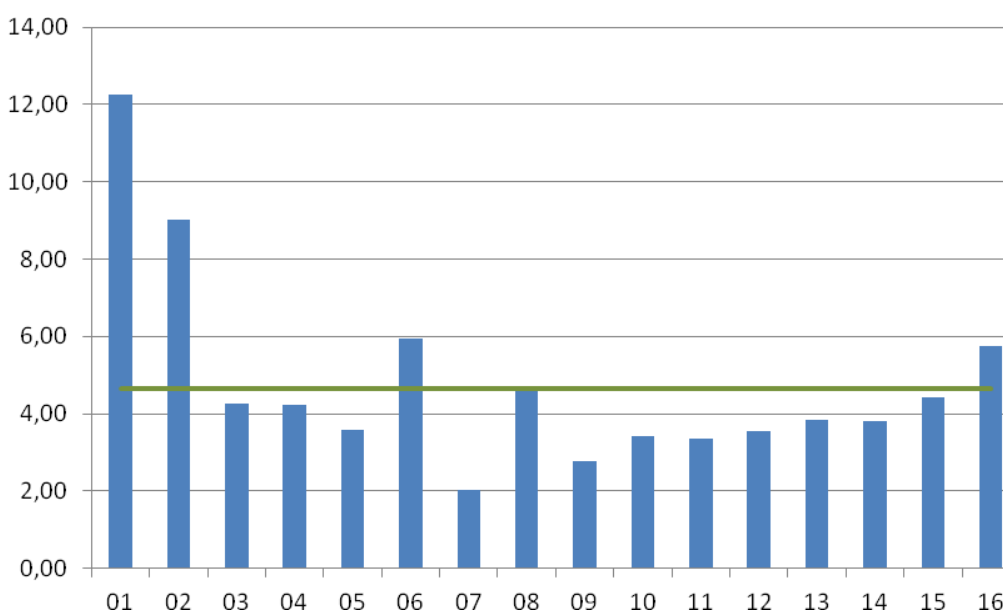
Source : ministère de l'Intérieur, DDSP 13.

2.4. Les vols avec violence sans arme

La moyenne du taux de criminalité est ici de 4,66 faits constatés pour 1 000 habitants sur la période d'un an étudiée.

Le graphique 11 indique que, en proportion par rapport à la population, ces faits sont concentrés dans le 1er et, dans une moindre mesure, le 2ème arrondissements. Inversement, les taux sont très bas dans le 9ème et surtout le 7ème arrondissements. Les arrondissements restant se distinguent relativement peu de la moyenne marseillaise.

Graphique 11 : les vols avec violence sans arme selon les arrondissements marseillais (taux pour 1 000 hab.)



Source : ministère de l'Intérieur, DDSP 13.

Lecture : la ligne verte représente la moyenne des 16 arrondissements.

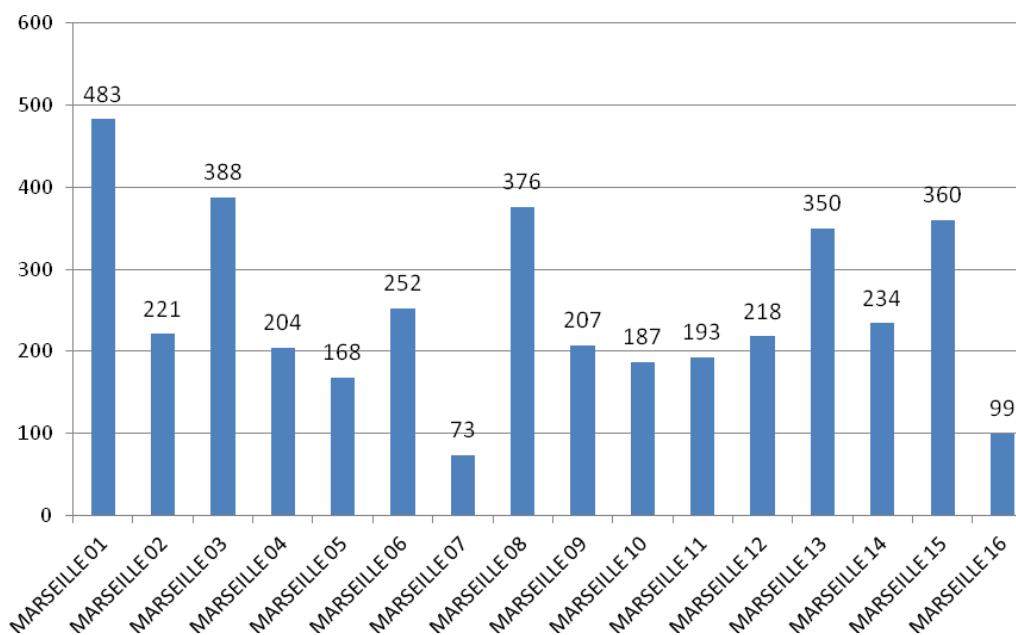
En chiffres bruts (graphique n°12), c'est bien toujours le **1er arrondissement** qui arrive en tête, en particulier les secteurs **Belsunce** (surtout sur *La Canebière* et *Boulevard d'Athènes*) et **Opéra** (surtout *Quai Rive neuve*, *rue des Belges*, *rue Sainte* et *rue Saint Saens*). Mais il est suivi des 3ème, 8ème, 15ème et 13ème arrondissements.

Dans le **3ème**, un tiers des faits dont la localisation est connue sont concentrés dans le secteur **Belle de mai** (de façon assez étale) devant celui de la **Villette** (surtout *Boulevard National*).

Dans le **8ème**, 23% des faits dont la localisation est connue sont concentrés dans le secteur **Rabatau/Le Rouet** (surtout *boulevard Rabatau*, *avenue de Mazargues*), devant

les secteurs **Plage** (*surtout avenue Pierre Mendès France*) et **Bonneveine** (*de façon assez étale*), ainsi qu'avenue du Prado.

Graphique 12 : les vols avec violence sans arme selon les arrondissements marseillais (effectifs)



Source : ministère de l'Intérieur, DDSP 13.

Dans le **15ème**, 42% des faits dont la localisation est connue sont concentrés dans le secteur **Madrague Ville** (*surtout Chemin de Madrague-ville et Rue de Lyon*), loin devant **Saint-Antoine** (*surtout Avenue de Saint-Antoine*).

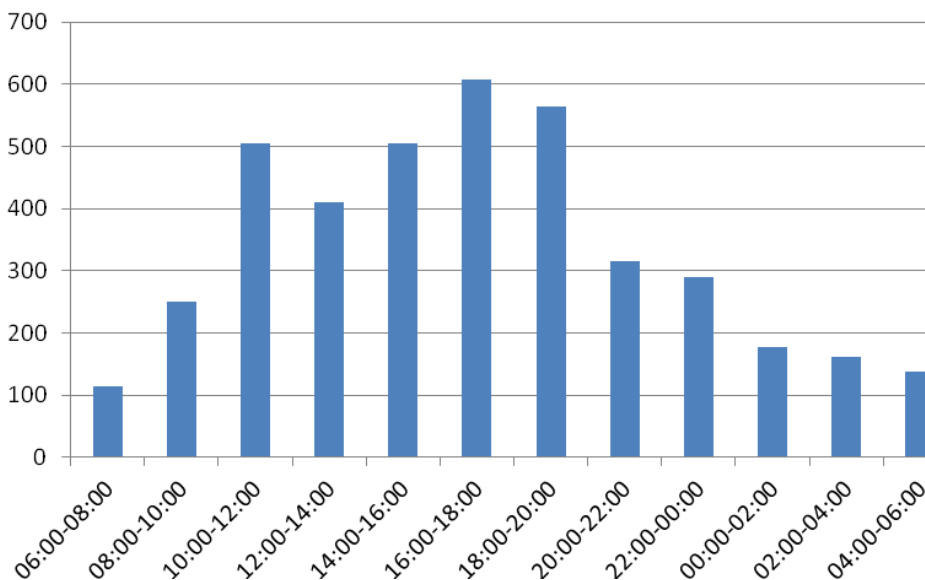
Enfin, dans le **13ème**, la moitié des faits dont la localisation est connue sont à nouveau concentrés dans les deux secteurs de **Saint Just** (*surtout avenue de Saint Just et avenue Corot*) et **La Rose** (*avenue de Frais Vallon, boulevard du Métro, rue Albert Einstein*).

Ce type de délinquance est quasi absent des établissements scolaires (28 faits constatés sur une année entière et sur l'ensemble de la ville). En revanche, il correspond à 193 faits constatés dans les transports en commun. A nouveau, un quart de ces 193 faits constatés le sont dans le **1er arrondissement**, notamment autour de la gare.

Du côté de l'analyse temporelle, l'analyse des variations mensuelles révèle un phénomène qui présente quelques variations saisonnières, avec un pic en décembre suivi par les deux mois les plus bas dans la courbe (janvier et février), puis qui remonte jusqu'à atteindre son maximum en juin et juillet. Une fois de plus, le point le plus bas de la courbe est atteint au cœur de l'hiver, ce qui corrobore les autres analyses des phénomènes concentrés dans l'espace public.

Enfin, l'analyse horaire (graphique n°13) indique à nouveau qu'il s'agit d'un phénomène essentiellement diurne, près des deux tiers des faits ayant lieu entre 10h et 20h. Vient ensuite le début de soirée, entre 20h et minuit. Enfin la nuit (de minuit à 6h du matin) où un peu moins de 12% des faits ont eu lieu.

Graphique 13 : les vols avec violence sans arme selon les moments de la journée (effectifs)



Source : ministère de l'Intérieur, DDSP 13.

Un dernier élément mérite d'être signalé, relatif à la **gravité** des violences perpétrées à l'occasion de ces vols, là encore à partir du seul critère disponible : le nombre de jours d'incapacité totale de travail (ITT). Sur les 12 mois étudiés, près de 90% de ces vols avec violence n'ont entraîné aucun jours d'ITT chez les victimes, et près de 10% des ITT inférieurs à 8 jours. Au final, les violences les plus sérieuses (ITT supérieurs à 8 jours) sont rarissimes : 25 cas sur les plus de 4 000 étudiés, soit 0,6% du total.

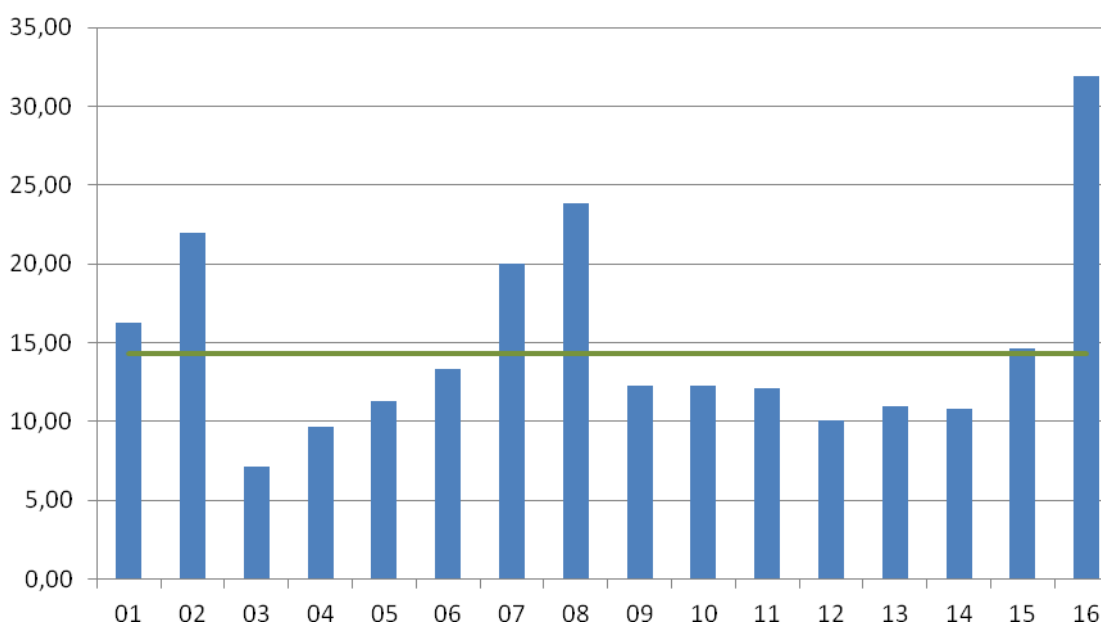
S'il contredit certains fantasmes et certaines généralisations trop hâtivement tirées des faits divers médiatisés, cet *usage très limité de la violence* ne surprend guère en réalité. La violence est en effet ici purement instrumentale. Sauf dans le cas rarissime où il serait affecté de troubles mentaux particulièrement sévères, un voleur n'a aucune raison de s'acharner sur sa victime dès lors qu'il s'est approprié le bien qu'il visait. Ne la connaissant pas, il n'a rien contre elle à titre personnel. Tel n'est pas le cas d'une partie des violences physiques volontaires qui surviennent principalement non pas dans l'anonymat de la rue mais au contraire dans divers cercles d'interconnaissance. Nous le verrons tout à l'heure.

2.5. Les vols dans et sur les voitures

La moyenne du taux de criminalité est ici de 14,29 faits constatés pour 1 000 habitants sur la période d'un an étudiée.

Le graphique n°14 indique que ces faits sont concentrés dans le 16ème arrondissement, loin devant le 8ème et le 2ème. Inversement, les taux sont très bas dans le 3ème et le 4ème arrondissements. Les arrondissements restant se distinguent relativement peu de la moyenne marseillaise.

Graphique 14 : les vols dans et sur les voitures selon les arrondissements marseillais (taux pour 1 000 hab.)



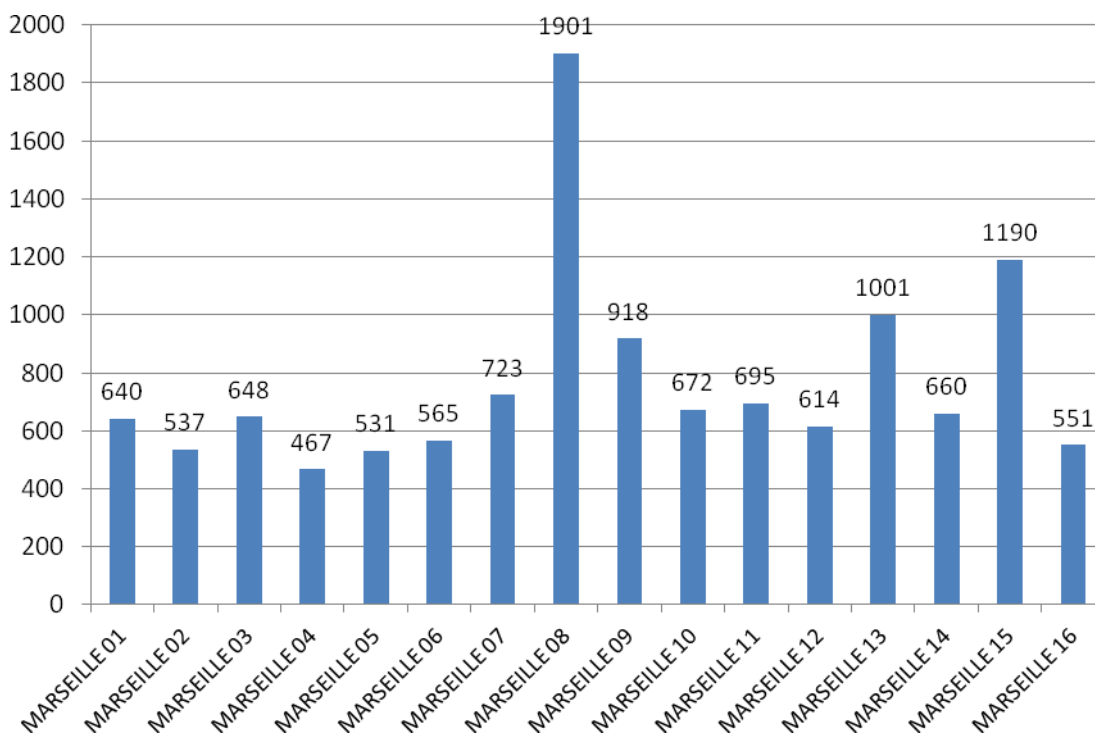
Source : ministère de l'Intérieur, DDSP 13.

Lecture : la ligne verte représente la moyenne des 16 arrondissements.

En termes d'effectifs, la répartition géographique est différente, ainsi que l'indique le graphique n°15 (page suivante).

Le **8ème** arrondissement arrive largement en tête, surtout les secteurs **Rabatau/Le Rouet** (surtout Boulevard Michelet, Avenue de Mazargues, rue Negresko, rue Borde et rue du Rouet), **Les Goudes/Callelongue** (surtout chemin des Goudes, Boulevard Alexandre Delabre, Lieu dit Les Goudes) et **Pointe rouge** (surtout Avenue Pointe rouge, allée Granados, allée Albeniz), devant les secteurs Bonneveine (avec une concentration avenue de Hambourg), Prado (avec cependant une concentration avenue du Prado), Commandant Roland et Plage. Il est suivi par les 15ème, 13ème et 9ème arrondissements.

Graphique 15 : les vols dans et sur les voitures selon les arrondissements marseillais (effectifs)



Source : ministère de l'Intérieur, DDSP 13.

Dans le **15ème**, où 12% des faits ne sont pas localisables, le secteur de **Madrague Ville** arrive de très loin en tête - il pèse à lui seul 45% des faits localisés - (*surtout chemin Madrague ville, rue de Lyon, place Bougainville, boulevard Romieu et avenue du cap pinède*), devant Saint Louis (*surtout chemin de la commanderie et Avenue de Saint Louis*) et Saint Antoine (*surtout avenue de Saint-Antoine*)¹².

Dans le **13ème**, où environ 9% des faits ne sont pas localisables, le secteur **Saint Just** pèse à lui seul 22% du reste, loin devant tous les autres secteurs dans lesquels les faits sont assez bien répartis (*surtout avenue Corot et rue Alphonse Daudet*).

Enfin, dans le **9ème**, où 12% des faits ne sont pas localisables, c'est le secteur **Valmante/Le Redon/Route de Cassis** qui occupe à lui seul 28% du restant (*surtout Avenue de Luminy, avenue De Lattre de Tassigny, traverse de la Gouffone et route Léon Lachamp*), loin devant **Les Baumettes/Roy d'Espagne** (23% du restant), *surtout chemin de Morgiou et allée Granados*.

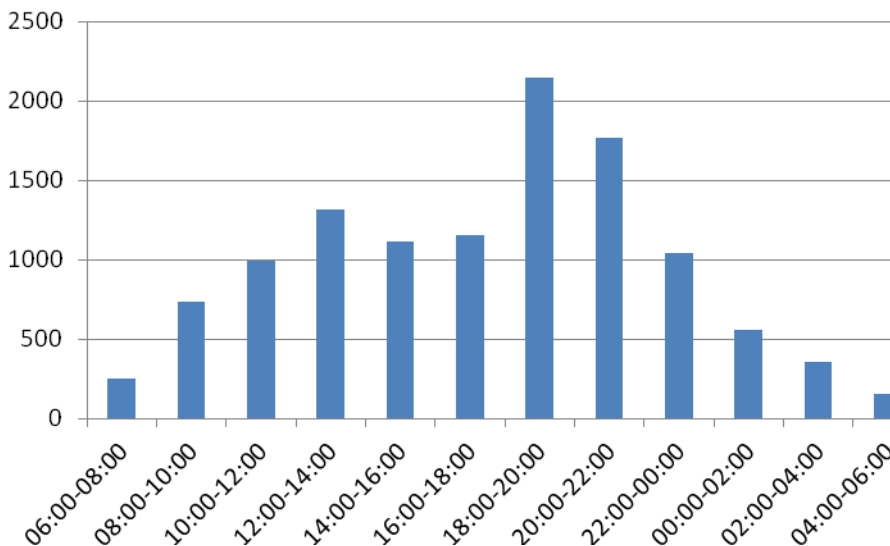
L'analyse des variations mensuelles ne permet pas de mettre en évidence une

¹² on note aussi beaucoup de faits dans le secteur La Viste et dans le secteur Kalliste (chemin des Bourrely, chemin de la Bigote).

saisonnalité forte de ces types de vols, qui oscillent entre 900 et 1 100 faits enregistrés chaque mois. Elle fait simplement ressortir deux relatifs pics en novembre et en mai pour ces vols dans et sur les voitures. Toutefois, ceci ne se vérifie pas sur tous les arrondissements. Dans le 8ème notamment (arrondissement où le phénomène est le plus intense), le pic est atteint au mois de juillet. L'hypothèse qui vient ici est double. D'abord on peut penser que les pics de novembre et mai correspondent à des périodes où les habitants de la région sortent plus fréquemment en profitant des congés (les vacances de la Toussaint et les ponts du mois de mai). Ensuite, on peut penser que le pic du mois de juillet dans le 8ème arrondissement est lié à un pic parallèle dans la fréquentation des bords de mer à la fois par les habitants de la région (qui, à l'image des Français en général, partent très certainement davantage en vacances en août qu'en juillet) et par les touristes (ce contraste juillet/août étant moins marqué chez la plupart de nos voisins européens).

Enfin, l'analyse horaire (graphique n°16) montre un phénomène qui, contrairement à une idée répandue (des vols qui auraient lieu surtout la nuit, quand les rues sont désertes), est principalement diurne, atteignant toutefois le maximum de son intensité en début de soirée (entre 18h et 22h).

Graphique 16 : les vols dans et sur les voitures selon les moments de la journée (effectifs)



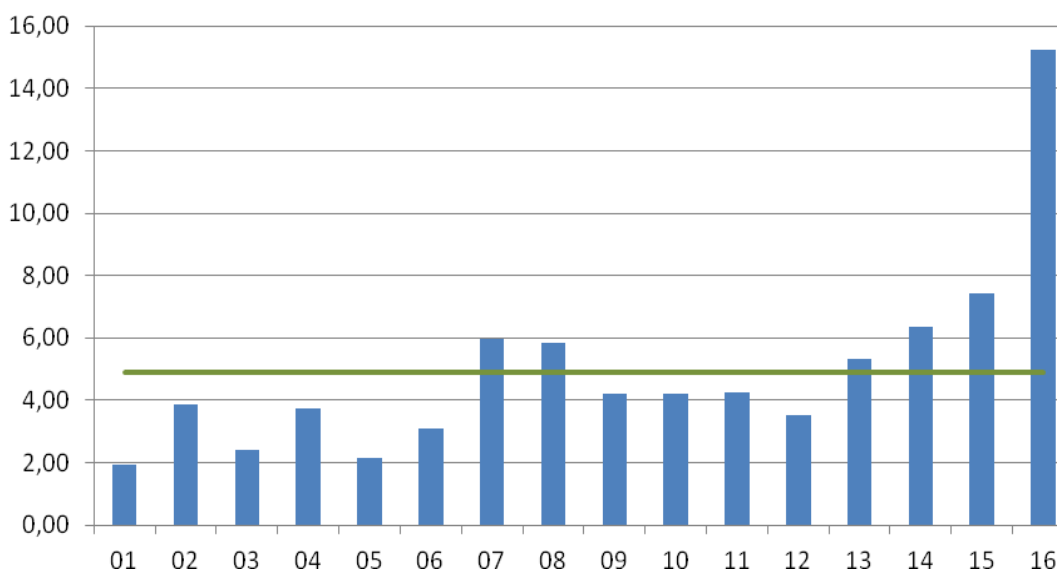
Source : ministère de l'Intérieur, DDSP 13.

6. Les vols de voitures

La moyenne du taux de criminalité est ici de 4,91 faits constatés pour 1 000 habitants sur la période d'un an étudiée.

Le graphique 17 indique que ces faits sont proportionnellement plus fréquents dans le 16ème arrondissement. Le 15ème affiche également un taux supérieur à la moyenne, nettement moins important que le précédent en taux rapport à la population mais beaucoup plus important numériquement (deux fois plus de faits commis dans le 15ème que le 16ème). Inversement, les taux sont très bas dans le 1er, le 3ème, le 5ème et le 6ème. Les arrondissements restant se distinguent peu de la moyenne marseillaise.

Graphique 17 : les vols de voitures selon les arrondissements marseillais (taux pour 1 000 hab.)



Source : ministère de l'Intérieur, DDSP 13.

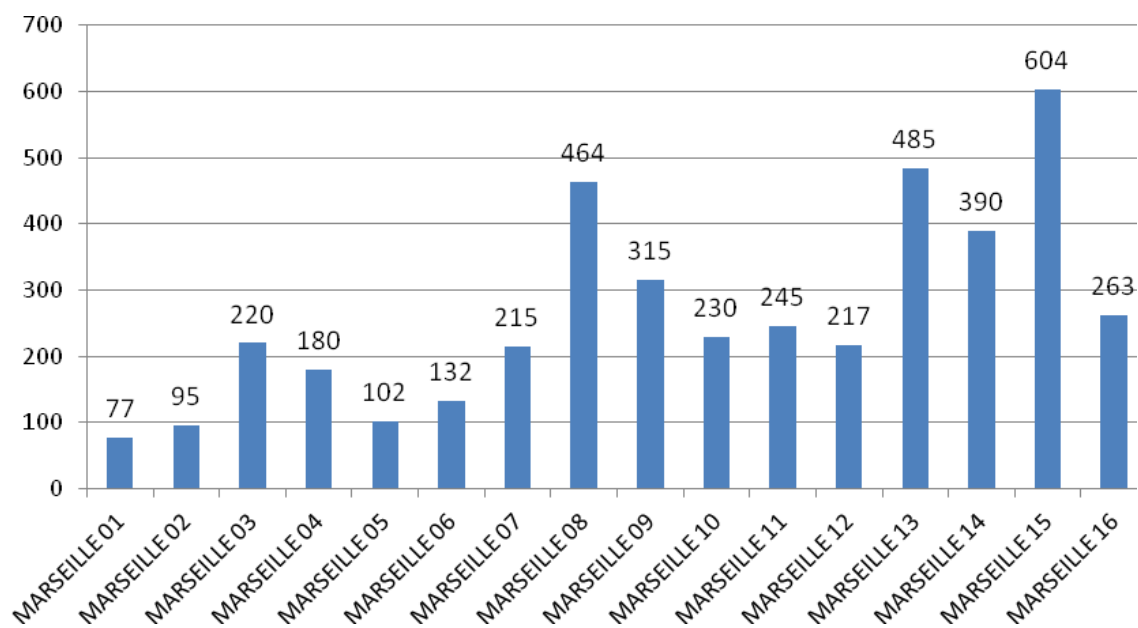
Lecture : la ligne verte représente la moyenne des 16 arrondissements.

Du point de vue des effectifs (graphique n°18), la concentration des faits constatés concerne en premier lieu les 15ème, 13ème, 8ème et 14ème arrondissements.

Dans le **15ème**, les secteurs où sont concentrés les faits localisés sont **Madrague ville** (surtout chemin de Madrague ville et rue de Lyon), **Saint Louis** (surtout boulevard Ledru Rollin et chemin de la Commanderie), **Saint Antoine** (surtout avenue de Saint Antoine et boulevard Henri Barnier), **Kalliste** (surtout chemins des Bourelly, des Baumillons et de Bigote), **La Savine** (surtout rue Le Chatelier et boulevard de la Padouane), **Castellas**

(surtout chemins Saint Antoine à Saint Joseph), **La Viste** (surtout avenue de La Viste) et **La Calade** (surtout chemin du Littoral, chemin Cap Janet).

Graphique 18 : les vols de voitures selon les arrondissements marseillais (effectifs)



Source : ministère de l'Intérieur, DDSP 13.

Dans le **13ème**, où moins de 8% des faits ne sont pas localisables, les secteurs où sont concentrés les faits localisés sont **La Rose** (surtout avenue de Merleau-Ponty et avenue de Frais Vallon), **Saint Just**, **Saint Jérôme**, **Les Olives** et **Malpassé**. Les faits sont trop peu nombreux dans ces derniers secteurs pour que l'on pousse plus loin l'analyse géographique.

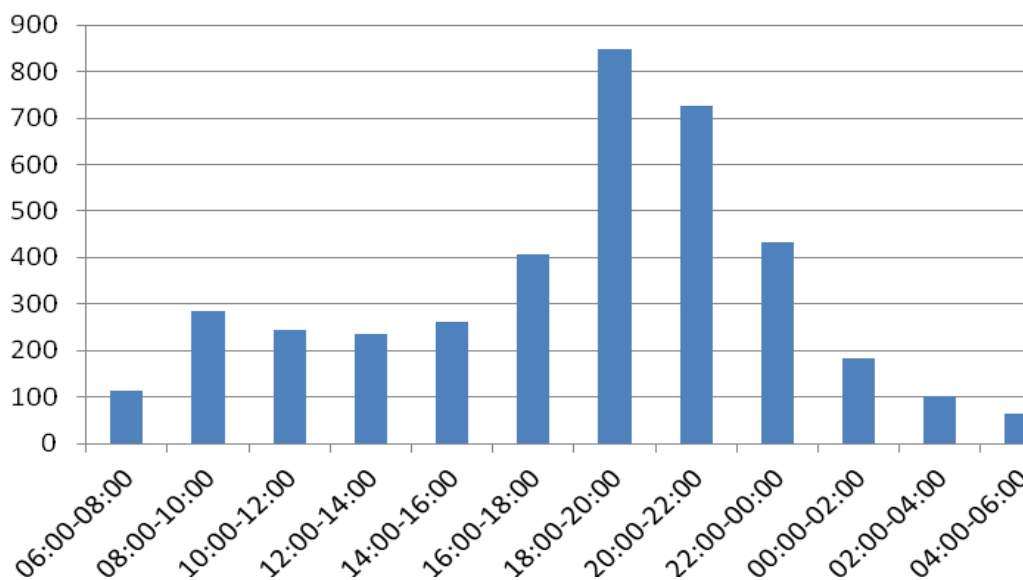
Dans le **8ème**, où 14% des faits ne sont pas localisables, ce sont les secteurs **Pointe Rouge** (surtout allée Albeniz, allée Granados), **Rabatau/Le Rouet** (surtout boulevard Rabatau), **Le Prado** et **Bonneveine** qui arrivent loin devant les autres.

Enfin dans le **14ème**, où moins de 7% des faits ne sont pas localisables, les trois secteurs les plus concernés sont **Le Merlan** (surtout avenue du Merlan et chemin du Bassin), **ZUP n°1** (surtout chemin Saint Marthe et de façon assez étale pour le reste) et **Bon secours/Saint Gabriel** (surtout chemin de Gibbes et boulevard Charles Moretti).

Du point de vue des variations mensuelles, les vols de voitures semblent répartis de façon plutôt aléatoire et étale sur l'ensemble de l'année, même si ils sont globalement plus nombreux durant le premier semestre de l'année (de juillet à décembre). Le point le plus haut est atteint en juillet, les points les plus bas en février et juin.

Enfin, la répartition horaire est particulièrement intéressante à observer (graphique n°19). En effet, elle indique une nette différence d'avec la plupart des autres faits étudiés. C'est en effet en fin de journée que l'on vole le plus de voitures, entre 18h et minuit. Une petite moitié (47%) des vols ont lieu dans ces 6 heures de la journée. Le reste a lieu essentiellement plus tôt dans la journée, de 8h à 18h. Contrairement à une idée là encore courante dans la débat public, ces vols n'ont que rarement lieu la nuit, là où pourtant les véhicules semblent les plus facilement accessibles sur une voie publique largement désertique.

Graphique 19 : les vols de voitures selon les moments de la journée (effectifs)



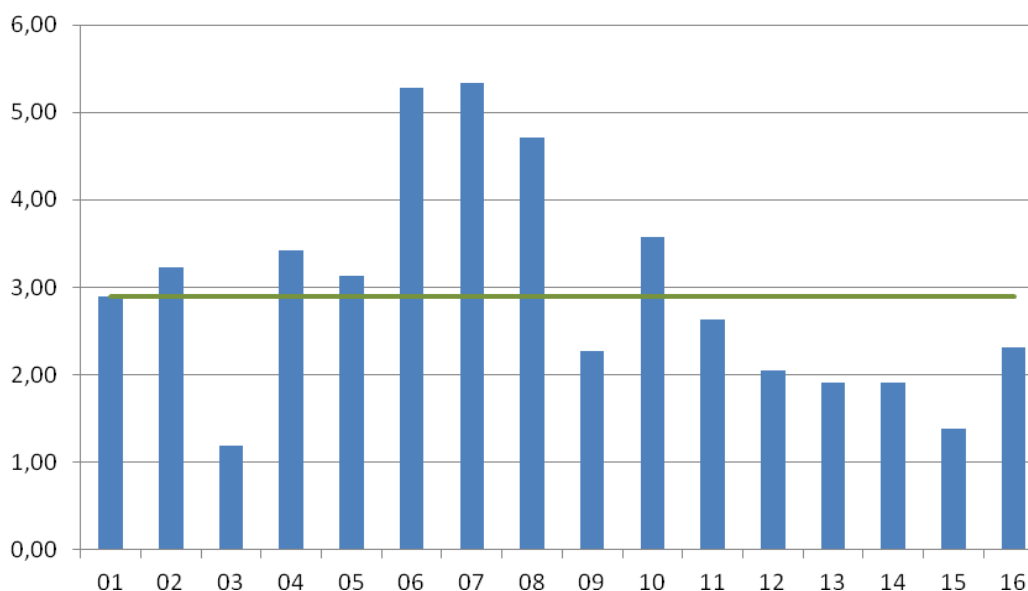
Source : ministère de l'Intérieur, DDSP 13.

2.7. Les vols de deux roues motorisés

La moyenne du taux de criminalité est ici de 2,89 faits constatés pour 1 000 habitants sur la période d'un an étudiée (mais il faudrait rapporter ça à la moyenne des détenteurs).

Le graphique n°20 indique que ces faits sont concentrés dans le 6ème, le 7ème et le 8ème arrondissements. Inversement, les taux sont très bas dans le 3ème et le 15ème. Les arrondissements restant se distinguent peu de la moyenne marseillaise.

Graphique 20 : les vols de deux roues motorisés selon les arrondissements marseillais (taux pour 1 000 hab.)



Source : ministère de l'Intérieur, DDSP 13.

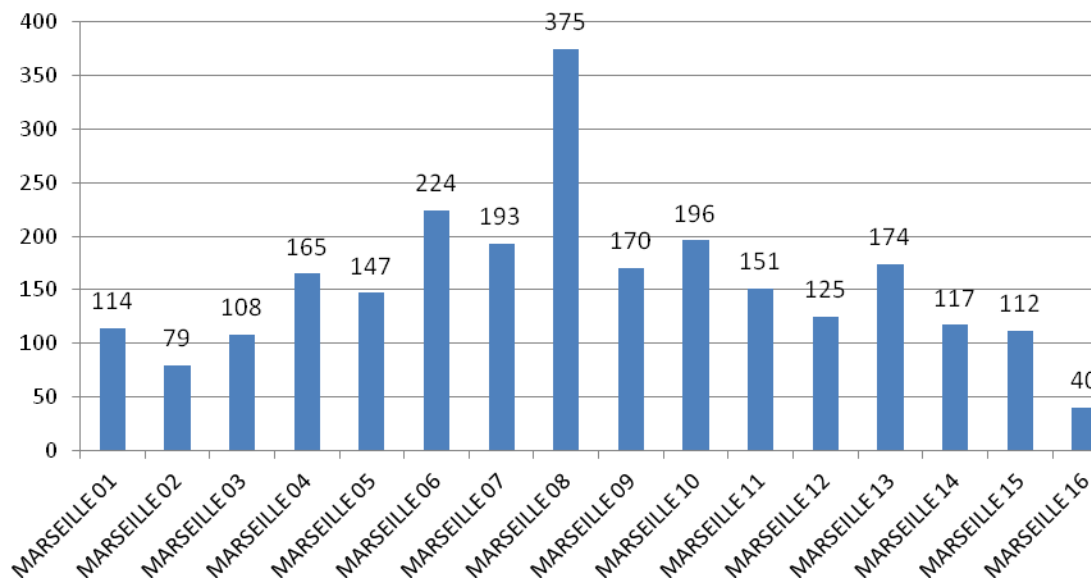
Lecture : la ligne verte représente la moyenne des 16 arrondissements.

En termes d'effectifs (graphique n°21, page suivante), ces vols sont répartis de façon beaucoup plus étale sur la ville et les effectifs sont trop peu importants pour que l'on aille au-delà de l'analyse par sous-secteurs. En tête de peloton, on retrouve le **8ème arrondissement** (surtout les secteurs **Rabatau/Le Rouet**, **Prado**, **Pointe rouge** et **Bonneveine**), le **6ème** (surtout les secteurs **Vauban**, **Notre Dame du Mont**, **Lodi**, **Castellane**, **Palais de justice** et **Préfecture**) et le **7ème** (surtout les secteurs **Saint Lambert**, **Victor** et **Bompard**). Enfin il faut y ajouter également au moins le **10ème** (surtout les secteurs **Saint Tronc**, **La Capelette** et **Menpenti**).

Venons-en à l'étude des variations temporelles. L'analyse des variations mensuelles montre d'abord un phénomène assez erratique, qui varie beaucoup d'un mois sur l'autre, dans un sens ou un autre, avec toutefois un pic en juillet-août et un point bas en février.

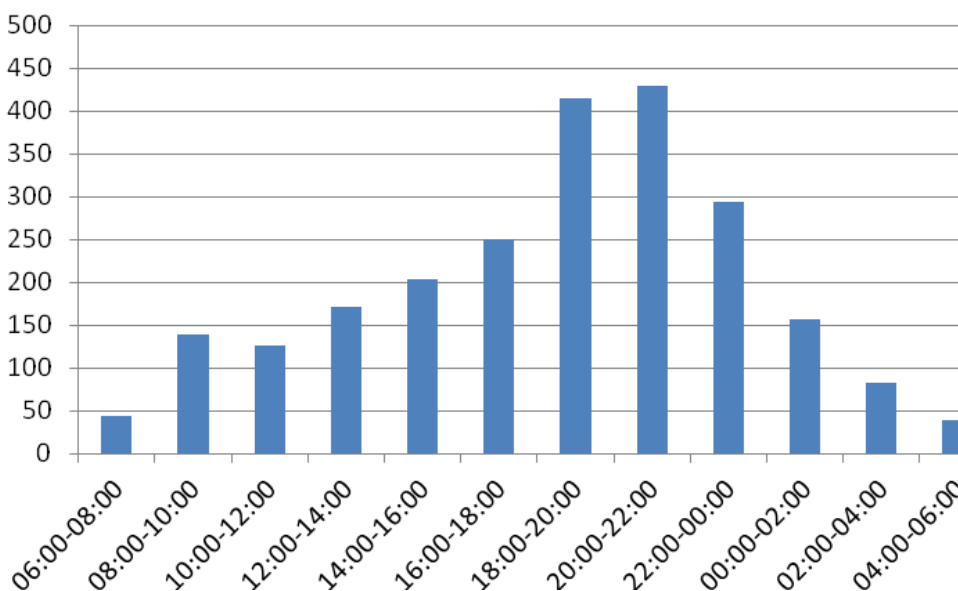
Globalement, ces vols augmentent en tendance entre mars et août, soit avec les beaux jours, ce qui correspond probablement à l'intensité de l'usage (donc de la circulation et du stationnement sur la voie publique) de ces deux roues à moteur. Ensuite, l'analyse horaire (graphique n°22) indique que le phénomène ressemble fort à celui des vols de voitures. A nouveau, c'est entre 18h et minuit que ces vols sont les plus nombreux, même si l'écart avec le reste de la journée est moins important que dans le cas des vols de voiture.

Graphique 21 : les vols de deux roues motorisés selon les arrondissements marseillais (effectifs)



Source : ministère de l'Intérieur, DDSP 13.

Graphique 22 : les vols de deux roues selon les moments de la journée (effectifs)



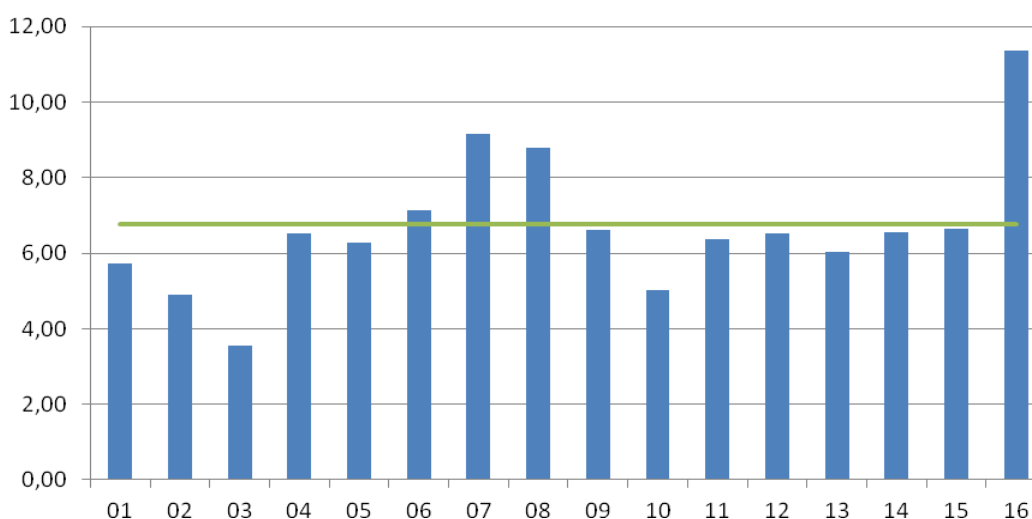
Source : ministère de l'Intérieur, DDSP 13.

2.8. Les cambriolages de résidence principale

La moyenne du taux de criminalité est ici de 6,77 faits constatés pour 1 000 habitants sur la période d'un an étudiée.

Le graphique n°23 indique que ces faits sont proportionnellement plus importants dans le 16ème et, dans une moindre mesure, le 7ème et le 8ème arrondissements. Inversement, les taux sont très bas dans le 3ème puis le 2ème et le 10ème arrondissements. Les arrondissements restant se distinguent relativement peu de la moyenne marseillaise.

Graphique 23 : les cambriolages selon les arrondissements marseillais (taux pour 1 000 hab.)



Source : ministère de l'Intérieur, DDSP 13.

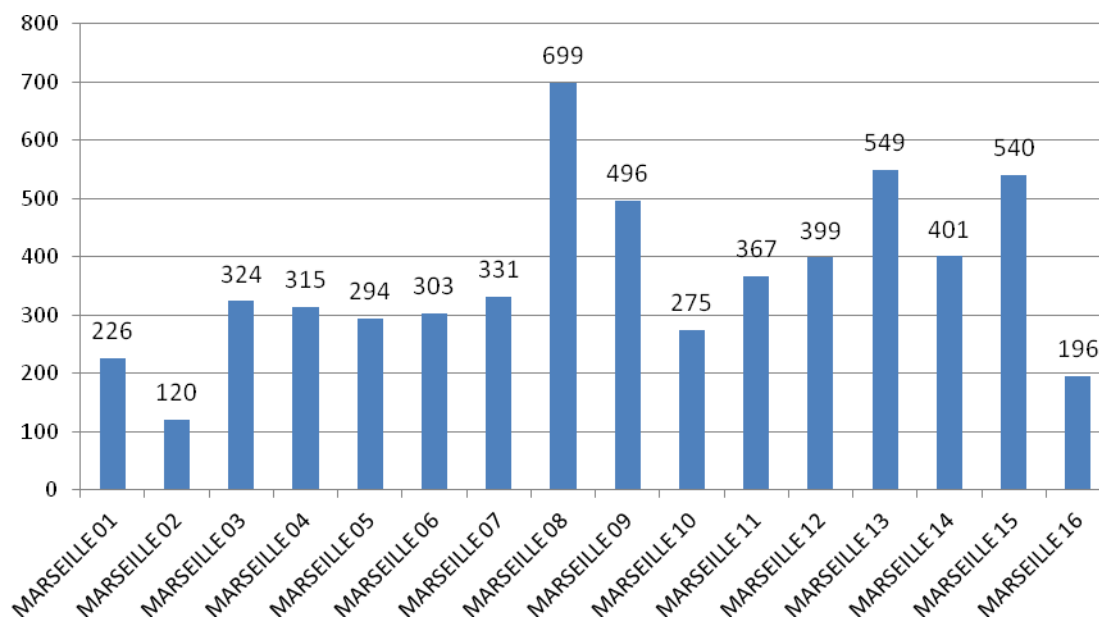
Lecture : la ligne verte représente la moyenne des 16 arrondissements.

En effectifs, comme l'indique le graphique n°24 (page suivante), les cambriolages apparaissent comme un type d'infractions réparti de façon beaucoup plus étale dans la ville ¹³. Ils sont toutefois plus nombreux dans le **8ème** arrondissement. Viennent ensuite le **13ème**, le **15ème** et le **9ème**, puis les 14ème, 12ème et 11ème arrondissements.

Dans le **8ème** arrondissement, les secteurs les plus concernés sont **Rabatau/Le Rouet** (surtout Avenue de Mazargues, Avenue Jules Cantini, Boulevard Rabatau et Rue du Rouet), devant **Pointe Rouge** (surtout Traverse Parango), **Bonneveine** (de façon assez étale sur le secteur) et **Commandant Roland** (surtout rue Vallence et rue du Commandant Rolland), les autres secteurs étant également touchés quoique de façon moins importante (avec cependant une concentration Avenue du Prado).

¹³ La précision géographique est ici très importante, les faits sont presque toujours localisés dans les enregistrements statistiques.

Graphique 24 : les cambriolages selon les arrondissements marseillais (effectifs)



Source : ministère de l'Intérieur, DDSP 13.

Dans le **13^{ème}**, près de 20% des faits sont concentrés dans le secteur **Saint Just** (surtout Avenue Corot et Boulevard Barry), assez loin devant Saint Mitre (plusieurs chemins et traverses), Château Gombert et Les Olives.

Dans le **15^{ème}**, près de 22% des faits sont concentrés dans le secteur **Madrague ville** (surtout Chemin de Madrague Ville et Rue de Lyon), loin devant Saint Antoine (de façon assez étale), Saint Louis (de façon assez étale) et Kalliste (surtout chemins de la Bigotte, des Baumillons et Bourrely). On note aussi une concentration Avenue de La Viste pour le secteur du même nom.

Dans le **9^{ème}**, près de 30% des faits sont concentrés dans le secteur **Les Baumettes/Roy d'Espagne** (surtout Chemin de morgiou, Avenue de La Jarre, Boulevard de l'Océan, traverse de la Seigneurie), assez loin devant le secteur **Valmante/Le Redon/Route de Cassis** (surtout traverse de la Gouffone et Avenue de Luminy). On note aussi une concentration Chemin Joseph Aiguier dans le secteur Michelet/Sévigné.

Dans le **14^{ème}**, un peu plus d'un quart des faits sont concentrés dans le secteur **Bon Secours/Saint Gabriel** (surtout Terrasse Notre Dame Bon Secours, Terrasse des Rosiers et Chemin de Gibbes). On note aussi une concentration Avenue du Merlan pour le secteur du même nom et chemin des Bessons pour le secteur Sainte Marthe.

Dans le **12^{ème}**, c'est le secteur **La Fourragère** (surtout Avenue des Caillols, Chemin Saint Jean du Désert) qui arrive en tête devant Saint Barnabé (de façon assez étale) et

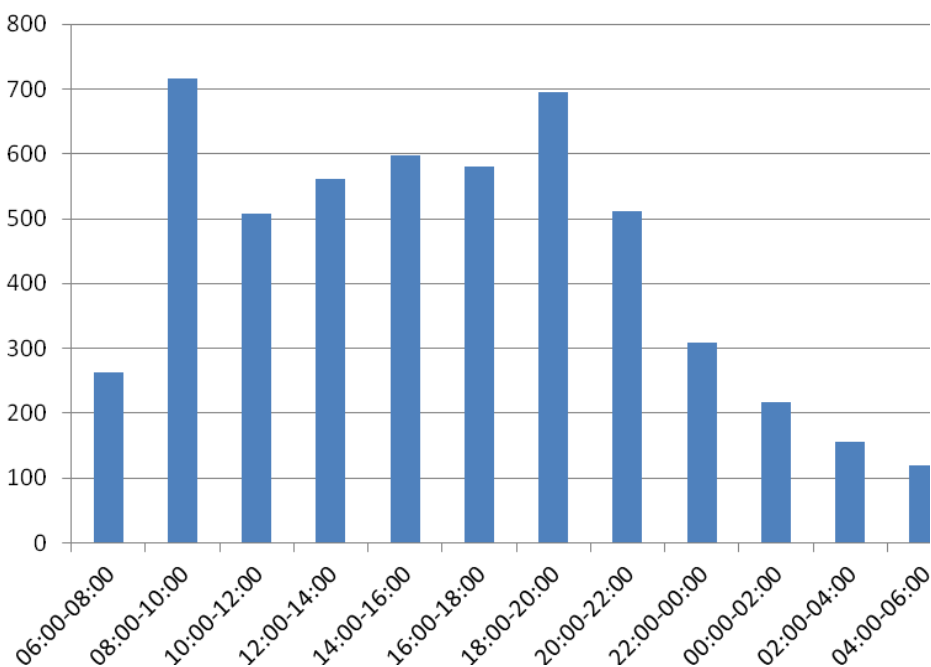
Les trois Lucs (*surtout allée des Vaudrans et allée des Poilus*). On note aussi une concentration Boulevard. Bouyala d'Arnaud dans le secteur Les Caillols.

Et enfin dans le **11ème**, c'est le secteur **Les Camoins** qui est en tête (avec des faits répartis de façon assez étale), devant Saint Menet (*surtout Terrasse de La Penne*) et La Rouvière/La Pomme.

Venons-en aux variations dans le temps. L'analyse des variations mensuelles de ces cambriolages indique un pic de fin d'année, lors du mois de décembre, pic que l'on ne retrouve pas toutefois partout sur le territoire marseillais. Pour ce qui concerne les zones où le phénomène des cambriolages est globalement plus prégnant, ce pic du mois de décembre apparaît plus particulièrement dans le 12ème, le 14ème et le 15ème arrondissements, dans une moindre mesure dans le 9ème, le 11ème et le 13ème arrondissements.

Enfin, l'analyse horaire (graphique n°25) indique que les cambriolages sont là encore un phénomène massivement diurne. Plus des deux tiers ont lieu entre 6h et 20h. Le pic étant atteint dès le matin, entre 8h et 10h, on peut même dire que les cambrioleurs sont parmi les délinquants qui se lèvent le plus tôt.

Graphique 25 : les cambriolages selon les moments de la journée (effectifs)



Source : ministère de l'Intérieur, DDSP 13.

2.9. Les violences physiques

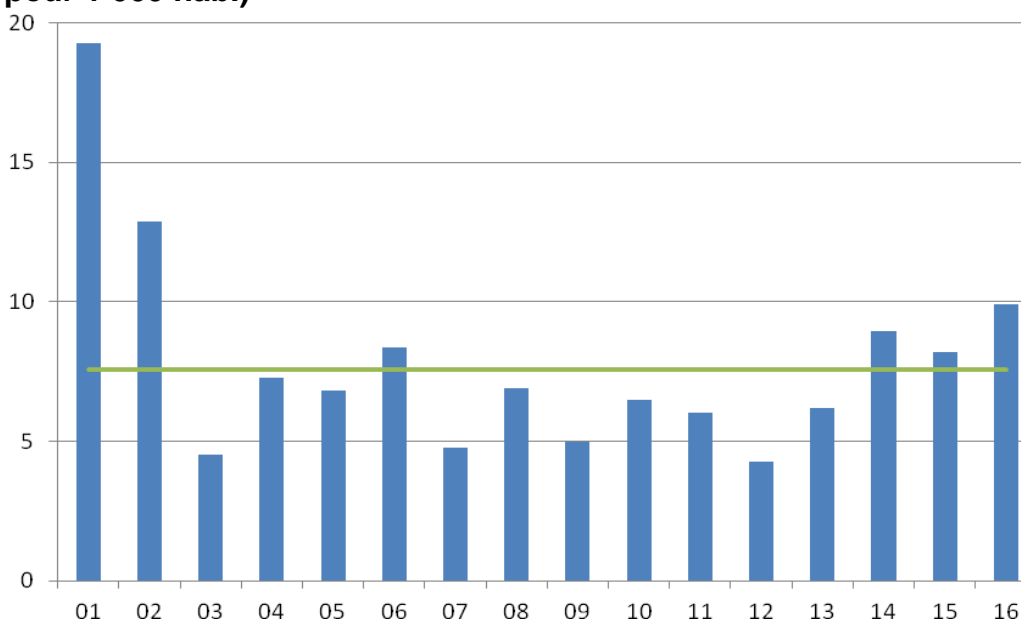
On distinguera ici les violences physiques en général, puis on spécifiera celles qui comportent les circonstances aggravantes d'être commises par les conjoints, dans le cadre scolaire et dans les transports en commun.

2.9.1. Les violences physiques en général

La moyenne du taux de criminalité est ici de 7,6 faits constatés pour 1 000 habitants sur la période d'un an étudiée.

Comme l'indique le graphique n°26, en proportion par rapport à la population les taux de violences physiques interpersonnelles sont particulièrement élevés dans le 1er arrondissement et dans le 2ème, puis dans une moindre mesure dans le 16ème. Inversement, ils sont particulièrement faibles dans le 3ème, le 7ème, le 9ème et le 12ème arrondissements. Les autres arrondissements présentent des taux peu éloignés de la moyenne marseillaise.

Graphique 26 : les violences physiques selon les arrondissements marseillais (taux pour 1 000 hab.)



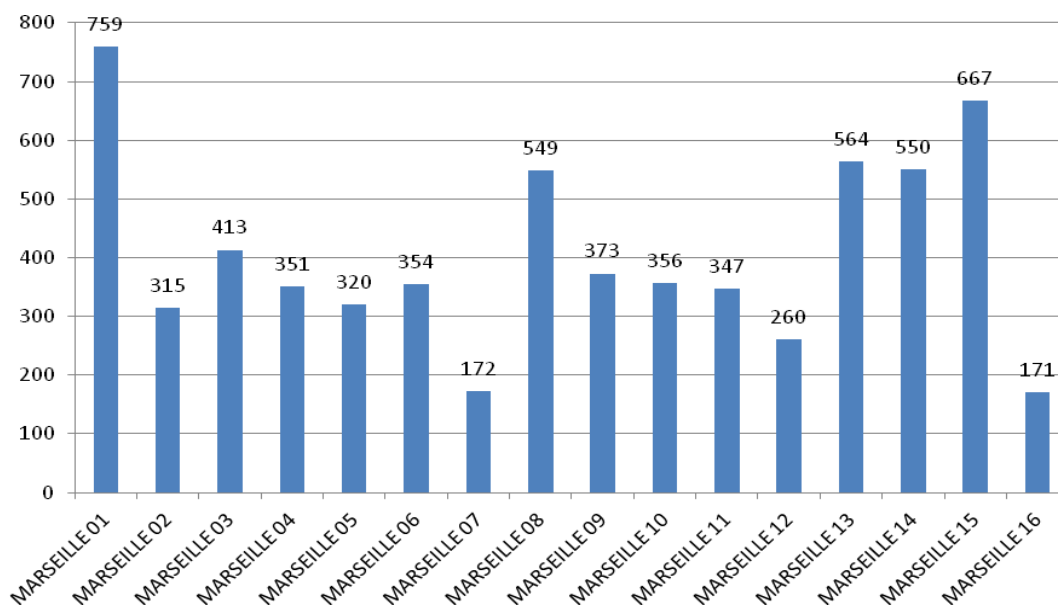
Source : ministère de l'Intérieur, DDSP 13.

Lecture : la ligne verte représente la moyenne des 16 arrondissements.

En chiffres bruts, le classement est un peu modifié, comme l'indique le graphique 27 (page suivante). Du point de vue numérique, après le 1er arrondissement, ce sont - en ordre

décroissant d'importance, les 15ème, 13ème, 14ème, 8ème et 3ème arrondissements qui concentrent le plus de faits constatés.

Graphique 27 : les violences physiques selon les arrondissements marseillais (effectifs)



Source : ministère de l'Intérieur, DDSP 13.

Le **1er arrondissement** demeure donc en tête. Environ 11% des faits constatés n'y sont pas localisés plus précisément. Restent 679 faits de violences physiques interpersonnelles qui sont principalement localisés dans quatre secteurs : **Belsunce** (26% des faits localisés au sein de l'arrondissement) (*surtout VC La Canebière*), **Noailles** (19%) (*surtout marché des capucins*), **Opéra** (16%) (*surtout rue Saint Saens, Quai rive neuve et quai des Belges*) et **Chapitre** (16%) (*surtout Square Stalingrad et Allée Léon Gambetta*). A l'inverse, les secteurs Thiers et La gare sont faiblement concernés.

Dans le **15ème**, le secteur le plus concerné est **Madrague ville** avec 28% des faits dont la localisation précise est connue (*surtout Chemin de Madrague ville et rue de Lyon*), loin devant **Saint-Antoine** (*surtout Avenue de Saint Antoine*) et **Saint-Louis** (*surtout Avenue de Saint Louis et Chemin de la Commanderie*). A l'inverse, on note très peu de faits dans les secteurs Kalliste (*avec néanmoins une concentration chemin de la Bigotte et chemin des Bourelly*), La Viste, La Savine.

Dans le **13ème**, près de 23% des faits dont la localisation est connue sont concentrés dans le secteur **Saint Just** (*surtout Avenue Corot et Avenue de Saint Just*), loin devant Malpassé et La Rose.

Dans le **14ème**, près de 60% des faits dont la localisation est connue sont concentrés dans les secteurs **Bon Secours/Saint Gabriel** (*surtout Boulevard. Charles Moretti, Terrasse des Rosiers et Chemin de Gibbes*) et **ZUP n°1**¹⁴ (*surtout chemin Saint Marthe, Avenue Prosper Mérimée, rue de la Busserine et Avenue Alexandre Ansaldi*), loin devant Le Merlan (*avec néanmoins une concentration Avenue du Merlan*) et Le Canet.

Dans le **8ème**, près de 32% des faits dont la localisation est connue sont concentrés dans le secteur **Rabatau/Le Rouet** (*surtout Boulevard. Rabatau, Avenue de Mazargues et Boulevard Michelet*), loin devant Bonneveine (*Avenue de Hambourg, Avenue Clos Bey*) et les secteurs côtiers. *On note toutefois une concentration Avenue du Prado et Rond-point du Prado.*

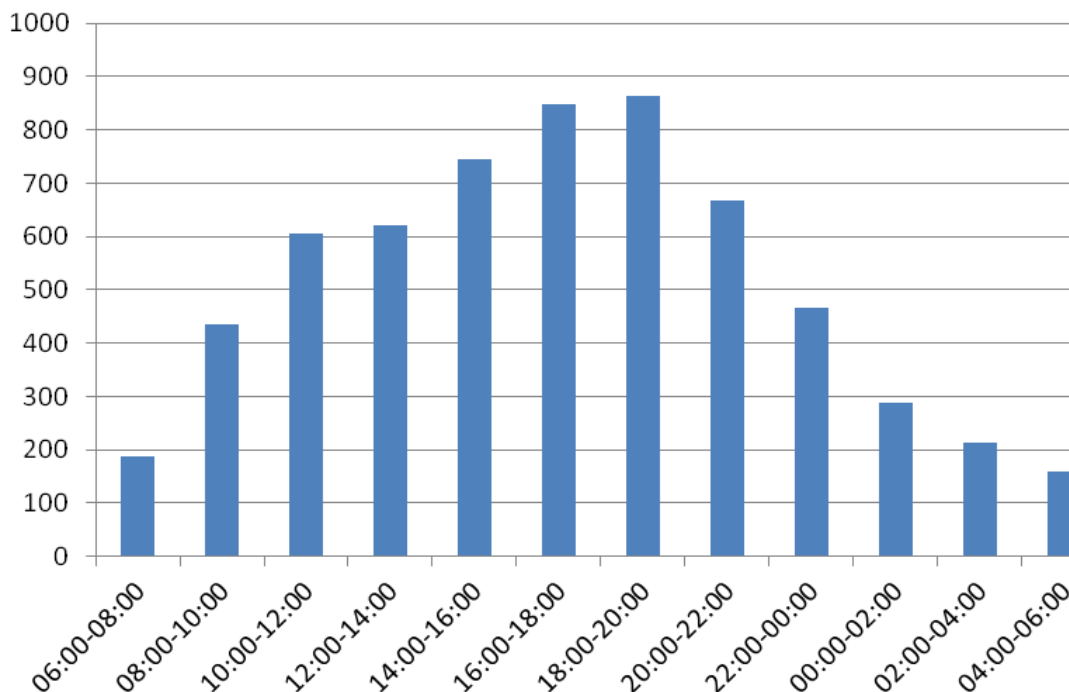
Enfin, dans le **3ème**, un peu moins de 9% des faits ne sont pas localisables. Sur l'essentiel restant, près de 30% des faits constatés le sont dans le secteur de la Belle de Mai (*surtout le boulevard de Plombières et la rue Loubon*), devant Villette (*surtout le boulevard National*), Saint-Lazare (*surtout avenue Camille Pelletan, boulevard de Crimée et avenue de Strasbourg*) et Saint Mauront (*surtout rue Félix Piat*).

Du point de vue des variations mensuelles, on ne note pas ici de pics particuliers certains mois mais plutôt une diminution générale constante durant les mois d'hiver (de novembre à février) qui est le pendant de la remontée vers un niveau élevé le reste de l'année, avec un maximum atteint durant les mois d'été. Ceci suggère l'hypothèse d'une intensité de violences liée à l'intensité de la présence de certaines populations dans l'espace public. Constatons par ailleurs que ces variations saisonnières sont quasiment les mêmes que celles dégagées dans l'analyse des vols simples sur particuliers dans les lieux publics. Quels liens éventuels y a-t-il entre les deux ensembles de phénomènes ? Il faudra le préciser.

Enfin, du côté de la répartition horaire (graphique n°28), nous constatons à nouveau un phénomène fondamentalement diurne, qui croît à partir de 8h du matin pour atteindre son pic entre 18h et 20h, avant de redescendre fortement. Entre minuit et 6h du matin, seuls 10% ont été commis.

¹⁴ Ce polygone est vaste, il se situe dans le secteur de Sainte Marthe, contient la zone commerciale du Merlan ainsi que trois ensembles HLM : La Busserine, Picon et une partie de Bellevue.

Graphique 28 : les violences physiques selon les moments de la journée (effectifs)



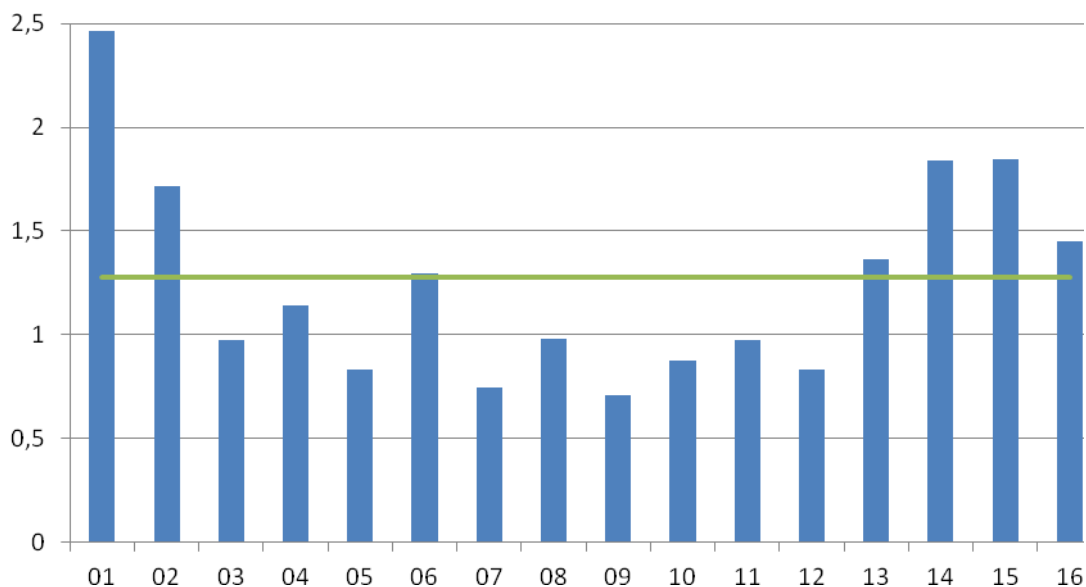
Source : ministère de l'Intérieur, DDSP 13.

2.9.2. Les violences physiques avec circonstance aggravante de conjoint

La moyenne du taux de criminalité est ici de 1,3 faits constatés pour 1 000 habitants sur la période d'un an étudiée, il est donc environ 6 fois moins élevé que le total des violences physiques interpersonnelles.

Comme l'indique le graphique n°29, le zoom fait ensuite sur les seules violences conjugales donne une vision par arrondissements en partie différente. Si le 1er arrondissement arrive de nouveau en tête, et si le 2ème arrondissement se situe à nouveau dans le peloton de tête, ce dernier est toutefois dépassé par les 14ème et 15ème arrondissements. Les autres arrondissements affichent des taux peu différents de la moyenne marseillaise. Dans l'ensemble, les écarts à la moyenne sont moins importants que pour les violences interpersonnelles en général. On peut donc dire que ce type spécifique de violences interpersonnelles semble nettement moins discriminant socialement que d'autres types.

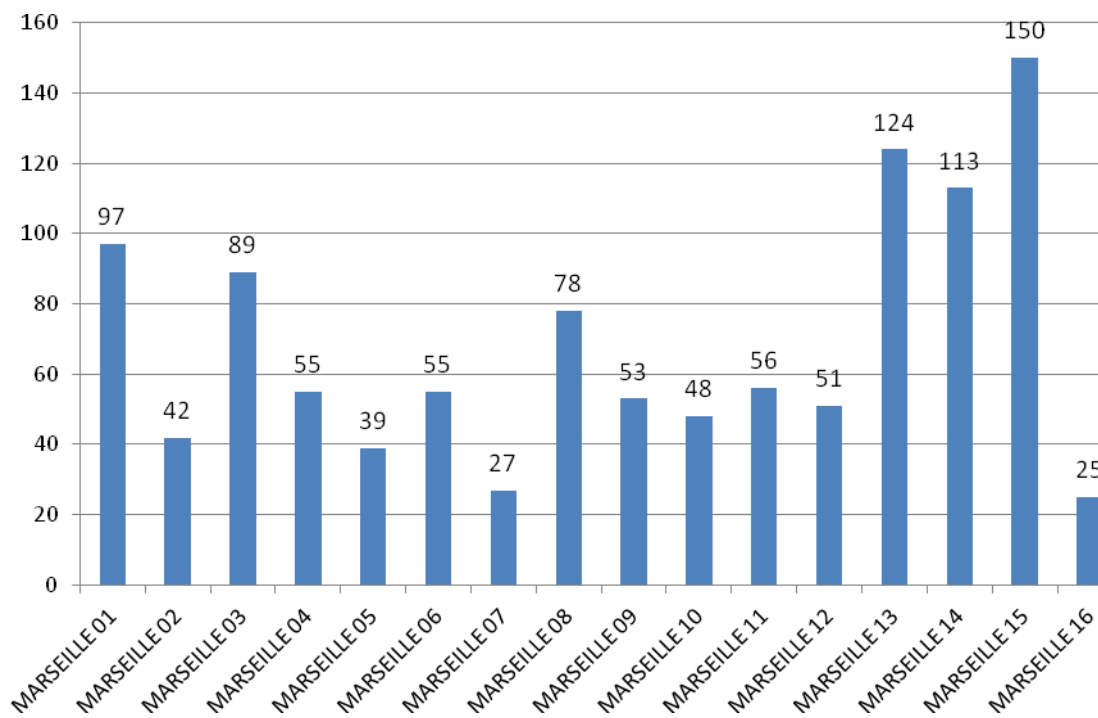
Graphique 29 : les violences conjugales selon les arrondissements marseillais (taux pour 1 000 hab.)



Source : ministère de l'Intérieur, DDSP 13.

Lecture : la ligne verte représente la moyenne des 16 arrondissements.

Graphique 30 : les violences conjugales selon les arrondissements marseillais (effectifs)



Source : ministère de l'Intérieur, DDSP 13.

L'analyse par secteurs fait ressortir la prédominance numérique des faits constatés dans les secteurs de **Chapitre**, **Belsunce** et **Noailles** pour le **1er** arrondissement, dans les secteurs de **Saint Antoine**, **Kalliste**, **Saint Louis**, **Castellas** et **Madrague ville** pour le **15ème** arrondissement, dans les secteurs de **Bon Secours/Saint Gabriel**, **ZUP n°1**, **Le Merlan** et **Le Canet** pour le **14ème** arrondissement et enfin dans les secteurs de **Carmes** et **Panier/Hôtel de ville** pour le **2ème** arrondissement.

Mais si l'on observe à présent (graphique n°30) les nombre de faits commis et non les taux par rapport à la population, il faut ajouter à l'analyse les 13ème, 3ème et 8ème arrondissements. Dans le **13ème**, 25% des faits dont la localisation est connue sont concentrés dans le secteur **Saint Just**, devant La Rose et Malpassé. Dans le **3ème**, un tiers des faits dont la localisation est connue sont concentrés dans le secteur de la **Belle de Mai**, devant La Villette et Saint Lazare. Enfin dans le **8ème**, près de 30% des faits dont la localisation est connue sont concentrés dans le secteur **Rabatau/Le Rouet**, devant Bonneveine.

Dans tous ces secteurs, les faits de violences conjugales sont très répartis dans les différentes rues concernées. On ne retrouve pas ici les concentrations particulières que l'analyse a dégagé pour quasiment tous les autres types d'infractions étudiés. Enfin l'examen des variations mensuelles révèle également des tendances qui ne ressemblent à aucune autre, avec une augmentation de janvier à août, suivie d'une baisse. Tout ceci suggère que l'on a ici affaire à un phénomène particulier, qui ne relève pas des mêmes logiques, qui concerne une partie beaucoup plus vaste de la population de façon néanmoins moins intense ou plus étale. On note enfin que l'on a vu surgir ici pour la première fois le **3ème** arrondissement, qui est le plus pauvre de la ville (on y reviendra).

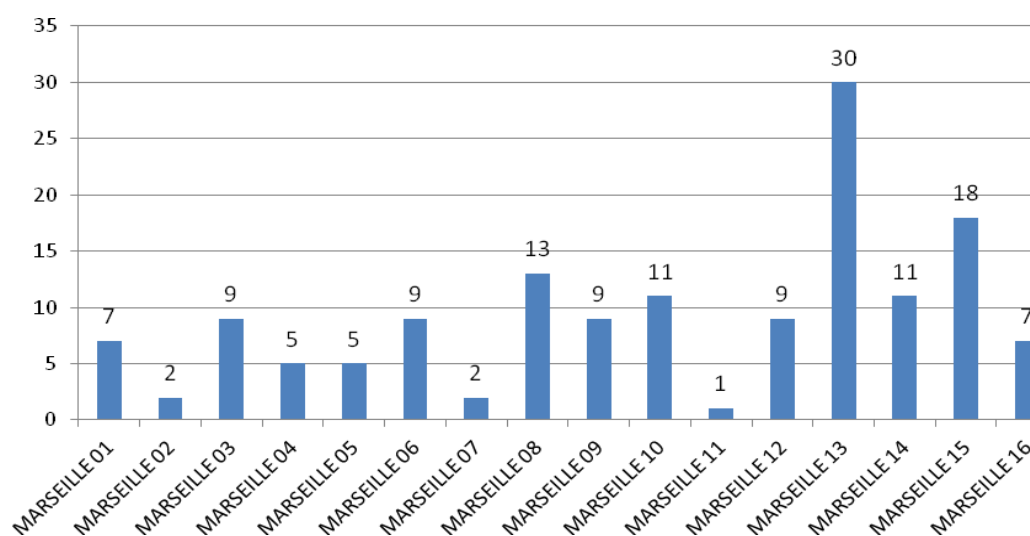
2.9.3. Les violences physiques dans ou aux abords immédiats les établissements scolaires

La moyenne du taux de criminalité est ici de 0,2 faits constatés pour 1 000 habitants sur la période d'un an étudiée, il est donc environ 38 fois moins élevé que le total des violences physiques. Les faits constatés dans ce sous-type de violences sont particulièrement faibles (148 faits sur toute la ville et sur une année entière). On ne considèrera par conséquent comme significatifs que les écarts à la moyenne les plus importants.

Le graphique n°31 isole donc cette fois-ci les violences interpersonnelles survenues en milieu scolaire. Il donne à nouveau une représentation totalement différente puisque, selon

cette source, ces violences sont particulièrement fortes dans le **13ème arrondissement** et, dans une moindre mesure, dans le **15ème**. A l'inverse, ces violences en milieu scolaire sont quasiment inexistantes dans le 11ème, le 2ème et le 7ème arrondissements. Toutefois, les effectifs sont toutefois ici trop peu élevés pour que l'on puisse prolonger l'analyse, et même pour que l'on puisse tenir ces données pour représentatives d'une quelconque réalité tant l'on sait par ailleurs que les pratiques d'« externalisation » des incidents sont très variables selon les établissements scolaires. Il sera important ici de poursuivre cette analyse avec des données de l'Éducation nationale, ainsi qu'avec des observations de terrain.

Graphique 31 : les violences en milieu scolaire selon les arrondissements marseillais (effectifs)



Source : ministère de l'Intérieur, DDSP 13.

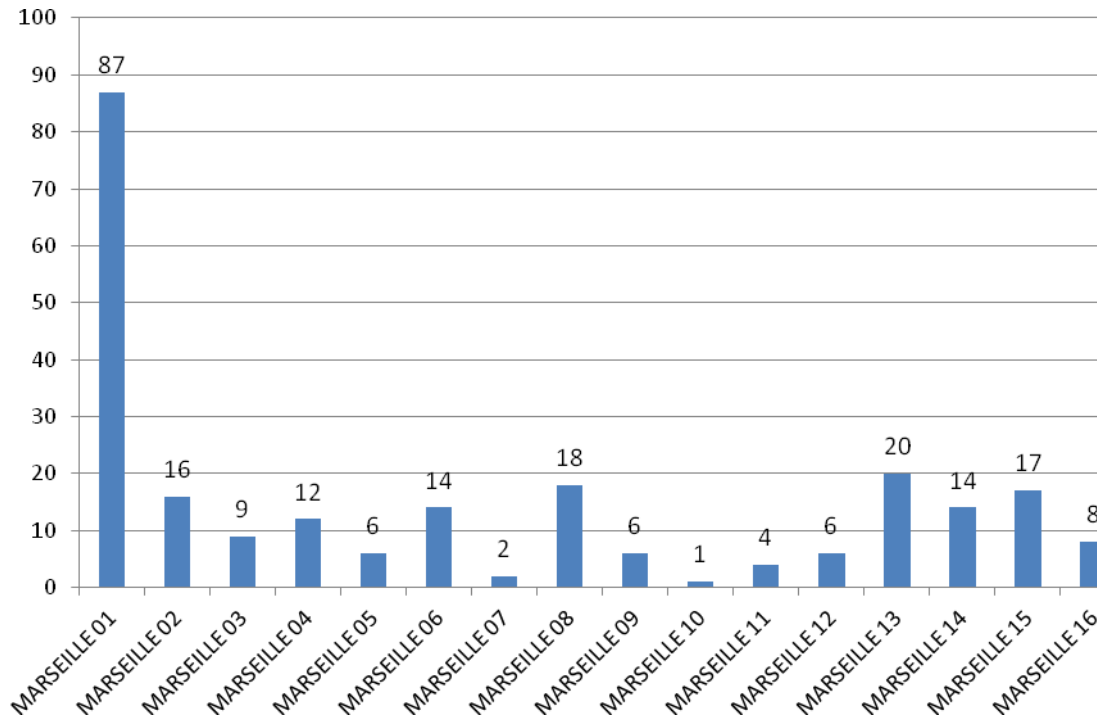
2.9.4. Les violences physiques interpersonnelles dans les transports en commun

La moyenne du taux de criminalité est ici de 0,3 faits constatés pour 1 000 habitants sur la période d'un an étudiée, il est donc environ 25 fois moins élevé que le total des violences physiques interpersonnelles.

Le graphique n°32 indique à nouveau ici des clivages géographiques particulièrement spectaculaires. A lui seul, le **1er arrondissement** concentre 36% des faits constatés (ce qui ne surprend pas compte tenu de la présence de la gare Saint-Charles et de nombreuses stations de bus, métros et trams, *plus précisément la plupart des faits sont concentrés Square de Narvik, juste sous la gare*), vraiment très loin devant Le 13ème, le

8ème, le 15ème et le 2ème. Les effectifs sont toutefois ici trop faibles pour que l'on puisse aller plus loin. Il sera important ici de confronter ces données avec celles de la SNCF et de la RTM.

Graphique 32 : les violences dans les transports en commun selon les arrondissements marseillais (effectifs)



Source : ministère de l'Intérieur, DDSP 13.

Lecture : la ligne verte représente la moyenne des 16 arrondissements.

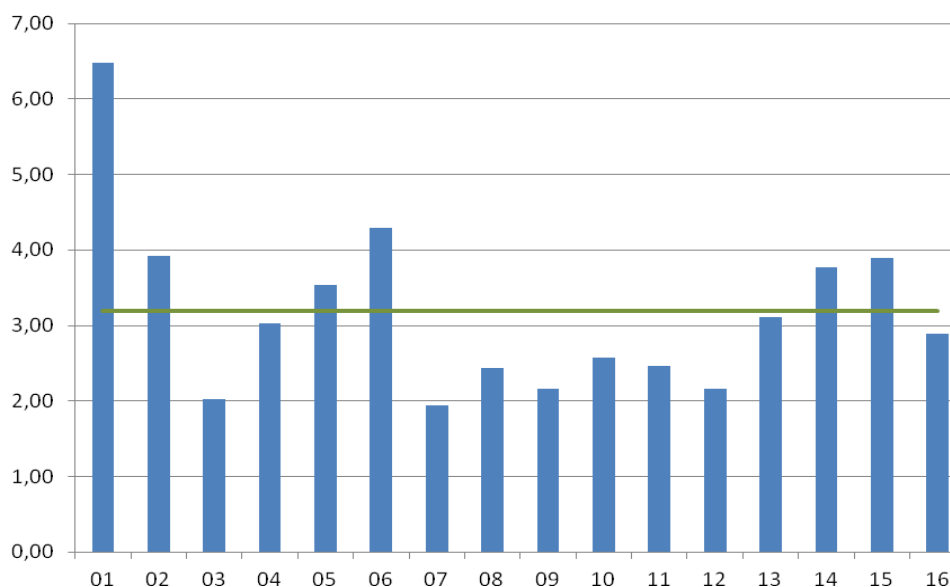
Notons enfin que, répartis de façon assez étale dans l'année, ces violences commises dans les transports en commun sont par ailleurs plus fréquentes en deuxième partie de journée (entre 14 et 20h).

2.10. Les menaces

La moyenne du taux de criminalité est ici de 3,19 faits constatés pour 1 000 habitants sur la période d'un an étudiée.

Le graphique 33 indique que, en proportion du nombre d'habitants, c'est une fois encore dans le 1er arrondissement que les faits constatés sont les plus nombreux, loin devant le 6ème arrondissement. Inversement, les taux sont très bas dans les 3ème, 7ème, 9ème et 12ème.

Graphique 33 : les menaces selon les arrondissements marseillais (taux pour 1 000 hab.)



Source : ministère de l'Intérieur, DDSP 13.

Lecture : la ligne verte représente la moyenne des 16 arrondissements.

En chiffres bruts, le classement est toutefois différent (graphique n°34, page suivante). C'est en effet le 15ème arrondissement qui arrive en tête, devant le 13ème, le 1er et le 14ème.

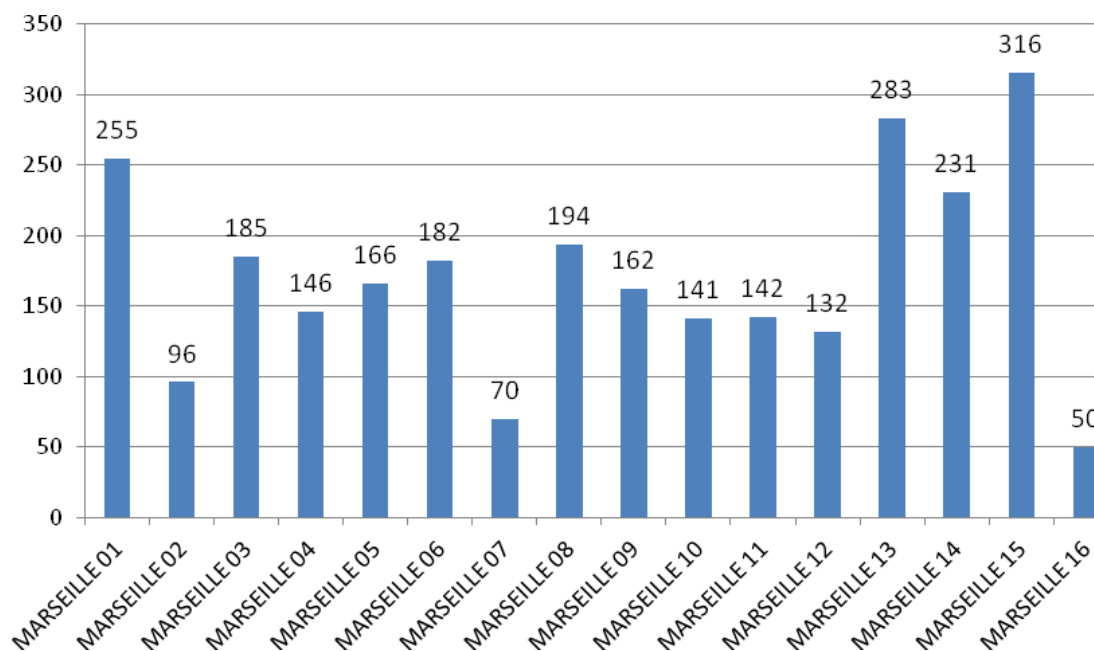
Dans le **15ème**, environ 20% des faits dont la localisation est connue sont concentrés dans le secteur **Madrague ville** (surtout chemin de Madrague ville, Place Bougainville et rue de Lyon), devant **Kalliste** (surtout chemin des Bourelly, chemin de la Bigotte), Saint Louis et Saint Antoine (de façon plus étale dans ces deux derniers secteurs).

Dans le **13ème**, près de 26% des faits dont la localisation est connue sont concentrés dans le secteur **Saint Just**, devant Malpassé et La Rose. Les faits sont toutefois ici trop peu nombreux et trop étales pour qu'une analyse à l'échelle de la rue ait du sens.

Dans le **1er arrondissement**, ce sont surtout les secteurs **Belsunce**, **Chapitre**, **Noailles**

et **Opéra** où les faits constatés sont les plus nombreux. Ils sont également trop étales pour qu'une analyse à l'échelle de la rue ait du sens.

Graphique 34 : les menaces selon les arrondissements marseillais (effectifs)

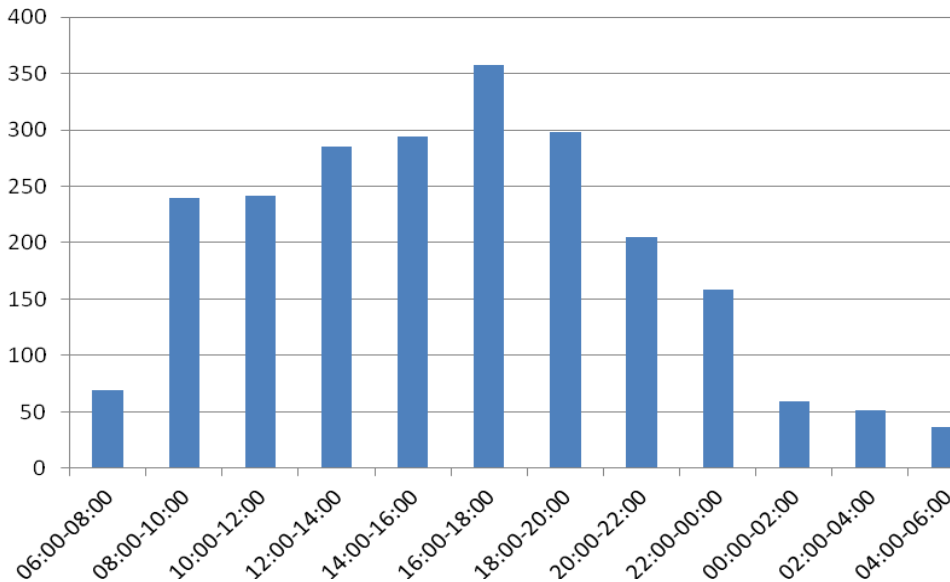


Source : ministère de l'Intérieur, DDSP 13.

Enfin, dans le **14ème**, un peu plus de la moitié des faits dont la localisation est connue sont concentrés dans deux secteurs **ZUP n°1 et Bon Secours/St Gabriel**. Les faits sont toutefois ici trop peu nombreux et trop étales pour qu'une analyse à l'échelle de la rue ait du sens.

Voyons à présent l'analyse temporelle. L'examen des variations mensuelles révèle d'abord un phénomène aléatoire, avec un point bas en décembre et un point haut en juin, sans que l'on puisse proposer une quelconque interprétation sur ces deux pics. L'examen de la répartition horaire (graphique 35) révèle ensuite, à nouveau, un phénomène fondamentalement diurne, probablement lié aux flux de circulation des personnes. 87 des faits sont en effet concentrés en 8h et 22, le pic étant atteint en fin d'après-midi, entre 16h et 18h.

Graphique 35 : les menaces selon les moments de la journée (effectifs)



Source : ministère de l'Intérieur, DDSP 13.

Enfin, comme dans le cas des violences physiques, nous avons regardé la répartition géographique des menaces accompagnées de la circonstance aggravante de conjoint d'une part, d'un lieu spécifique (établissement scolaire et transport en commun) d'autre part.

Sur les affaires conjugales, il apparaît que deux arrondissements affichent des taux nettement supérieurs à la moyenne : le **15ème** (secteurs Saint Louis, Saint Antoine, Madrague ville) et le **14ème** (secteurs ZUP n°1, Le Canet). Inversement, ces infractions ne sont quasiment pas enregistrées dans le 5ème et le 7ème arrondissements. Le reste n'est pas significatif, s'agissant d'effectifs globalement faibles (266 infractions constatées sur les 12 mois et sur l'ensemble de la ville). En effectifs, 15ème, **13ème** et 14ème arrondissements constituent le trio de tête de ces menaces.

Pour le reste, on ne peut rien dire sur les menaces dans les établissements scolaires tant les effectifs sont faibles (91 infractions constatées sur les 12 mois et sur l'ensemble de la ville). Quant aux menaces dans les transports, là encore les effectifs sont trop faibles (116 infractions constatées sur les 12 mois et sur l'ensemble de la ville) pour mener une analyse spatiale. On note cependant que 38 des 116 infractions constatées (soit un tiers) l'on été dans le **1er arrondissement**.

3. Les principaux « secteurs à risques » de Marseille

On préférera parler ici de *secteurs à risques* plutôt que de *hot spot*, d'une part parce que nous ne voyons pas l'intérêt de suivre la mode de l'emploi de mots ou d'expression américains au détriment du répertoire amplement suffisant qu'offre la langue française, d'autre part parce que la notion de *secteurs* est plus large et plus appropriée que celle de « point », enfin parce que l'adjectif « chaud » relève du langage familier et que la notion de *risques* nous semble plus intéressante et plus appropriée de par son pluriel. Il est en effet rare que ces secteurs à risques le soient du fait d'un seul type d'infractions de voie publique, il s'agit au contraire presque toujours d'un cumul de plusieurs de ces types.

3.1. Le secteur 86 : Rabatau / Le Rouet (8ème arrondissement)

Le fait que nous commençons cette analyse par le secteur Rabatau / Le Rouet du 8ème arrondissement surprendra tant les quartiers Sud n'occupent les représentations sociales en matière de sécurité que du fait de ses « cités sensibles » les plus connues qui sont aussi les plus excentrées telles que La Cayole dans le 9ème arrondissement et Air Bel dans le 11ème. Cet arrondissement et surtout ce secteur n°86 ressortent pourtant de notre analyse à de nombreuses reprises. Ce dernier arrive en effet en tête pour les dégradations de biens privés dans le 8ème arrondissement, mais aussi pour les vols dans et sur les voitures, les vols simples sur les particuliers (lieux publics comme privés), les vols avec violence, les cambriolages et les vols de deux roues.

Ce secteur contient notamment le stade Vélodrome (dont nous avons vu les problèmes qu'il occasionnait, notamment en matière de dégradations), le Parc Chanot (avec notamment le Palais des congrès), le Palais des Sports et leurs grands parkings. Il abrite également l'hôpital Saint-Joseph, hôpital généraliste privé à but non lucratif, avec près de 2 500 salariés (ce qui en fait le deuxième employeur privé de Marseille et le troisième plus important établissement de santé après les CHU de Marseille et Nice ¹⁵), une capacité de près de 800 lits et quasiment toutes les spécialités médicales représentées (dont un service d'urgences et un autre spécialisé dans les urgences pédiatriques). Ce secteur Rabatau / Le Rouet contient en outre l'avenue du Prado sur laquelle a lieu presque tous

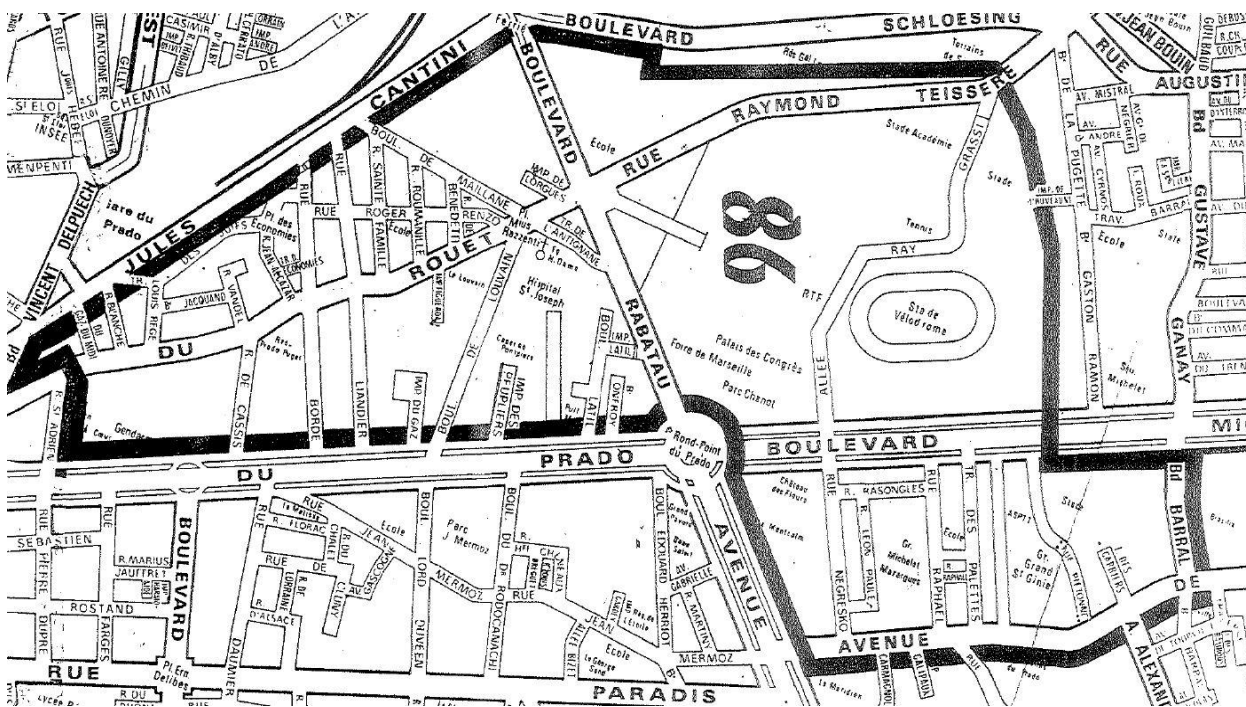
¹⁵ Source : Hôpital Saint Joseph, Rapport annuel 2014 (en ligne).

les matins un marché ainsi que le début du boulevard Michelet sur lequel a également lieu presque tous les matins un marché. Il abrite en outre les sorties de deux stations de métro très fréquentées (« Perrier » et « Rond point du Prado » sur la ligne 2) ainsi qu'une vingtaine d'arrêts de 9 lignes de bus (les lignes 19, 21, 23, 44, 45, 72, 73, 521, 921). Enfin, ce secteur contient la plupart des plages du sud de la ville. Plages dont les responsables policiers locaux notent que l'attractivité ne cesse d'augmenter ces dernières années du fait de leur équipement croissant : installation de commerces, restaurants, bars et snacks divers (avec de nombreuses terrasses propices aux vols), aménagement de jardins bordant les plages (avec *skate park*, endroits privilégiés pour courir et de grands espaces pour des activités sportives ou ludiques diverses), multiplication d'évènements sportifs de plein air (départs de courses à pieds, tournois de volley-ball, etc.), toutes choses qui s'ajoutent aux attraits traditionnels de la plage et de la mer (véliplanchistes toute l'année, pratiquants de *kite surf*, etc.).

Lors de notre entretiens avec les responsables policiers locaux, ces derniers ont surtout insisté sur les dégradations occasionnées par les matchs de football de l'Olympique de Marseille (OM). On constate de très nombreuses dégradations autour du stade et il s'agit bien de dégradations volontaires, essentiellement de véhicules, et non de tentatives de vols. Les policiers précisent qu'elles ont lieu non pas pendant ou après mais surtout avant les matchs. Des groupes de supporters arrivent en effet dans l'après-midi et commencent à s'enivrer dans les nombreux bars et snacks situés autour du rond-point du Prado et sur le boulevard Michelet. Certains iraient ensuite dégrader les véhicules immatriculés hors du département, *a fortiori* si ceux attribués à tort ou à raison aux supporters et aux équipes adverses (dont ils attendent aussi parfois les bus pour les caillasser). l'alcool et l'effet de groupe aidant, certains n'hésiteraient même pas à aller jusqu'à s'affronter physiquement avec les policiers.

Cela étant, au-delà de la question du Vélodrome les soirs de match, pour toutes les raisons que nous avons listées ci-dessus, il s'agit d'un des secteurs à très forts flux de population et de stationnement de véhicules sur la voie publique dans l'ensemble de la ville.

Carte n°3 : le secteur n°86 « Rabatau / Le Rouet »



3.2. Le secteur 13 : Madrague Ville (15ème arrondissement)

Ce secteur ressort de notre analyse à de nombreuses reprises. Il arrive en tête pour les dégradations de biens privés dans le 15ème arrondissement, mais aussi pour les vols dans et sur les voitures, pour les vols avec violence, pour les vols de voitures, pour les cambriolages, pour les violences physiques et pour les menaces.

Situé dans le 15ème arrondissement, arrondissement particulièrement pauvre de la ville, le secteur Madrague ville va du Boulevard de Briançon au Sud jusqu'au Boulevard Bernardo au Nord. Il contient la station de métro Bougainville qui constitue le terminus de la ligne 2 du métro (ligne qui descend vers le Prado et le Vélodrome à l'opposé), ainsi qu'un important nœud de 4 lignes de bus (les lignes 25, 30, 70 et 535). Depuis le 1er septembre 2014, il est également traversé par le « bus à haut niveau de services » qui dessert notamment l'hôpital nord et plusieurs cités en montant au nord jusqu'à Septèmes-les-Vallons. Il abrite aussi la gare SNCF du Canet, gare de marchandises. Mais ce qui fait la réputation tant touristique que policière du secteur, c'est son grand marché aux puces, véritable point de fixation de problèmes.

Les responsables policiers interrogés rappellent que le problème se pose depuis de très nombreuses années. Le marché aux puces est vraiment très étendu (il occupe officiellement près de 4 hectares ¹⁶). Il a lieu tous les jours mais connaît une extension et une affluence toute particulière le week-end et surtout le dimanche où il accueillerait en moyenne quelque 30 000 personnes. Ce jour-là, le marché bloque plusieurs rues dont il coupe la circulation, obligeant même la RTM à détourner certaines lignes. Selon l'avis des responsables policiers, il échappe un peu à tout contrôle. Il s'y vend de tout, de façon légale comme illégale. Sous ce dernier registre, il s'y vend nombre de produits de la délinquance et des trafics illégaux de biens multiples : cigarettes, produits de marques contrefaits ou non, matériel multimédia, etc. A une époque, on y vendait même des voitures sur des parkings squattés dans ce but, mais ce point a semble-t-il été réglé par l'action policière. Des zones publiques entières sont donc privatisées. Des parkings sauvages payants s'instituent à plusieurs endroits. L'on y trouve de très nombreux vendeurs à la sauvette et l'on y constate de nombreux phénomènes de pic-pocket, vols à la tire, vols à l'étalage, vols à l'arraché et, par ailleurs, vols dans les voitures qui se garent sur les parkings autorisés (il en existe deux : boulevard Oddo et rue de Lyon), partout et un peu n'importe comment dans les environs (la mairie autorise le stationnement le dimanche matin sur deux grands axes : avenue Cap Pinède et chemin de la Madrague Ville).

En outre, deux quartiers prioritaires de la ville entourent le marché aux puces : La Cabucelle au nord et Les Crottes au sud, qui sont parmi les plus fragiles de l'arrondissement à tous points de vue. Selon l'Observatoire des quartiers de la politique de la ville à Marseille, en 2009-2011, le secteur Crottes-Calade-Cabucelle (qui regroupe près de 13 000 habitants) connaît un taux de chômage général de 26% qui monte à 46% chez les jeunes de moins de 25 ans ¹⁷, un taux de scolarisation des 18-24 ans près de 10 points inférieur à la moyenne de la ville (51% pour 60%) et une part de la population adulte sans diplôme presque deux fois supérieur à la moyenne de la ville (46% pour 24%). Autre indicateur de précarité : 53% des allocataires de la CAF dépendent totalement de ces allocations qui constituent plus de 50% de leur revenu, et 40% en dépendent à 100% (et

¹⁶ Si l'on en croit le site : <http://www.centrecommerciallespuces.com>

¹⁷ Le site du SIG ne donne généralement pas cette précision mais l'INSEE estime que le chômage des 15-24 ans dans les ZUS est 1,8 fois supérieur au taux de chômage de l'ensemble des actifs dans ces territoires (cf. par exemple le Rapport 2013 de l'Observatoire des zones urbaines sensibles, Paris, La Documentation française). Dans tous les tableaux qui suivent, nous avons donc appliqué ce coefficient pour faire ce calcul.

non pas aucun autre revenu)¹⁸. Sur certains ilots, les chiffres sont plus impressionnants encore, comme en témoigne le tableau 2 ci-après.

Tableau 2 : données de contexte sur des IRIS du 15ème arrondissement

	Cités de La Viste	Kalliste	HLM Aygalades	La Bricarde	La Savine	La Castellane	Moyenne Marseille
Nombre d'habitants	2 487	2 860	2 139	2 387	2 529	4 476	852 516
% population moins de 25 ans	43,6	57,1	51,1	46,2	48,5	49,8	31,5
% 15-17 ans non scolarisés	6,8	8,9	14,7	2,1	1,9	4,9	4,7
% population sans diplôme	53,7	38,7	60	43,3	51,7	57,5	23,3
Taux de chômage général	39,8	43,3	44,4	37,7	39,4	32,5	18,5
Taux de chômage des jeunes - 25 ans	72	78	80	68	72	58,5	34
Salariés à temps partiel	25,1	14,6	19	24,7	30,4	27	17,7
% de ménages non imposables	-	75,6	71	70	74,7	73,8	42,1
% d'allocataires dépendant	39,6	66,1	54,6	50,1	53,9	53,4	25,1
% d'immigrés	22,3	20	20,3	22,1	26,2	27	13,2
% de familles monoparentales	38,2	38,4	34	37,5	36,8	29,7	23,1
% de familles nombreuses	24,1	45,7	36,9	30,3	33	41,8	11
Part de logements vacants	3,5	11	-	2	11	3,1	6,1 *

Source : INSEE 2010, SIG Politique de la ville. * = il s'agit ici de la moyenne de l'arrondissement.

Enfin, les responsables policiers locaux signalent d'autres particularités du secteur qui constituent des sources supplémentaires de délinquance de voie publique :

- concernant la station de métro Bougainville, on remarque que, les soirs de match de l'OM, beaucoup de personnes prennent le métro à Bougainville car la ligne est directe jusqu'au rond-point du Prado. Ils garent leurs voitures dans les parkings autour de la station et sont victimes de vols et de dégradations de leurs véhicules (une partie de ces dégradations étant des tentatives de vols) durant la soirée.
- cette concentration de vols de voitures, de vols dans ou sur les voitures et de

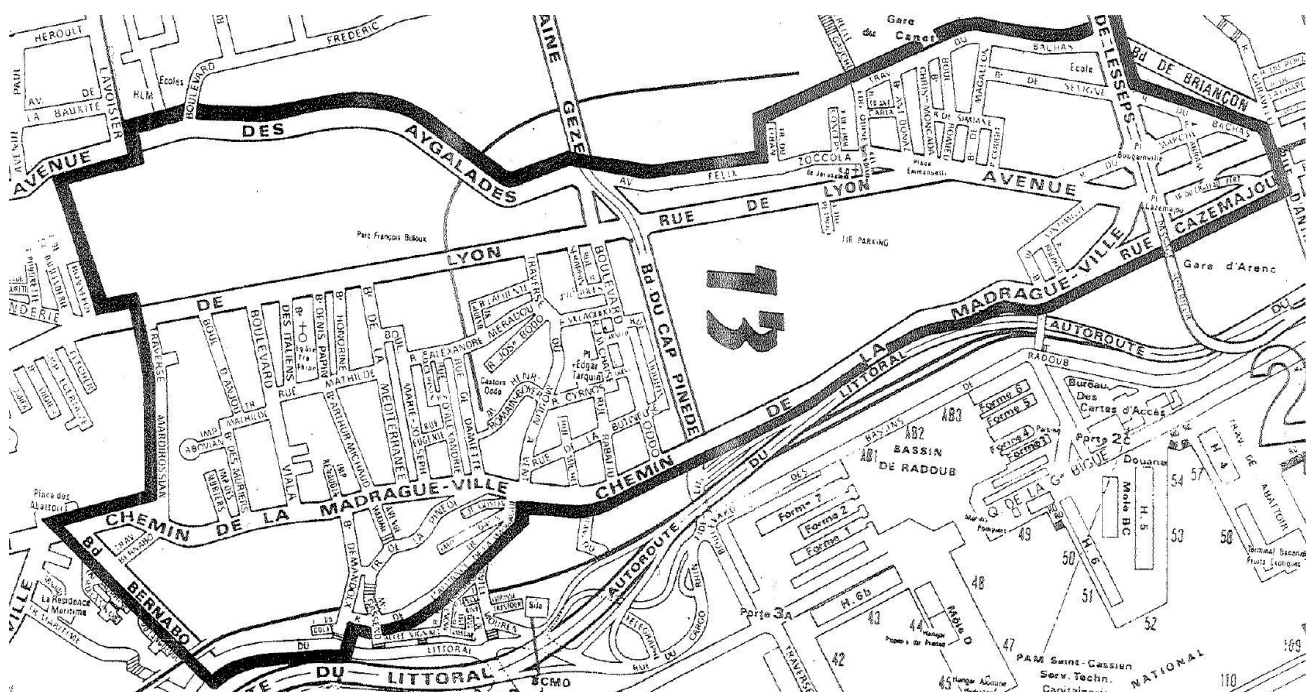
¹⁸ Observatoire des quartiers de Marseille. Actualisation 2012, p. 21-23 (<http://www.polvillemarseille.fr>).

dégradations de voitures dans le sous-secteur madrague Ville pourrait également s'expliquer par la présence de plusieurs casses d'automobiles sur la Rue de Lyon et, en face, de nombreux stationnements et de nombreuses entreprises sur le Chemin de Madrague Ville. En clair, certaines de ces casses d'automobiles accepteraient voire organiseraient de la revente de pièces volées.

- les violences et menaces également surreprésentées dans ce secteur pourraient être liées à la petite concentration de snacks et débits de boissons existant notamment Rue de Lyon.

- quant aux cambriolages, ils seraient particulièrement fréquents dans quelques petits secteurs plus aisés comme celui qui se trouvent entre des quartiers pauvres. Ce serait par exemple le cas d'un nouveau quartier d'immeubles de standing « Le Valnatureal » (groupe Bouygues Immobilier) construit ces dernières années, dont les parkings n'ont pas été sécurisés et où les policiers constatent de nombreux vols et dégradations (adresse : chemin de la Commanderie).

Carte n°4 : le secteur n°13 « Madrague Ville »



3.3. Le secteur 21 : Saint Just (13ème arrondissement)

Ce secteur ressort de notre analyse à de nombreuses reprises. Il arrive en tête pour les dégradations de biens privés dans le 13ème arrondissement, mais aussi pour les vols dans et sur les voitures, pour les vols de voitures, pour les cambriolages, pour les violences physiques et pour les menaces.

Ce secteur est desservi par neuf lignes de bus (27, 32, 34, 38, 42, 53, 81, 533, 541). Il abrite la plus importante salle de spectacle de la ville, le Dôme, d'une capacité de 8 500 places (300 000 spectateurs en moyenne par an). De là des dégradations et des vols dans et sur les voitures les soirs de concerts, sur les véhicules qui ne se garent pas à l'intérieur du site ou dans les autres parkings payant alentour mais tout autour du site (on note ainsi de nombreuses dégradations avenue Saint-Just). Ce secteur contient par ailleurs une importante cité - le Parc Corot - et voisine avec plusieurs autres : les Oliviers 2, les Cèdres, les Lauriers et les Bleuets.

Tableau 3 : données de contexte sur des IRIS du 13ème arrondissement

	Oliviers-Lauriers	Corot	Saint-Paul Corot	Cèdres-Cyprés	Frais Vallon	Le Clos	Moyenne Marseille
Nombre d'habitants	3 431	3 549	2 234	1 884	4 370	2 121	852 516
% population moins de 25 ans	46	50,5	49,1	48,6	47,7	36,2	31,5
% 15-17 ans non scolarisés	5,4	9,2	-	14,6	2,7	7,6	4,7
% population sans diplôme	54,9	44,9	-	50,9	49,3	40,4	23,3
Taux de chômage général	42,9	38,3	31,7	46,3	37,6	28,9	18,5
Taux de chômage des jeunes	77	69	57	83	68	52	34
Salariés à temps partiel	31,1	22,5	28	25,4	31,1	27,4	17,7
% de ménages non imposables	75,4	61,3	74,5	73,4	73	66	42,1
% d'allocataires dépendants	53,5	49,8	60,3	59	51,3	42,5	25,1
% d'immigrés	27,7	17,6	28,4	20,4	27	13,8	13,2
% de familles monoparentales	37,3	37,5	30,5	35,9	39,4	50,9	23,1
% de familles nombreuses	32,1	34,2	29,7	34,3	32,5	17,7	11
Part de logements vacants	2,9	7,3	6,1	11,3	2,9	0,9	4,3 *

Source : INSEE 2010, SIG Politique de la ville. * = il s'agit ici de la moyenne de l'arrondissement.

Pour les responsables policiers locaux, la cité la plus dégradée de l'arrondissement n'est pas la plus connue. Ce n'est pas Le Clos la Rose ou frais Vallon mais la cité de Corot (et en particulier un de ses bâtiments ; la grande tour). Outre les trafics en tous genres, la cité - qui est une copropriété et ne dispose donc pas d'un bailleur social - connaît de nombreux logements vacants, de nombreux squats, la présence de marchands de sommeil (qui rachètent à bas prix les logements que fuient ceux qui le peuvent), des dégradations très importantes (terrasses menaçant de s'effondrer partiellement, portes d'entrées des immeubles cassées, sonnettes ne marchant plus, ascenseurs en panne, absence d'électricité dans les parties communes, dépôts d'ordures sauvages, espaces verts à l'abandon...¹⁹). Les travailleurs sociaux ne s'y rendent que le matin. Au recensement 2010, l'IRIS Corot compte près de 3 600 habitants, dont 50,5% a moins de 25 ans²⁰. On y compte davantage de familles nombreuses que dans les autres cités de l'arrondissement et un fort taux de familles monoparentales (moins important toutefois qu'au Clos La Rose, à Val Plan ou aux Oliviers). On y compte également davantage d'étrangers et moins d'immigrés que dans les autres cités environnantes, ce qui signifie que l'immigration y est plus récente. Le taux de chômage général y dépasse 38%, ce qui laisse présumer d'un taux de chômage des jeunes de 15-24 ans avoisinant les 70%. Inversement le taux d'emploi des 15-64 n'y est que de 33% et celui des jeunes de 15-24 ans de 9,6%, chiffre le plus bas de toutes les cités du 15ème arrondissement. Autre indicateur : la part des 15-17 ans non scolarisée est de 9,2%, chiffre également le plus bas de toutes les cités du 15ème arrondissement. 45% de la population n'a aucun diplôme. Les responsables policiers locaux parlent même de nombreux mineurs illettrés. Au final, nul doute que nous avons affaire là à l'un des quartiers les plus pauvres, dégradés et problématiques de la ville. Le tableau 3 ci-dessous indique toutefois que certains autres IRIS présentent des chiffres plus catastrophiques encore, ce qui laisse penser que ce statut de copropriété très dégradée est une caractéristique majeure de l'ambiance de cette cité.

¹⁹ A l'exception d'un bâtiment qui n'est pas géré par le même syndicat de copropriété (syndicat totalement défaillant que dénoncent en vain la plupart des habitants).

²⁰ <http://sig.ville.gouv.fr/Territoire/13213/onglet/DonneesLocales>

3.4. Les secteurs 18 et 19 : Zup n°1 et Bon Secours/Saint Gabriel (14ème arrondissement)

Tableau 4 : données de contexte sur des IRIS du 14ème arrondissement

	Les Flamants	Busserine	Picon - Font Vert	Églantine-Rosiers	Moyenne Marseille
Nombre d'habitants	1 937	3 018	2 667	2 589	852 516
% population - de 25 ans	55,3	47,7	47,8	45,5	31,5
% 15-17 ans non scolarisé	13,2	8,8	13	8,9	4,7
% population sans diplôme	73,9	64,2	58,6	46,2	23,3
Taux de chômage général	55,3	49,8	47,8	30	18,5
Taux de chômage des jeunes	99	89	86	54	34
Salariés à temps partiel	44,2	32	29,2	18,2	17,7
% ménages non imposables	74,1	73	74,3	68,8	42,1
% d'allocataires dépendants	56,6	53,8	51,9	68,1	25,1
% d'immigrés	31,9	32,9	27,3	22,4	13,2
% de familles monoparentales	37,5	35,7	41,4	32,9	23,1
% de familles nombreuses	22,3	36,3	36,2	23,7	11
% de logements vacants	2,6	2,9	1,6	4,6	4,6

Source : INSEE, 2010, SIG politique de la ville. * = il s'agit ici de la moyenne de l'arrondissement.

Les secteurs n°18 et 19 se situent au sein du 14ème arrondissement. Ils apparaissent à peu près au même niveau dans l'analyse statistique pour les violences physiques, les menaces et les vols de voiture. Ces deux secteurs se situent par ailleurs dans la continuité territoriale immédiate du précédent, dessinant à eux trois une vaste zone qui constitue un peu le cœur des « quartiers nord » du point de vue sécuritaire développé ici. Ils concentrent en effet les « cités particulièrement sensibles » selon les responsables policiers locaux, qui citent Les Micocouliers, La Busserine, Font Vert (surtout pour les trafics de stupéfiants), Les Flamants, La Maille, la Paternelle et surtout Les Rosiers. Cette dernière cité a en effet une configuration spécifique, avec un enchevêtrement de coursives et de passerelles, des parties communes et équipements collectifs particulièrement dégradés, une population particulièrement pauvre, notamment constituée d'immigrés

mêmes, concentration que les responsables policiers locaux interprètent comme la résultat d'une part de la fréquence inédite des contrôles d'identité sur la voie publique dans ces secteurs (auxquels s'ajoutent ceux réalisés par le SISTC dans la gare Saint-Charles et ceux réalisés par les policiers municipaux dans les rues), d'autre part des consignes qu'ils donnent aux policiers de terrains de se faire respecter face à une population souvent incivile, très peu respectueuse de l'autorité publique et qui considère que la tolérance aux incivilités comme à la délinquance routière notamment est due par principe par les policiers dans cette ville (ce qui s'exprime généralement par une phrase du type « *ici, on est à Marseille, alors pourquoi vous voulez m'obliger à...* »).

Le 1^{er} arrondissement représente l'hyper-centre de la ville et sa principale zone commerçante. Outre les résidents, c'est une zone de transit, beaucoup de gens viennent y travailler, y faire leurs courses, fréquenter ses très nombreux bars, restaurants et discothèques. S'y ajoutent les touristes qui arrivent principalement par le port. Ces flux de population transitent beaucoup par la gare Saint-Charles, par 6 stations de métro, une douzaine de lignes de bus et les deux lignes de tramway. C'est le principal nœud de transports en commun de la ville.

L'arrondissement demeure pourtant par ailleurs très pauvre et ce, de façon assez homogène malgré quelques îlots plus bourgeois. Le taux de chômage y est aussi élevé que dans le 14^{ème} et le 15^{ème} arrondissements, et à peine plus bas que dans le 2^{ème} et le 3^{ème}. Il atteint voire dépasse les 40% sur certains IRIS de l'INSEE tels que Bernard du Bois (3 200 hab.), Colbert-Providence (2 500 hab.) et Domaine Ventre (2 000 hab.). Le taux de pauvreté y est également au maximum (45% de la population vit sous le seuil de pauvreté ²¹), dépassé seulement par le 3^{ème} arrondissement. Avec le 3^{ème} arrondissement, le 1^{er} abrite la plus forte proportion de personnes étrangères et immigrées de toute la ville (respectivement un cinquième et un quart de la population de l'arrondissement), qui habitent massivement les IRIS déjà mentionnés ²².

Pour les responsables policiers locaux interrogés, la population comprend en outre de nombreux SDF et autres « routards », des toxicomanes (usagers de drogues dures, liés aussi à la présence d'associations d'aide qui distribuent aussi des médicaments de

²¹ Seuil de pauvreté à 60% défini par l'INSEE.

²² Nous utilisons ici les catégories statistiques de l'INSEE. Rappelons que les populations étrangère et immigrée ne se confondent pas totalement : un immigré n'est pas nécessairement étranger et réciproquement, certains étrangers sont nés en France (essentiellement des mineurs). La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la population immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de naissance, et non la nationalité à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré.

substitution, notamment dans le secteur *Chapitre*), des prostituées et des clandestins. Les policiers font aussi remarquer que l'arrondissement est globalement assez mal entretenu, avec des problèmes de voirie, d'enlèvement des ordures et d'éclairage public la nuit. Le tout déterminerait une ambiance particulière, où l'autorité publique serait faible sur un territoire qui semble parfois comme abandonné ou en déshérence. Ils notent enfin que les problèmes rencontrés dans le 1er arrondissement sont en partie liés à ceux du 3ème qui se trouve juste de l'autre côté de la gare Saint Charles et sur lequel on reviendra.

Cette hyper fréquentation des lieux publics dans le 1er arrondissement, cette abondance de commerces et cette pauvreté structurelle de la population locale et environnante en font une zone de prédation majeure, de jour mais aussi de nuit. Les vols sur les particuliers, avec ou sans violence, dans la rue, dans les commerces ou dans les transports en commun, y sont les plus nombreux de l'ensemble du territoire marseillais. La gare est un secteur particulièrement sensible de ce point de vue. Elle est du reste dotée d'une force de police particulière (SISTC) qui intervient en tenue et en civil et intervient sur de très nombreux vols de bagage, vols à l'arraché, vols à la tire ainsi que des ventes de stupéfiants. En dessous de la gare, le square Nervik, la Place des marseillaises (secteur *Chapitre*) et le Boulevard d'Athènes (de *Chapitre* à *Noailles*) connaissent aussi ces problèmes, en lien parfois avec la concentration de SDF et dans une moindre mesure de « Roms ».

Nous l'avons vu, ces vols surviennent principalement en journée. Mais il existe également un phénomène nocturne dans cet arrondissement, et un type de vol bien particulier l'accompagnant. La nuit, des « bandes d'arracheurs » guettent les personnes fragiles, souvent enivrées, notamment à la sortie des bars de nuit, discothèques et autres lieux de vie nocturne. Entre 4h et 6h du matin, à la sortie de ces établissements, ces bandes (venues notamment des quartiers nord et de la Belle de mai) guettent, à pied et en scooters, et cherchent à « dépouiller » les gens entre la sortie de ces établissements de nuit et les stations de métro ou de bus qu'ils vont prendre, notamment dans le secteur *Opéra*.

Enfin, les très nombreux commerces légaux voisinent avec quantité de commerces illégaux. Le secteur *Noailles* est ainsi présenté par les responsables policiers locaux « le temple de la vente de cigarette de contrebande », entre autres produits (parfums, téléphones portables, petit matériel hi-Fi...) résultant de la contrebande, des contrefaçons et du recel de biens volés. C'est par exemple le cas sur le marché des capucins (situé

3.6. Le secteur « Belle de Mai » et l'ensemble du 3ème arrondissement

Au terme du recensement INSEE 2010, le 3ème arrondissement est à la fois le plus jeune de la ville (45,5% de la population a moins de 30 ans), le plus pauvre (55% de la population vit sous le seuil de pauvreté), le moins diplômé (42% de la population n'a aucun diplôme), qui compte le plus de chômeurs parmi les actifs (30% des 15-64 ans) et le plus d'étrangers et d'immigrés (respectivement 20,5% et 26,5% de la population). C'est aussi le deuxième arrondissement abritant le plus de familles monoparentales (plus de 17 % des ménages). Tous ces indicateurs le désignent ainsi comme un arrondissement tout à fait comparable aux « quartiers nord » et même plus appauvri encore.

Le 3ème est pourtant un petit arrondissement d'environ 45 000 habitants, dont un peu moins de 15 000 dans le quartier de la Belle de Mai et un peu plus de 12 000 dans le quartier Saint Mauront ²³. En dehors de Félix Pyat (Bellevue), il n'y a pas de grandes cités, mais beaucoup de petits immeubles vétustes, dégradés, souvent insalubres, parfois squattés, notamment dans le quartier de la Belle de Mai. On note aussi la présence d'une ancienne caserne militaire désaffectée qui est squattée par des « Roms ». La cité Félix Pyat (Bellevue), quant à elle, est l'une des plus pauvres de toute la ville. Une partie de sa population est comprise dans l'IRIS Bellevue-Pyat de l'INSEE qui compte 1 229 habitants et donne les chiffres suivants : 53% de la population a moins de 25 ans, le taux de familles monoparentales est de 33% et celui de familles nombreuses de 47,5%, le taux de chômage est de 42% et celui des jeunes de 15-17 ans non scolarisés de 12%. La part de la population sans aucun diplôme atteint le chiffre de 70%. 100% des ménages sont non-imposables et près de 68% des allocataires de la CAF sont totalement dépendant de ces allocations qui constituent la majorité de leur revenu ²⁴. Cette population pauvre est pour une petite partie très anciennement installée dans l'arrondissement (notamment des immigrés italiens), pour une grande partie installée un peu plus récemment pour les immigrés maghrébins, plus récemment encore pour les immigrés comoriens et surtout pour ceux venus des pays de l'est de l'Europe.

Le 3ème arrondissement comporte par ailleurs deux stations de métro (Désirée Clary et National) et une dizaine de lignes de bus.

Selon les responsables policiers locaux, la présence de l'hôpital européen engendre (ici comme ailleurs) beaucoup de problèmes, malgré l'existence d'un service de sécurité

²³ Données du recensement actualisé de 2012.

²⁴ INSEE, 2010, SIG Politique de la ville.

privée. Il s'agit d'un gros hôpital (618 lits, plus de 1 300 salariés), avec un service d'urgences ouvert 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7²⁵. « C'est une vraie petite ville », notamment son immense hall d'accueil, nous disent nos interlocuteurs policiers.

Le 3ème est également l'arrondissement qui comporte le plus de bars et le plus de garages (dans le prolongement direct du 15ème arrondissement et notamment de la Rue de Lyon), deux secteurs commerciaux où le travail au noir est fréquent²⁶.

Dans l'analyse statistique, nous avons vu que le 3ème arrondissement ressortait surtout pour deux indicateurs : les vols avec violences et les violences interpersonnelles. L'analyse statistique corrobore ici pleinement le ressenti des responsables policiers locaux qui indiquent que les rues les plus sensibles pour les vols avec violence sont le Boulevard National (sortie du métro du même nom), la Rue Camille Pelletan (sortie du métro Désirée Clary, proximité de l'hôpital) et la Rue de Crimée (derrière l'université, qui mène à la Gare Saint Charles, où réside par ailleurs plusieurs voleurs bien connus des services de police). Sur le Boulevard National, l'un des principaux lieux de ces vols, des équipes d'arracheurs tourneraient en permanence en scooter, guettant les personnes plus fragiles telles que les personnes âgées. Il s'agit par ailleurs un axe dont il est facile de s'échapper une fois son forfait réalisé, que se soit par le métro ou par les nombreuses petites rues perpendiculaires. Dans le secteur de la Belle de Mai, les policiers locaux remarquent par ailleurs beaucoup de vols sur les personnes retirant de l'argent dans les distributeurs automatiques de billets (DAB)²⁷.

Quant aux violences, elles seraient notamment liées à la concentration des bars Rue Coubon, Boulevard de Plombières et Boulevard National (avec également un peu de prostitution dans ce dernier cas). Sur le Boulevard de Plombières, la circulation particulièrement intense provoquerait également nombre d'accrochages entre automobilistes qui dégèneraient fréquemment en menaces voire en agressions physiques.

Le secteur Saint-Lazare, globalement moins sensible, connaît néanmoins de nombreux vols que les policiers locaux localisent notamment dans les très nombreux petits

²⁵ <http://www.hopital-europeen.fr> (rubrique « nous connaître »).

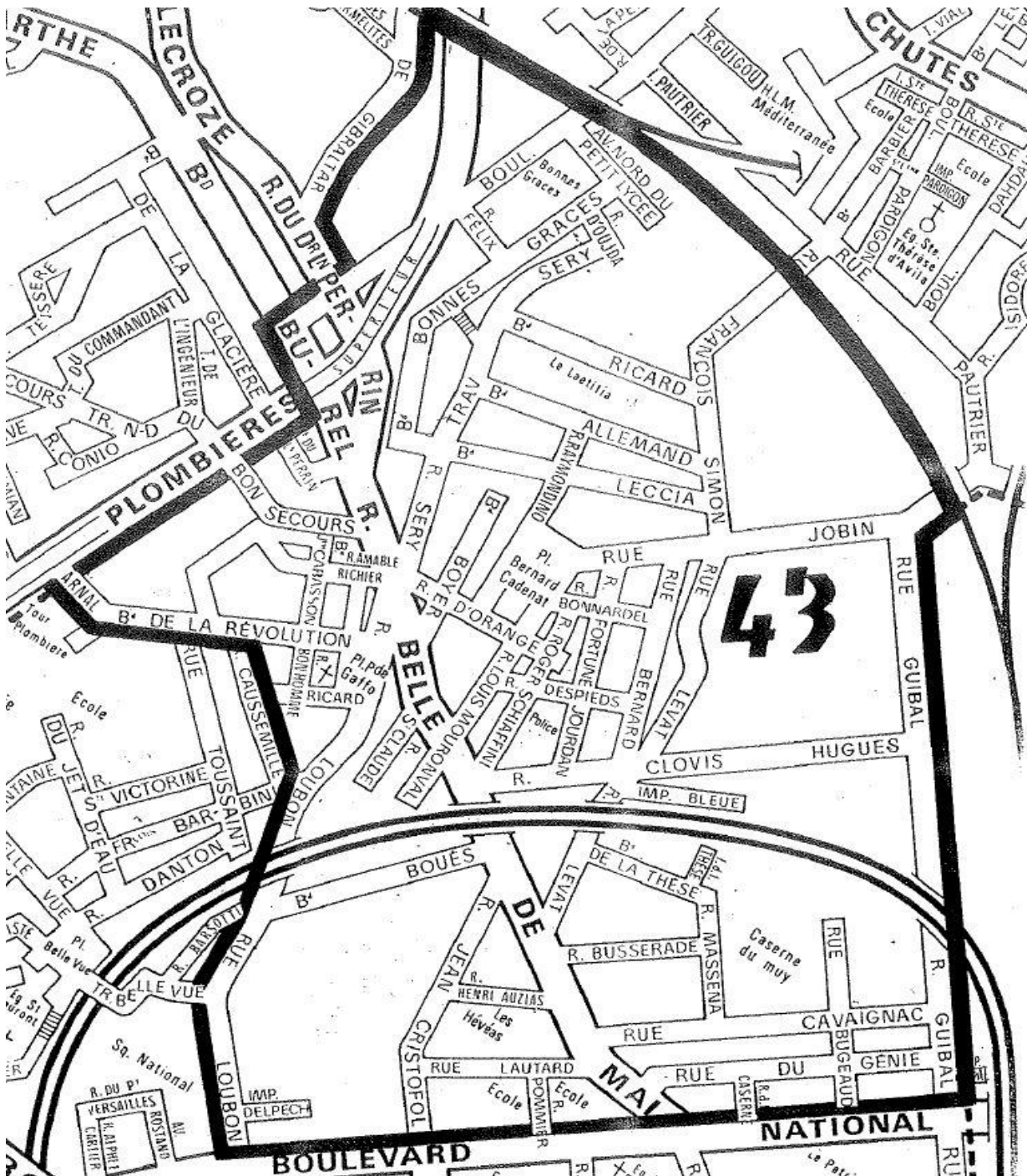
²⁶ Ce travail dissimulé est lié d'une part à la pauvreté générale du quartier, d'autre part à la présence de nombreux immigrés clandestins qui ne peuvent pas travailler officiellement. Actuellement, les policiers constatent beaucoup de Tunisiens, passés par l'Italie avant d'arriver à Marseille et qui travaillent surtout dans les bars, les snacks et les épicerie.

²⁷ Les policiers locaux notent également que ce quartier abrite des personnes spécialisées dans le cambriolage (opérant parfois très loin du quartier et même de la ville) et dans le vol et le maquillage des voitures.

commerces légaux ou sauvages, en liaison avec la disparition récente du marché du soleil et la dispersion de ses forains.

Enfin, les trafics de drogues touchent logiquement la cite Bellevue/Félix Pyat et le quartier Belle de Mai mais, sous la pression policière, il s'étendrait aussi à des résidences populaires plus petites tels que la cité Racati située en face de la Faculté de Saint-Charles.

Carte n°9 : le secteur n°43 « Belle de Mai » (3ème arrondissement)



4. Auteurs, victimes et lieux des violences et des vols

Ouvrant un nouveau chapitre de ce travail, nous allons utiliser les informations que donnent les procédures policières sur les auteurs, les victimes, les lieux et parfois le contenu des infractions. S'agissant des auteurs, notre étude se limitera toutefois aux violences physiques et verbales qui sont les seules infractions de masse rapportées par la population dont les taux d'élucidation sont suffisamment importants pour que cette étude ait du sens. En revanche, les vols et les cambriolages sont trop peu souvent élucidés pour que l'on puisse raisonnablement généraliser la toute petite partie de la réalité qui est connue. Certes, il s'agit d'infractions commises parfois à répétition par leurs auteurs, une partie de ces derniers étant ainsi responsables de beaucoup plus de faits que ceux pour lesquels ils ont été confondus. On peut donc considérer que le petit nombre d'auteurs de vols et de cambriolages interpellés donne des indications qui valent de façon plus large. On pourra ainsi dire que les auteurs de vols avec ou sans violence sont globalement plus jeunes (et donc plus souvent mineurs) que les auteurs de violences physiques et verbales. On verra du reste que leurs victimes sont souvent d'autres jeunes. On conclura donc à une très probable surreprésentation des auteurs mineurs et très jeunes adultes dans ce type d'infractions. Mais, en sens inverse, les rares auteurs interpellés ne sont-ils pas précisément les moins âgés donc les moins aguerris, les moins organisés ou encore les moins prudents et donc les plus facilement interpellés par les policiers ? Autant dire que ce phénomène ne peut pas être chiffré précisément et que la toute petite minorité de personnes mises en cause ne peut pas être considérée comme représentative de l'ensemble des auteurs de ces atteintes aux biens.

Par ailleurs, nous avons dû qualifier une à une les professions indiquées dans les procédures. Par classes populaires, on entend ici l'ensemble des ouvriers, employés et artisans-commerçants. Par classes supérieures, on entend les chefs d'entreprise, cadres supérieurs et professions libérales. Les classes moyennes constituent par exclusion le restant. Une telle opération de qualification ne va pas sans arbitrages et incertitudes. Ainsi un « commerçant » et un « gérant » peuvent gérer des commerces de tailles très différentes et avoir des niveaux de vie très différents. Nous avons cependant classé les « commerçants » parmi les classes populaires (21 cas), les « gérants », « gérants de société » et gérants de magasin » parmi les classes moyennes (35 cas). Mais répétons que cela est en partie arbitraire.

Pour ces deux raisons au moins, on prendra une fois de plus les résultats statistiques qui suivent avec prudence, en s'attachant surtout aux tendances et aux écarts les plus importants, donc les moins discutables.

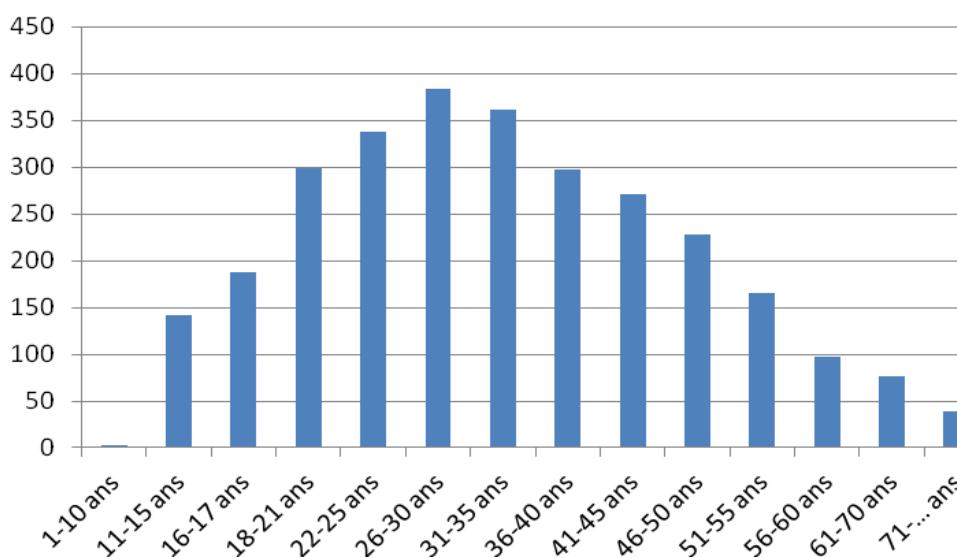
4.1. les violences physiques en général

4.1.1. Les auteurs de violences physiques

La violence constatée dans les procédures policières est avant tout masculine, à Marseille comme ailleurs. Cependant, si près de 80% des auteurs de violences physiques sont des hommes, un peu plus de 20% sont donc des femmes, on y reviendra.

La connaissance de la date de naissance des auteurs de violence permet ensuite de tracer une courbe par âge (graphique n°36). Les auteurs n'apparaissent véritablement au plan statistique qu'à partir de l'âge de 13 ans, ils deviennent très nombreux à partir de l'âge de 15-16 ans et se maintiennent de façon à peu près constante jusqu'au début de la trentaine. Passés 33 ans, les effectifs ne cessent de diminuer²⁸.

Graphique 36 : la courbe par âge des auteurs de violences physiques (effectifs)



Source : ministère de l'Intérieur, DDSP 13, calculs du chercheur

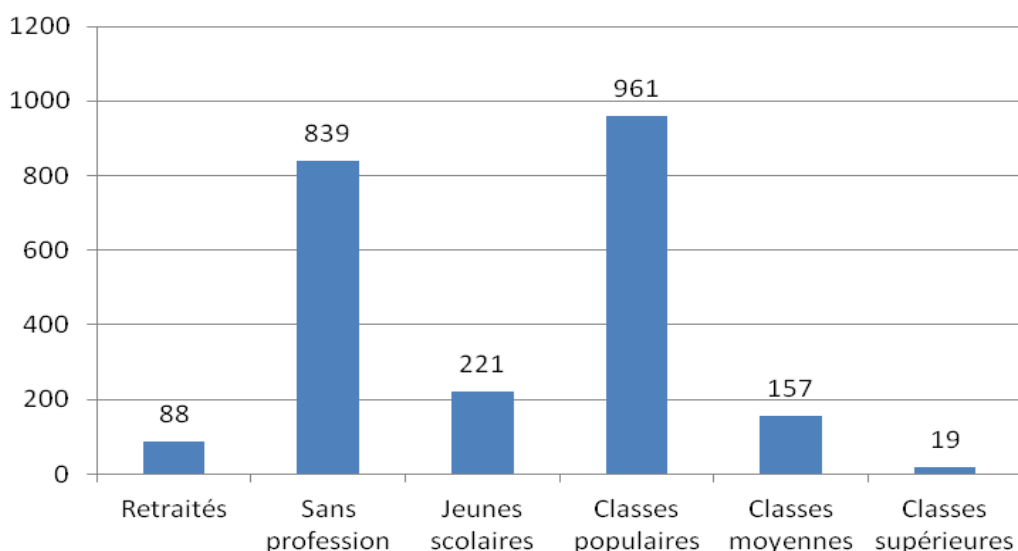
Ces constats relativisent quelque peu l'alarme fréquente concernant « la violence des mineurs ». D'une part, ce n'est qu'entre 15 et 18 ans que le phénomène est important.

²⁸ On remarquera qu'il s'agit aussi de l'âge moyen du premier mariage pour les hommes en France - qui est d'un peu moins de 32 ans et demi (source : INSEE, statistiques de l'état civil et estimations de population).

D'autre part, l'on trouve véritablement beaucoup plus d'auteurs de violences physiques âgés de plus de 71 ans que de moins de 10 ans (39 cas contre 3 sur la période de 12 mois étudiés). Au total, les auteurs mineurs ne représentent que 11,5 % de l'ensemble des auteurs de ces violences (contre 88,5% de majeurs donc).

Enfin, l'examen des professions (graphique n°37) indique que, dans les procédures policières, la violence physique est populaire. Si l'on met de côté les professions inconnues (654 cas, soit 22,3% de l'ensemble) et les retraités dont on ignore la profession antérieurement exercée, les classes populaires pèsent 43,7% de l'ensemble. Et si l'on y ajoute les personnes se déclarant sans profession, le total monte à 81,9% de l'ensemble.

Graphique 37 : les catégories sociales des auteurs de violences physiques (n= 2 197)



Source : ministère de l'Intérieur, DDSP 13, calculs du chercheur

La surreprésentation des classes populaires est importante puisque, au recensement INSEE 2012, les ouvriers et les employés ne représentent que 26,2% des actifs de plus de 15 ans à Marseille. Inversement, la sous-représentation des classes supérieures est plus flagrante encore puisque, au recensement INSEE 2012, les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent 9,1% des actifs de plus de 15 ans dans la ville (et 13,5% pour les professions intermédiaires) ²⁹.

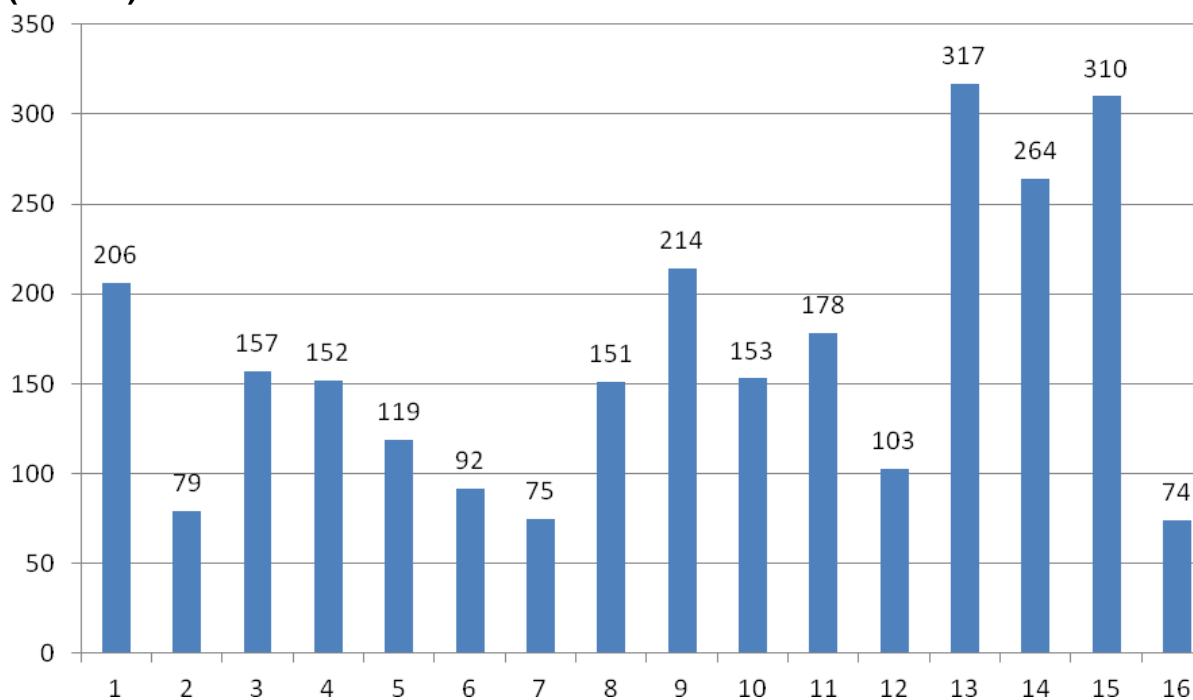
Où résident ces auteurs de violences physiques ? A quelques exceptions près, la totalité des auteurs mis en cause ont donné une adresse de domicile en France, près de 98% dans le département des Bouches-du-Rhône et près de 93% à Marseille même. L'on a

²⁹ Source : INSEE, Chiffres clés, Évolution et structure de la population, Commune de Marseille (13055).

donc affaire ici à un type de délinquance fondamentalement local.

Dans les 2 644 cas où l'information est connue (soit plus de 91% des procédures étudiées), l'on peut même relever l'arrondissement du domicile des auteurs de violences physiques. Ainsi que le montre le graphique n°38, ce sont les trois arrondissements symbolisant les « quartiers nord » qui arrivent en tête (13ème, 14ème et 15ème arrondissements). Toutefois, à eux trois, ils ne représentent qu'un tiers (33,7%) de l'ensemble. Inversement, les deux tiers (66,3%) des auteurs de violences physiques mis en cause n'habitent donc pas les quartiers nord. En définitive, seuls le 2ème, le 7ème et le 16ème arrondissements abritent très peu d'auteurs de violences interpersonnelles interpellés par la police.

Graphique 38 : l'arrondissement de résidence des auteurs de violences physiques (n=2644)



Source : ministère de l'Intérieur, DDSP 13

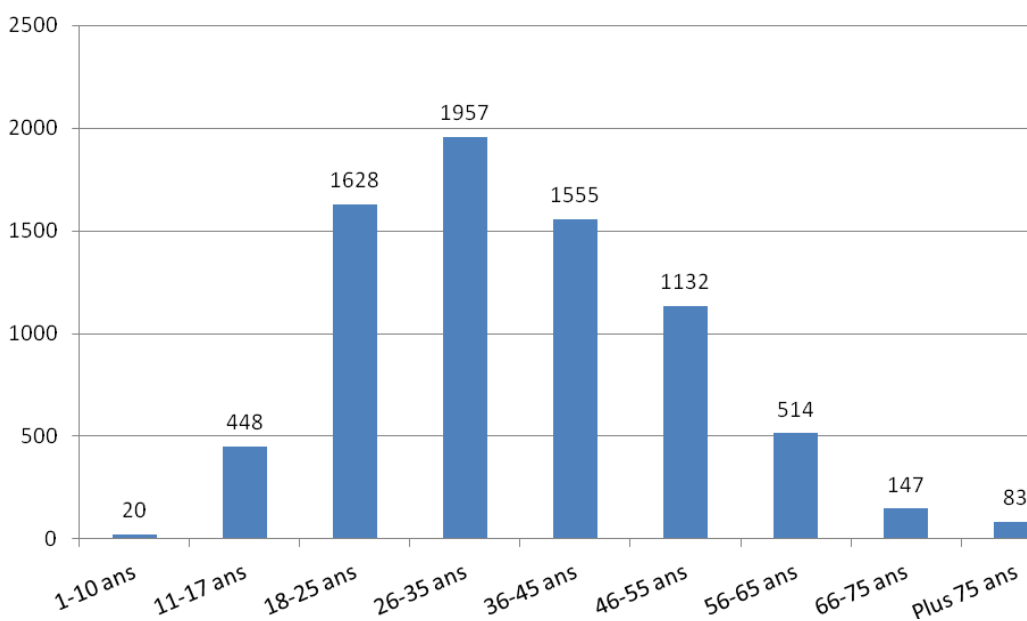
4.1.2. Les victimes de violences physiques

Si la violence agie est masculine dans 80% des cas, il n'en va pas du tout de même de la violence subie. Les femmes représentent ainsi environ 56% des victimes de violences physiques (les hommes 44% donc). Dans l'interprétation, il faut toutefois tenir compte du fait que les violences conjugales font dans près de 90% des victimes de sexe féminin. Si

l'on soustrayait ces violences conjugales, la part des femmes dans les violences physiques tomberait à 41%.

L'examen de la répartition par âge des victimes indique que le phénomène concerne dans près de 94% des cas des adultes et massivement les jeunes adultes. Les personnes âgées de 18 à 45 ans représentent ainsi près de 70% de l'ensemble. Les personnes âgées de plus de 66 ans ne représentent que 3% de l'ensemble des victimes de violences physiques. Il y a donc moins de différence entre auteurs et victimes sur les âges qu'il n'y en a sur le sexe.

Graphique 38 : l'âge des victimes de violences physiques en général (n= 7 622)



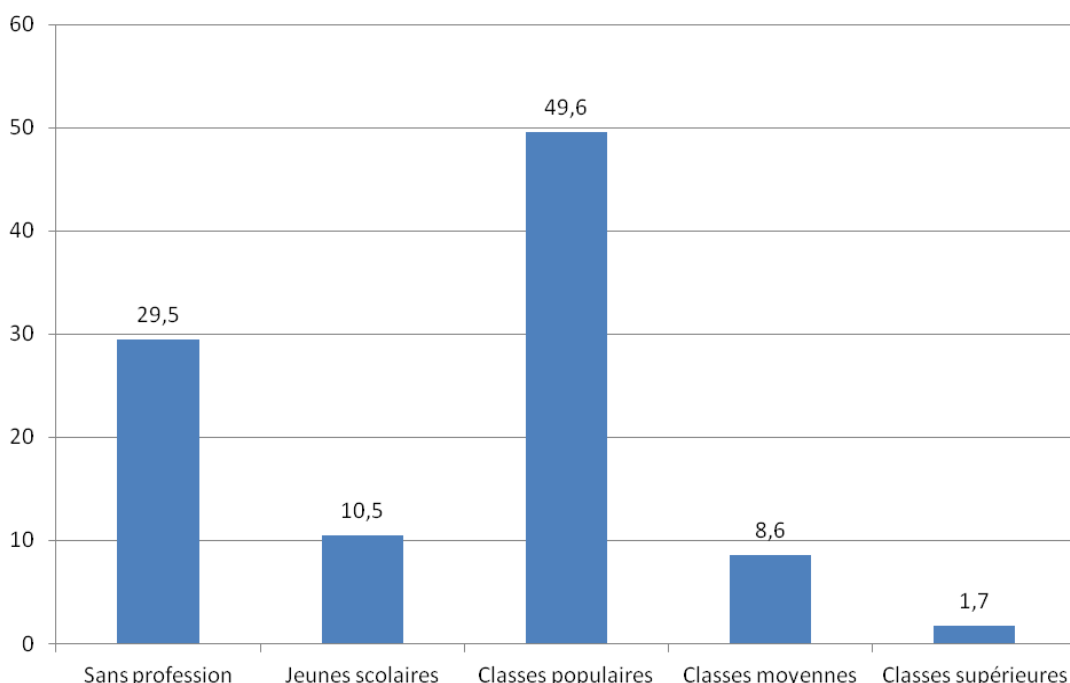
Source : DDSP 13, calcul du chercheur

Pour calculer la profession des victimes, nous avons à nouveau exclu les 1 788 personnes dont la profession n'est pas précisée dans la procédure ainsi que les 304 retraités dont l'ancienne profession n'est pas mentionnée. Restaient 5 834 personnes que nous avons réparties là encore en cinq groupes : les personnes se déclarant « sans profession », les jeunes scolarisés (collégiens, lycéens et étudiants), les classes populaires (essentiellement ouvriers et employés), les classes moyennes et les classes supérieures³⁰. Le résultat est très net. Environ la moitié (49,6%) des victimes

³⁰ Indiquons à nouveau que l'intitulé de la profession ne permet pas toujours d'évaluer le niveau socio-économique des personnes concernées et de les ranger dans des catégories de type INSEE. Nous avons ainsi hésité parfois à classer certaines professions déclarées. Un « restaurateur » (18 cas) peut se déclarer tel alors qu'il loue le fond de commerce d'un snack et relève des classes populaires, tout comme

appartiennent aux classes populaires. Et si l'on considère que la plupart des personnes se déclarant « sans profession » en font également partie, cette proportion atteint presque 80%. Viennent ensuite les étudiants, lycéens et collégiens (un peu plus de 10% des victimes), les classes moyennes (un peu moins de 9%) et très loin derrière les classes supérieures (moins de 2%). Au final, on retrouve ici la surreprésentation des classes populaires et, inversement, la sous-représentation des classes moyennes et supérieures.

Graphique 39 : les catégories sociales des victimes de violences physiques, en % (n= 5 834)



Source : DDSP 13, calcul du chercheur

4.3. Les lieux des violences physiques

Dans environ 71% des cas (surtout pour les délits moins pour les contraventions de 5ème classe), les types de lieux où ces violences ont été commises sont renseignés de façon précise dans les procédures. Les chiffres qui suivent ne sont donc pas exhaustifs là

il peut être le propriétaire d'un restaurant de luxe et relever des classes supérieures de par son niveau de vie. De même encore, une personne se déclarant simplement « fonctionnaire » (57 cas) peut relever des catégories A, B ou C de la fonction publique. Enfin, nous avons également considéré que les personnes se déclarant au chômage (30 cas) relevaient des classes populaires, lors même qu'il peut s'y trouver quelques membres des classes moyennes ou supérieures (dans l'Enquête Emploi de l'INSEE, en 2014, en France métropolitaine, 7% des chômeurs sont des cadres). Il faut donc considérer que les données produites ici ne sont que des approximations assez grossières. Les écarts sont cependant tellement importants que leur sens général ne fait pas de doute.

encore. Ils fournissent cependant des ordres de grandeur intéressants que nous avons présentés dans le tableau 5.

Tableau 5 : les types de lieux des violences interpersonnelles sur l'ensemble de la commune

	Effectifs	Pourcentages
Voie publique	1 608	34,8 %
Domiciles	1 352	29,3 %
Abords des domiciles	336	7,3 %
Commerces	212	4,6 %
Transports en commun et gares	165	3,3 %
Établissements scolaires et abords	131	2,8 %
Parkings	119	2,6 %
Bars et restaurants	108	2,3 %
Lieux d'accueil publics précaires	103	2,2 %
Lieux de santé	82	1,8 %
Autres types de lieux	400	9 %
Total	4 616	100

Source : ministère de l'Intérieur, DDSP 13, calculs du chercheur.

Il apparaît d'abord qu'environ 35% de ces violences sont commises sur la voie publique (rues, trottoirs, parcs et jardins, places, quais, rarement plages). On ne peut hélas pas isoler les violences entre automobilistes. Viennent ensuite les domiciles (près de 30% des cas) et leurs abords immédiats : paliers, escaliers, cours, halls et entrées d'immeuble, etc. (un peu plus de 7% des cas), ce qui rappelle que les violences sont souvent commises dans le cadre de l'interconnaissance, qu'il s'agisse de violences conjugales (voir *infra*), intrafamiliales ou de voisinage. Si l'on cumulait ces deux catégories, ce types de violences de proximité arriverait en premier. Viennent ensuite les commerces (du petit commerce à la grande surface et au centre commercial), les transports en communs et leurs gares, arrêts et stations. Les établissements scolaires et leurs abords signalent une violence juvénile qui pèse un peu moins de 3% de l'ensemble. Viennent ensuite les parkings, les bars et restaurants, les lieux de santé (hôpitaux, cliniques, centres de soins, etc.) et les lieux d'accueil de publics précaires (prisons, foyers, centres sociaux, locaux associatifs divers). Le reste est composé d'une multitude lieux qui ne pèsent pas plus de 1% du total et que nous n'avons pas fait figurer dans le tableau. On y trouve les lieux de travail (bureaux de sociétés privés ou d'administrations, chantiers, etc.), les discothèques, le palais de justice, des stades et gymnases, des lieux de loisirs, des maisons de retraite et même les cimetières (avec 2 cas seulement).

4.4. Un indicateur du degré de gravité des violences physiques: les ITT

Dans son index 7 correspondant aux délits de « coups et blessures volontaires », la statistique de police permet de distinguer les procédures selon le nombre de jours (plus ou moins 8) d'incapacité total de travail (ITT). Par ailleurs, les contraventions pour « violences légères » sont toutes par définition sans ITT.

Au total, sur quelques 4 500 procédures de violences physiques interpersonnelles enregistrées sur les 12 mois à Marseille, il apparaît que près de 94% sont dénuées de jour d'ITT ou avec des ITT inférieurs à 8 jours (respectivement 21% et 72,6%). *La violence grave, même non mortelle, est donc rarissime.* Elle concerne 498 faits enregistrés sur les 12 mois (soit 6,4% de l'ensemble).

Dans le détail de l'examen de leur répartition géographique, il apparaît que ces rares faits graves ne sont pas tout à fait répartis de la même manière que l'ensemble. En chiffres bruts, ce sont le **1er**, le **15ème** et le **9ème** arrondissements qui arrivent en tête. En pourcentages dans l'ensemble des violences physiques interpersonnelles qui y sont enregistrées, ce sont 6ème, 5ème, 9ème et 4ème arrondissements.

Cette absence de cohérence apparente suggère que les raisons et les circonstances de ces violences physiques interpersonnelles sont multiples et que ce ne sont pas nécessairement les mêmes types que l'on retrouve dans les mêmes proportions selon les lieux. Approfondir ce point nécessiterait d'aller dépouiller des échantillons de procédures complètes dans les archives. Par ailleurs, en ce qui concerne les rares violences graves (avec nombre d'ITT supérieurs à 8 jours), les effectifs sont tellement faibles au niveau de chaque arrondissement (de 10 cas dans le 7ème à 56 cas dans le 1er) qu'il est possible que l'on ait affaire à des phénomènes aléatoires ou occasionnels dont il n'y a pas de leçon générale à tirer sur le plan de l'analyse géographique et sociale.

Cette absence de concentration apparente des faits est à rapprocher du constat fait en matière de violences conjugales. L'on sait par ailleurs que les faits les plus graves concernent généralement les relations interpersonnelles les plus fortes ³¹.

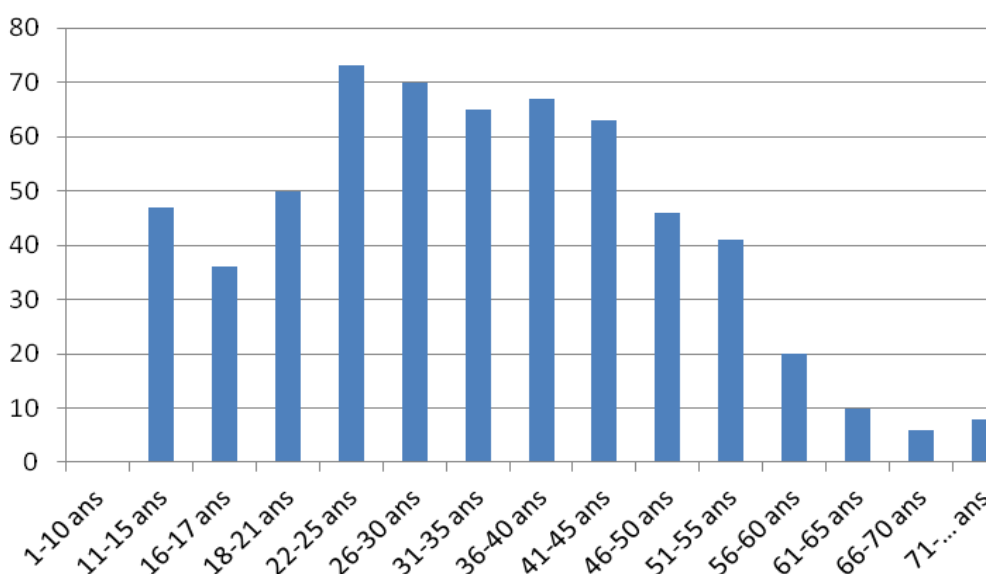
³¹ Voir à ce sujet L. Mucchielli, *L'invention de la violence. Des peurs, des chiffres, des faits*, Paris, Fayard, 2011.

4.5. La violence des femmes

Nous l'avons vu plus haut, la violence physique ne se réduit pas à l'idée que les hommes sont nécessairement les auteurs et les femmes nécessairement les victimes. Les femmes représentent en réalité un peu plus de 20% des auteurs. La question mérite donc que l'on s'interroge sur les éventuelles spécificités de cette violence au féminin. Nous disposons pour cela d'une population de 602 femmes auteurs de violences physiques à Marseille sur la période de 12 mois étudiée.

Premier constat : la répartition par âge des femmes auteurs de violences physiques n'est pas exactement la même que pour l'ensemble des auteurs (graphique n°40). Certes, c'est là aussi vers l'âge de 15 ans que le phénomène commence à augmenter véritablement. Toutefois, ce moment adolescent semble plus borné dans le temps. Il n'annonce pas une croissance continue comme chez les hommes. Il stagne en effet jusque vers l'âge de 23-24 ans avant de connaître une seconde poussée et de se maintenir à un haut niveau jusqu'au début de la quarantaine. Il y aurait donc deux âges de la violence féminine ?

Graphique 40 : l'âge des femmes auteurs de violences physiques (n=602)

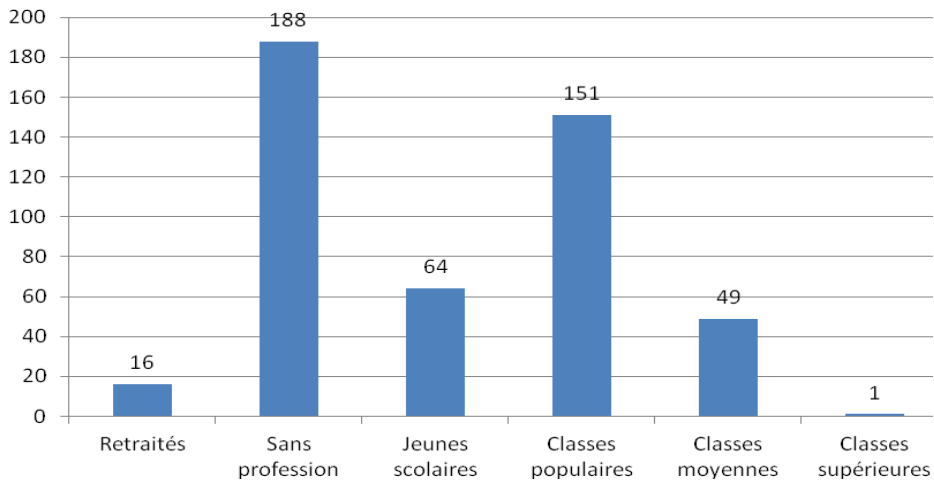


Source : DDSP 13, calcul du chercheur

Second constat : si l'on exclut les cas dans lesquels la profession n'est pas renseignée et les retraités, les classes populaires représentent près de 26% des femmes auteurs de violences physiques. Et cette proportion atteint 58% si l'on ajoute les personnes sans profession. Les classes moyennes pèsent quant à elles un peu plus de 8%, les scolaires

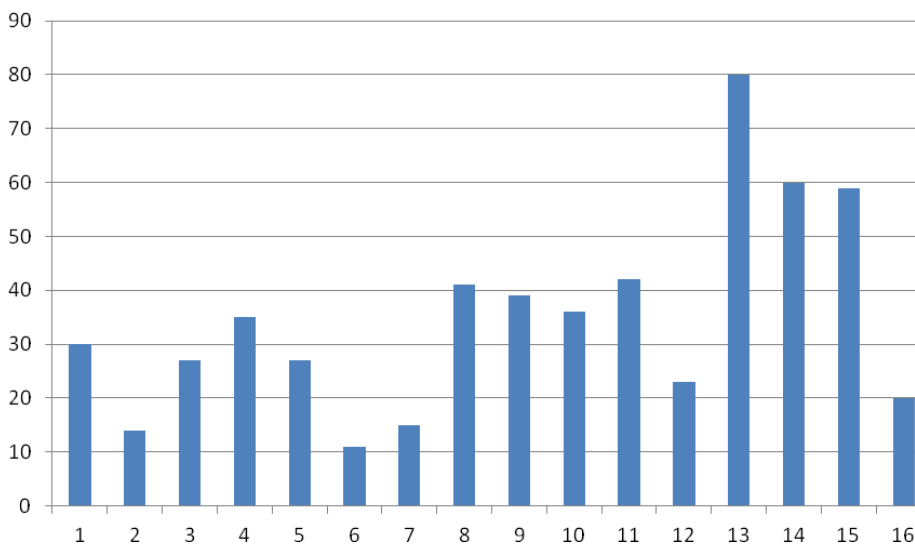
environ 11% et les classes supérieures 0% (un seul cas). Par rapport aux hommes, les femmes auteurs de violences sexuelles sont donc beaucoup plus souvent sans profession et n'appartiennent jamais aux classes supérieures (graphique n°41).

Graphique 41 : la catégorie sociale des femmes auteurs de violences physiques (n=602)



Source : DDSP 13, calcul du chercheur

Graphique 42 : l'arrondissement de résidence des auteures de violences physiques (n=559)



Source : DDSP 13, calcul du chercheur

Ces femmes auteurs de violences sexuelles sont par ailleurs fondamentalement marseillaises (dans près de 94% des cas), comme les hommes. Elles habitent par ailleurs

dans les quartiers nord dans près de 36% des cas, ce qui est un peu supérieur au cas des hommes. Le reste semble peu significatif (voir le graphique n°42).

Troisième et dernier constat : les victimes de la violence des femmes sont plus souvent d'autres femmes : dans 62% des cas, le restant étant donc de 38% de cas d'hommes victimes de violences physiques de la part de femmes (et dans un petit tiers de ces cas il s'agissait de leurs conjoints, il existe donc également une violence conjugale féminine).

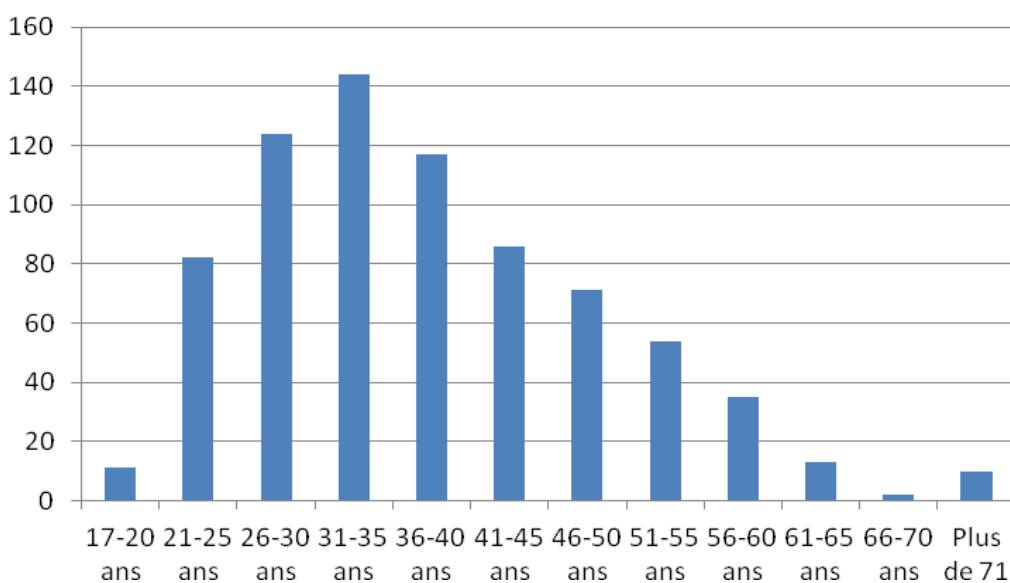
4.2. Les violences conjugales

4.2.1. Les auteurs de violences conjugales

Les auteurs de violences (physiques) conjugales sont des hommes dans 88,6% des cas (et donc des femmes dans les 11,4% de cas restant).

L'analyse de leur répartition par âge (graphique n°43) fait apparaître un phénomène qui commence vers l'âge de 23 ans et atteint son pic vers l'âge de 33 ans (tout comme chez les auteurs de violence physique en général). Passé 33 ans, le phénomène décline très régulièrement jusqu'à la fin de la vie.

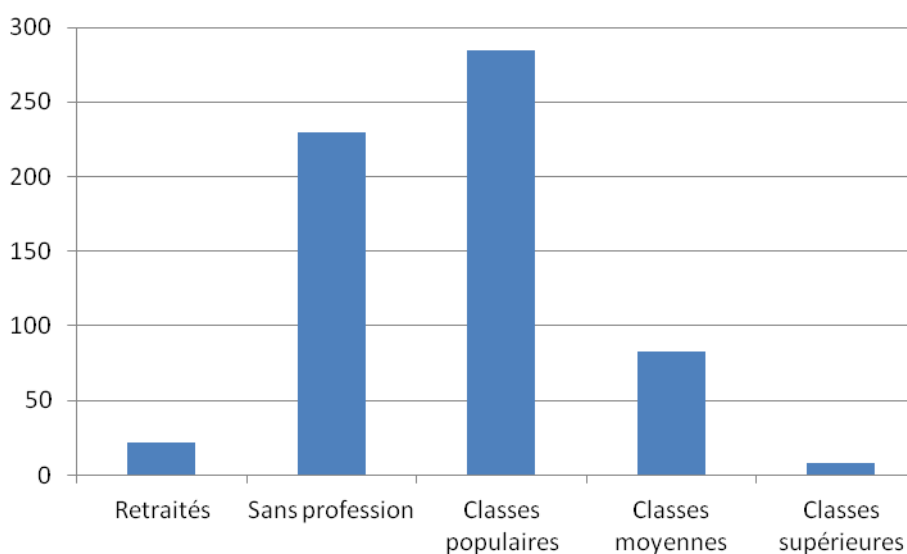
Graphique 43 : l'âge des auteurs de violences conjugales (n= 749)



Source : DDSP 13, calcul du chercheur

La profession des auteurs de violences conjugales est connue dans 628 cas, 606 une fois également retirés du calcul les retraités. Il ressort alors des calculs (sur base du graphique 44) que les auteurs appartiennent aux classes populaires dans 47% des cas et sont sans profession dans 36,6% des cas. Le cumul des deux catégories donne un chiffre proche de 84%, encore supérieur à celui des violences physiques en général. La violence conjugale, telle qu'on peut l'entrevoir à travers ces données policières, semble donc particulièrement liée à la précarité socio-économique. Ceci corrobore l'analyse géographique réalisée dans la première partie de cette étude, et qui avait vu le 3ème arrondissement (le plus pauvre de la ville) ressortir dans l'analyse sur la question des violences conjugales. On le retrouve avec l'adresse des auteurs.

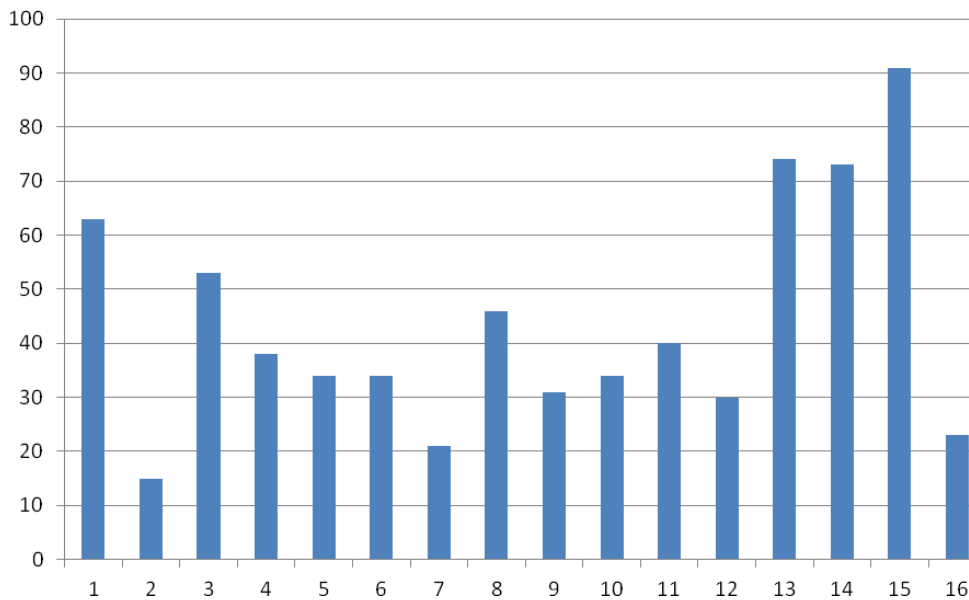
Graphique 44 : la catégorie sociale des auteurs de violences conjugales (n=628)



Source : DDSP 13, calcul du chercheur

En effet, quant à leur domiciliation, les auteurs de violences conjugales sont marseillais dans près de 95% des cas. Plus précisément, 34% habitent les « quartiers nord », 9% habitent le 1er arrondissement et près de 8% habitent le 3ème arrondissement.

Graphique 45 : l'arrondissement de résidence des auteurs de violences conjugales (n=700)

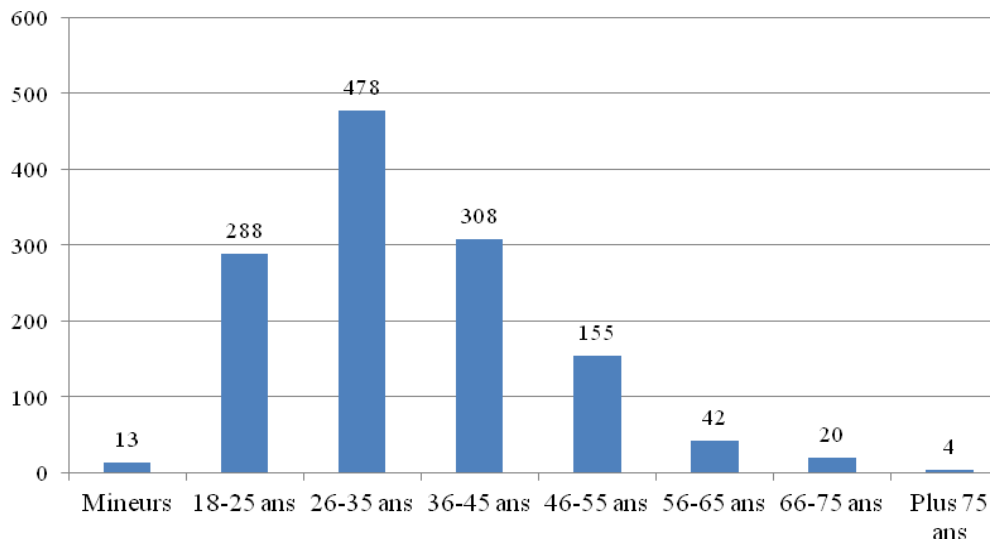


Source : DDSP 13, calcul du chercheur

4.2.2. Les victimes de violences conjugales

Sans surprise, plus de 87% des victimes de violences conjugales sont des femmes, mais l'on note donc tout de même près de 13% d'hommes. Sans surprise également, ces victimations sont concentrées entre 20 et 40 ans.

Graphique 46 : l'âge des victimes de violences physiques à caractère conjugal (n=1324)



Source : DDSP 13, calcul du chercheur

Sur les 1 046 victimes de violences conjugales dont la profession est connue, la moitié (49%) sont en réalité sans profession, chômeuses ou « Rmistes ». L'autre moitié est constituée principalement par des professions relevant des milieux populaires (employé, vendeur, agent d'entretien, aide-soignant, auxiliaire de vie, secrétaire, aide-ménagère, coiffeur, serveur, animateur, chauffeur, cuisinier, etc.), auxquelles s'ajoutent quelques rares cas de classes moyennes (essentiellement des fonctionnaires). Les classes supérieures sont absentes (quelques cas de médecins et chefs d'entreprise, moins de 1% au total). Les victimes sont ainsi à l'image des auteurs de violences conjugales, marquées par la faiblesse de leur position sociale, dans nombre de cas par la précarité.

4.2.3. Les lieux des violences conjugales

Voyons maintenant l'analyse du type de lieux de ces violences conjugales (tableau 6). Sans surprise, les domiciles et leurs abords immédiats constituent plus des trois quarts de ces lieux. Mais un sixième de ces violences ont toutefois lieu sur la voie publique (ce qui indique que les chiffres mentionnés dans le tableau 2 au sujet de la voie publique ne signifient pas nécessairement qu'il s'agit de violences commises entre inconnus). Viennent ensuite des parkings, des commerces et d'innombrables lieux de la vie sociale.

Tableau 6 : les types de lieux des violences conjugales sur l'ensemble de la commune

	Effectifs	Pourcentages
Domiciles	695	74,1 %
Voie publique	157	16,7 %
Parkings	19	2 %
Abords des domiciles	13	1,4 %
Commerces	9	1 %
Autres types de lieux	45	4,8 %
Sous-total	938	100
Non renseigné	225	
Total	1 163	

Source : ministère de l'Intérieur, DDSP 13, calculs du chercheur

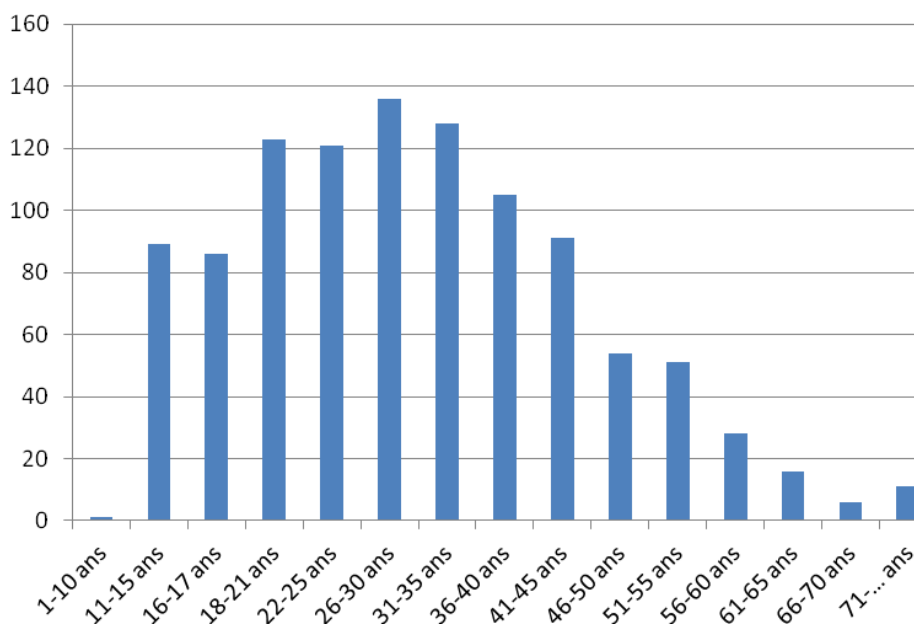
4.3. Les menaces

4.3.1. Les auteurs de menaces

83% des auteurs de menaces sont des hommes, et 17% des femmes. La violence verbale semble ainsi encore plus masculine que la violence physique.

La courbe des âges des auteurs est assez proche de celle des violences physiques. Elle commence à augmenter fortement à partir de l'âge de 14-15 ans et se maintient à un haut niveau jusqu'à l'âge de 31-32 ans. Ensuite elle décline lentement jusque vers l'âge de 45 ans, plus fortement passé cet âge. Au final, on remarque là encore que les mineurs ne représentent que 9,2% des auteurs de ces violences verbales, et que les mineurs de moins de 14 ans sont moins nombreux que les adultes de plus de 60 ans.

Graphique 47 : l'âge des auteurs de menaces

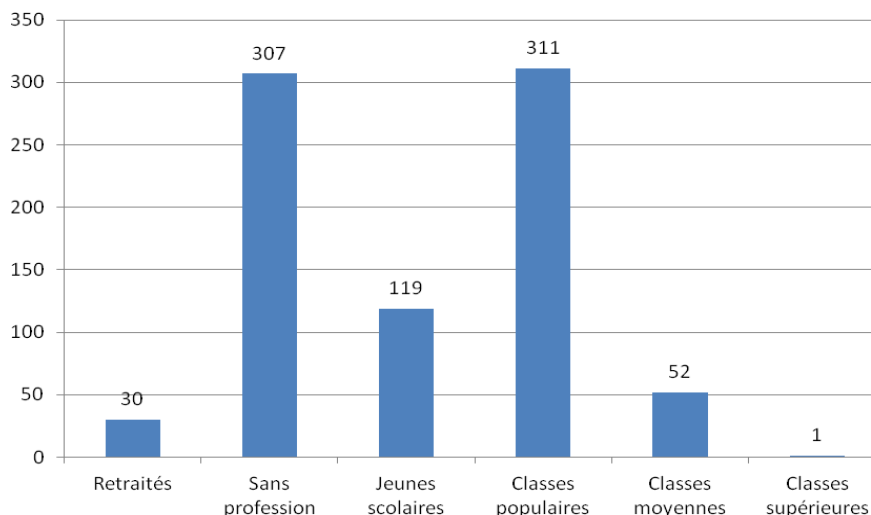


Source : ministère de l'Intérieur, DDSP 13, calculs du chercheur

Concernant à présent le milieu social des auteurs de menaces, nous retrouvons une fois de plus la surreprésentation des classes populaires et l'absence des classes supérieures. Une fois écartées les personnes dont la profession n'est pas renseignée dans les procédures et les retraités dont on ignore la profession antérieurement exercée, les ouvriers, employés et artisans-commerçants représentent en effet près de 40% de l'ensemble. Et si l'on y ajoute les personnes sans profession, l'on parvient au total de

78,2% de l'ensemble. Le reste est constitué principalement par les jeunes scolarisés (lycéens et collégiens, puis étudiants).

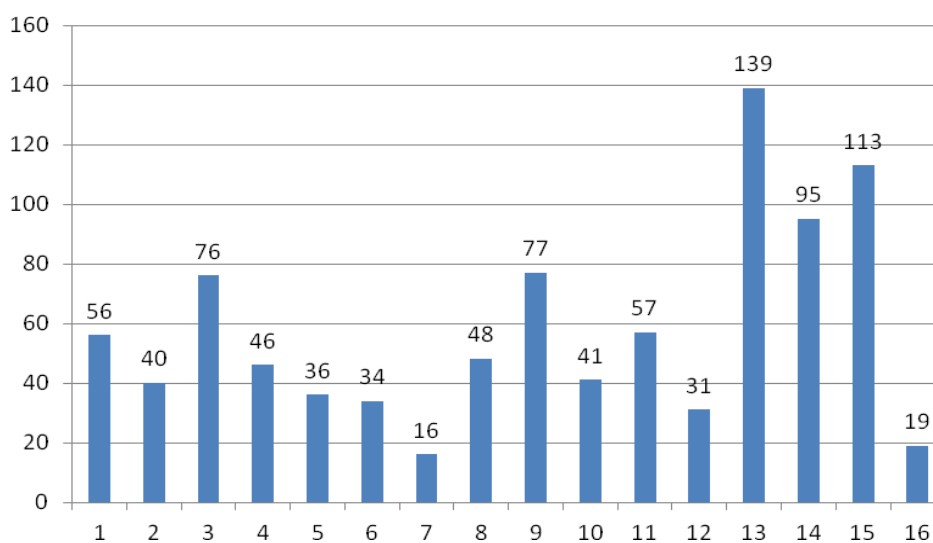
Graphique 48 : la catégorie social des auteurs de menaces (n= 820)



Source : ministère de l'Intérieur, DDSP 13, calculs du chercheur

Intéressons-nous à présent au lieu de résidence des auteurs. 100% de ceux dont l'adresse est renseignée habitent en France, 96% résident dans les Bouches-du-Rhône et 91% habitent Marseille même. Là encore, il s'agirait donc d'une délinquance locale.

Graphique 49 : l'arrondissement de résidence des auteurs de menaces (n=924)



Source : ministère de l'Intérieur, DDSP 13

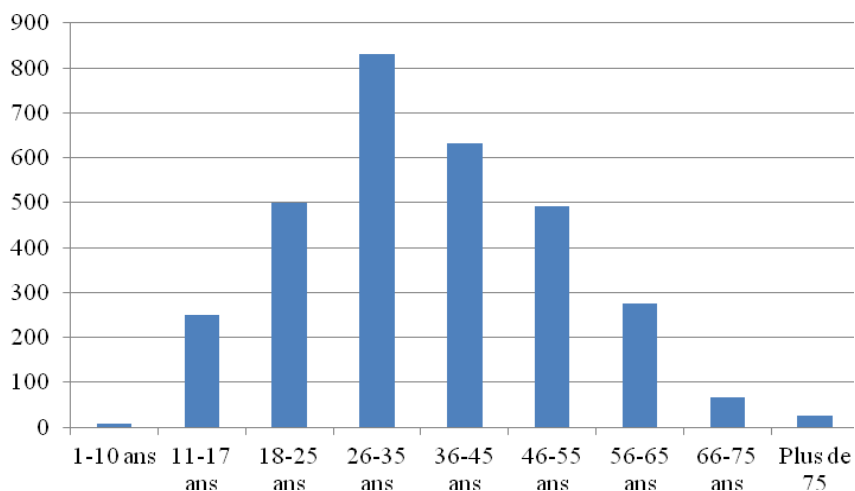
Au sein de la ville, la localisation précise confirme à nouveau le poids relatif des

« quartiers nord » (13ème, 14ème et 15ème arrondissements) qui représentent 36,5% de l'ensemble. *A contrario*, 63,5% des auteurs habitent donc ailleurs dans Marseille, notamment dans le 9ème, le 3ème, le 11ème et le 1er arrondissements (graphique n°49).

4.3.2. Les victimes de menaces

Ici le rapport hommes/femmes est équilibré. On trouve en effet 51% de femmes et 49% d'hommes, lors même qu'il y a 52,7% de femmes dans l'ensemble de la population marseillaise, et encore 51,8% dans la tranche d'âge des 30-44 ans qui est ici la plus concernée. En pourcentage, les 26-45 ans constituent près de la moitié (47,4%) du total des victimes de menaces (graphique n°50).

Graphique 50 : l'âge des victimes de menaces en général (n= 3 087)



Source : ministère de l'Intérieur, DDSP 13, calculs du chercheur

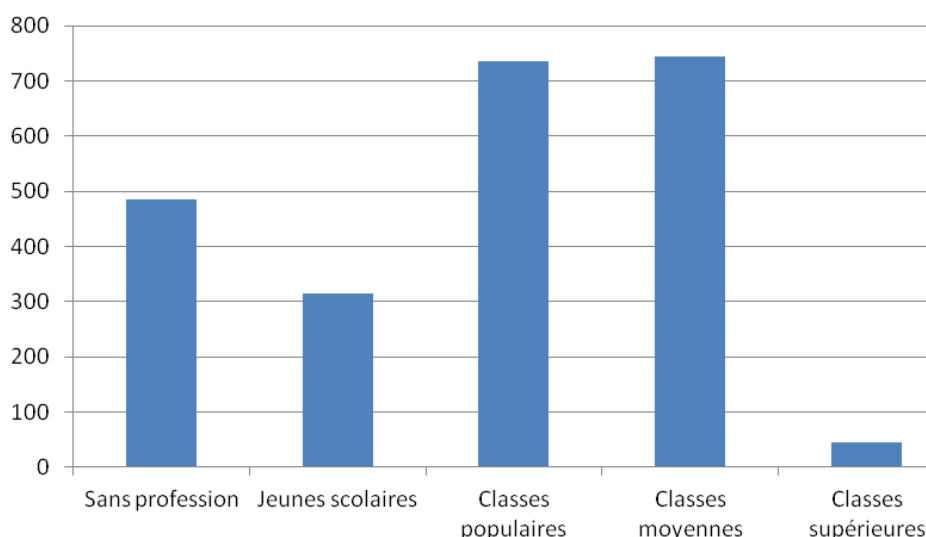
Parmi les 3 180 victimes de menaces, 335 (soit 10,5%) l'ont été du fait de leur conjoint. Le premier type de conflit que révèle cette victimation est donc le contentieux conjugal. Mais l'analyse permet d'en entrevoir d'autres.

En effet, l'examen des professions des victimes de menaces (renseignée dans 77,5% des procédures) diffère en bonne partie de celle des violences physiques (graphique n°51)³². Certes, on retrouve ici la quasi absence des classes supérieures (1,9% de l'ensemble des victimes), la forte présence des personnes se déclarant sans profession (20,7%) et le cas

³² Dans les calculs qui suivent, outre les 718 cas non renseignés, nous avons à nouveau exclu les 109 retraités dont la profession antérieure est inconnue. Nous avons par ailleurs retrouvé certains des problèmes de catégorisation déjà signalés à propos des violences physiques, en particulier s'agissant du partage entre classe populaire et classes moyenne.

des jeunes scolarisés (13,4%), principalement des étudiants. Toutefois, le partage des deux petits tiers de victimes restant entre classes populaires et classes moyennes n'est *pas du tout le même que dans le cas des violences physiques*. Ici, les deux ensembles s'équilibrent avec même une très légère prédominance des classes moyennes par rapport aux classes populaires (33% contre 31%). Et ceci se comprend mieux à l'analyse du type précis de professions, que les salariés concernés relèvent de l'une ou l'autre de ces deux classes (tableau 7 page suivante).

Graphique 51 : la catégorie sociale des victimes de menaces (n= 3 087)



Source : ministère de l'Intérieur, DDSP 13, calculs du chercheur

On constate, globalement, que les victimes de menaces sont dans près d'un tiers des cas des représentants sinon des administrations du moins des institutions (tableau 7). A certains égards, nombre d'entre eux sont aussi des agents du contrôle social. C'est bien entendu le cas des représentants des forces de l'ordre et des agents de contrôle des transports en commun qui représentent à eux deux la moitié de ce sous-ensemble. S'y ajoutent quelques inspecteurs des impôts. Mais on constate ensuite que les professions médicales et les professions éducatives et sociales sont également très touchées. A chaque fois, ce sont les représentants de ces institutions qui agissent au quotidien au contact des populations, qui sont concernés : gardiens de la paix chez les policiers, chauffeurs et contrôleurs de la RTM chez les transporteurs, aides-soignants, infirmiers et auxiliaires de santé chez le personnel soignant, enseignant dans l'Éducation nationale, éducateurs pour les travailleurs sociaux.

Tableau 7 : les représentants des administrations parmi les victimes de menaces

	Nombre	% dans ce sous-ensemble (n=712)	% dans l'ensemble (n=2 353)
Agents de sécurité	272	38,2	11,6
<i>Dont policiers nationaux</i>	146		
<i>Dont agents de sécurité privée</i>	45		
<i>Dont surveillants de prison</i>	39		
<i>Dont policiers municipaux</i>	16		
<i>Dont militaires</i>	11		
<i>Dont magistrats</i>	6		
<i>Dont autres</i>	9		
Personnel soignant	145	20,4	6,2
<i>Dont aides-soignants</i>	35		
<i>Dont infirmiers</i>	27		
<i>Dont agents de service hospitaliers</i>	20		
<i>Dont médecins</i>	17		
<i>Dont auxiliaires de vie</i>	12		
<i>Dont autres</i>	34		
Agents des transports en commun	89	12,5	3,8
<i>Dont RTM</i>	52		
<i>Dont SNCF</i>	14		
<i>Dont autres</i>	23		
Personnel de l'éducation nationale	75	10,5	3,2
<i>Dont enseignants</i>	44		
<i>Dont directeurs d'établissements scolaires</i>	21		
<i>Dont assistantes maternelles</i>	10		
Travailleurs sociaux	63	8,8	2,7
<i>Dont éducateurs</i>	28		
<i>Dont assistantes sociales</i>	19		
<i>Dont autres</i>	16		
Pompiers	32	4,5	1,4
Autres agents administratifs	36	5,1	1,5
<i>Dont ministère de l'économie et des finances</i>	6		
Total	712	100	30,4%

Source : ministère de l'Intérieur, DDSP 13, calculs du chercheur

Pour le reste, l'analyse des professions des victimes de menaces fait ressortir deux sous-ensembles significatifs. Le premier (qui pèse environ 7% de l'ensemble des menaces) regroupe les professions économiques et financières (gérants de sociétés ou magasins, vendeurs et commerciaux, artisans et commerçants, comptables) ce qui laissent supposer qu'un nombre important de menaces découlent de litiges de ce type. Le deuxième sous-ensemble significatif (qui ne pèse cependant qu'environ 3,5% de l'ensemble des menaces) regroupe ce que nous appellerons des « professions de guichet » telles que les agents de La Poste, les guichetiers des banques, les caissiers des grands magasins, les

concierges et réceptionnistes, les agents d'accueil divers. Le reste est en quantité négligeable, même si un petit nombre de chauffeurs, livreurs et autres taxis signalent les conséquences probables de quelques litiges entre automobilistes.

4.3.3. Les lieux des menaces

Où les menaces se sont déroulées. Nous avons vu que les violences physiques s'exerçaient principalement dans et autour les habitations privées puis sur la voie publique, loin devant les commerces, les transports et les établissements scolaires, notamment. Les menaces présentent des différences (tableau 8). Tout d'abord, à l'exception du 1er arrondissement et dans une moindre mesure du 15ème, elles sont plus clairement encore liées aux lieux privés de résidence qu'à l'espace public. Les domiciles et leurs abords totalisent en effet 35,5 % de ces lieux de menaces, devant la voie publique (30,4 %). Viennent loin derrière les commerces de tous types (inclus ici les bars et restaurants). Les parkings ont ici disparu du tableau car ils sont des lieux trop rares pour ces menaces. Les établissements scolaires et leurs abords pèsent en revanche pour 5% du total, suivis de près par les transports en commun (notamment dans le 1er arrondissement en raison de la présence de la gare centrale) et par les lieux de soin (hôpitaux, cliniques, centres de soins, etc.), plus loin par les lieux d'accueil des publics précaires (prisons, foyers, etc.). En outre, on notera que les lieux institutionnels (notamment les palais de justice et les commissariats) pèsent plus de 2% du total et que les lieux de travail surgissent aussi dans ce classement alors qu'ils étaient quasiment absent dans l'analyse des lieux des violences physiques. Enfin, notons que les menaces s'effectuent dans certains cas par téléphone ou par Internet (environ 2% des cas).

Au final, les menaces apparaissent comme étant majoritairement un phénomène d'interconnaissance lié aux relations conjugales et familiales (d'autant que l'analyse séparée de la circonstance aggravante de conjoint indique que près de 20% des menaces prononcées sur des lieux autres que les domiciles et leurs abords, notamment sur la voie publique, sont en réalité des affaires conjugales), aux relations de voisinage, aux établissements scolaires, aux relations de travail et à ce qu'on pourrait qualifier de relations d'infortune. Viennent ensuite des situations de conflits divers surgissant sur la voie publique, dans les commerces, dans les transports en commun, dans des lieux de santé ou des lieux institutionnels.

Tableau 8 : les types de lieux des menaces sur l'ensemble de la commune

	Effectifs	Pourcentages
Voie publique	550	30,4 %
Domiciles	469	25,9 %
Abords des domiciles	174	9,6 %
Commerces, bars, restaurants...	109	6 %
Établissements scolaires et abords	90	5 %
Transports en commun et gares	83	4,6 %
Lieux de santé	78	4,3 %
Lieux d'accueil publics précaires	69	3,8 %
Lieux de travail	41	2,3 %
Lieux institutionnels	39	2,2 %
<i>Autres types de lieux</i>	106	5,9 %
Total	1 808	100

Source : ministère de l'Intérieur, DDSP 13, calculs du chercheur

4.4. Les vols sur les particuliers

Nous avons voulu ici approfondir la question des vols sur les particuliers, qu'ils soient commis dans des lieux publics comme dans des lieux privés, et qu'ils soient commis avec ou sans violence (sachant que près de 80% de ces vols ont été commis *sans violence*). En effet la frontière entre les types de lieux est mince. Les lieux privés dont il est ici massivement question ne sont pas les domiciles mais bien plutôt les bars et restaurants et les commerces, mais aussi les wagons de trains ou de tramways comme les bus et les métros, tous lieux qui sont considérés dans la statistique policière comme privés puisque gérés par des sociétés privées. Il s'agit pourtant de lieux ouverts au public, où l'on retrouve généralement le même anonymat, parfois les mêmes phénomènes de flux et de foule que dans la rue.

En outre, si l'on additionne ces trois sous-ensemble de faits (correspondant à nos indicateurs 3, 5 et 9), il s'agit dès lors du premier type de délinquance constaté par la police nationale à Marseille (représentant 19 336 faits constatés soit 28,4% du total des faits que nous avons rassemblés dans nos dix indicateurs). D'où l'importance des détails donnés ci-dessous.

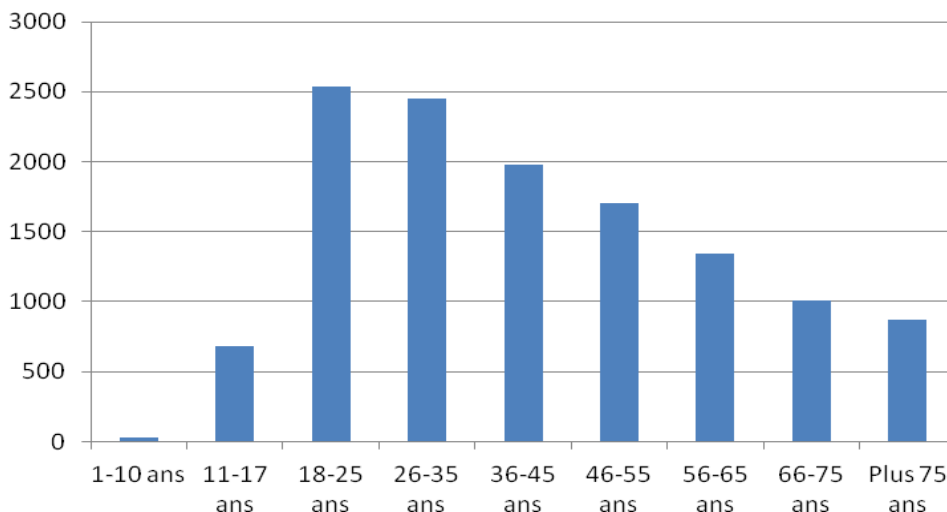
4.4.1. Les victimes de vols simples dans les lieux publics

Si les vols sont trop peu souvent élucidés pour que l'on puisse analyser le profil de leurs auteurs, les procédures renseignent en revanche sur leurs victimes. Et on constate ici un

partage des sexes qui, à nouveau, correspond *grosso modo* à celui de l'ensemble de la population marseillaise : 52,2% de femmes, 47,8% d'hommes.

Concernant la répartition par âge, le graphique n°52 montre que les victimes de vols dans les lieux publics sont presque toutes majeures (dans plus de 94% des cas). Il s'agit surtout de jeunes majeurs : plus de 55% ont entre 18 et 45 ans. *A contrario*, les personnes âgées de plus de 65 ans ne représentent qu'un peu moins de 15% de ces victimes.

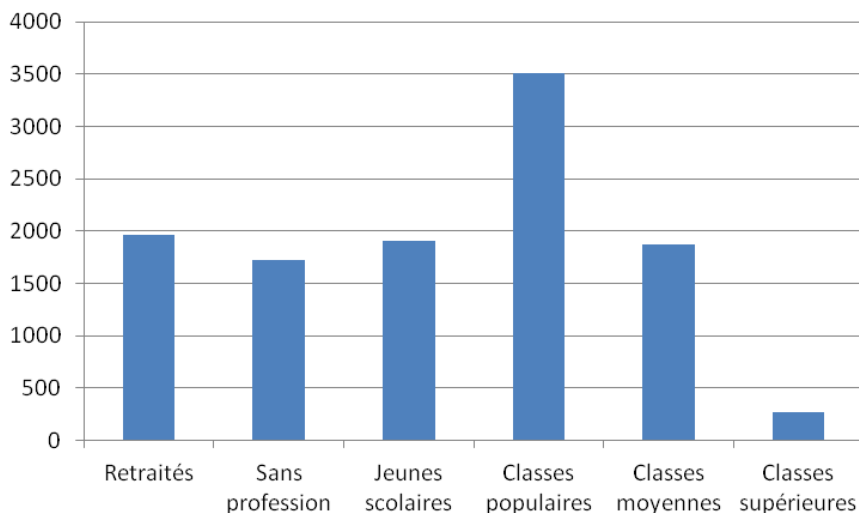
Graphique 52 : la répartition par âge des victimes de vols dans les lieux publics



Source : ministère de l'Intérieur, DDSP 13, calculs du chercheur

Quant aux catégories sociales auxquelles appartiennent ces victimes, il s'agit encore et toujours avant tout des classes populaires qui pèsent à elles seules plus de 31% de l'ensemble, près de 47% si l'on y ajoute les personnes sans profession. Toutefois, l'on voit sur le graphique n°53 que cette victimation est beaucoup plus partagée socialement que ne l'étaient les violences physiques et verbales. Viennent ensuite les retraités et les étudiants, puis les classes moyennes parmi lesquelles beaucoup d'enseignants, de personnel soignant et de gérants de commerce.

Graphique 53 : la catégorie sociale des victimes de vols dans les lieux publics



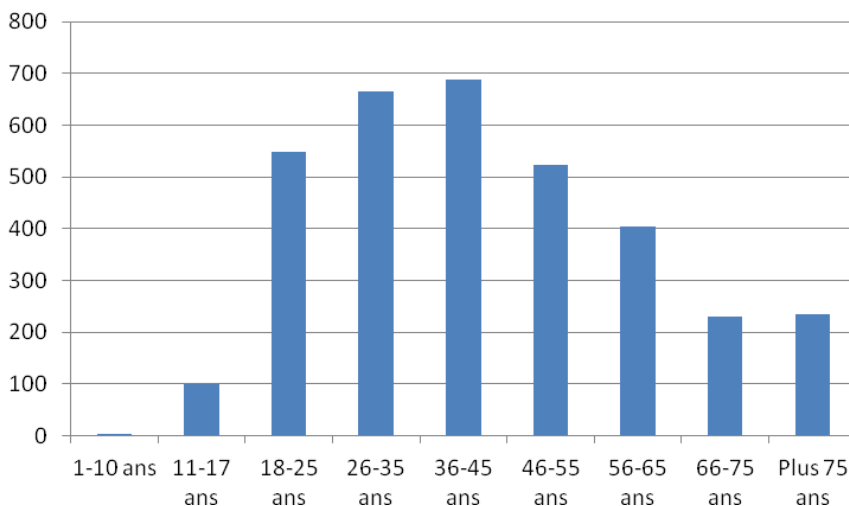
Source : ministère de l'Intérieur, DDSP 13, calculs du chercheur

4.4.2. Les victimes de vols simples dans les lieux privés

Il y a ici autant d'hommes que de femmes parmi les victimes, donc proportionnellement un peu plus souvent des hommes puisque ceux-ci - nous l'avons vu - sont globalement moins nombreux parmi les habitants de Marseille.

Du côté de la répartition par âges, l'on retrouve un phénomène touchant essentiellement les jeunes adultes mais qui sont ici un peu plus âgés dans le cas des victimes de vols dans les lieux publics (graphique n°54).

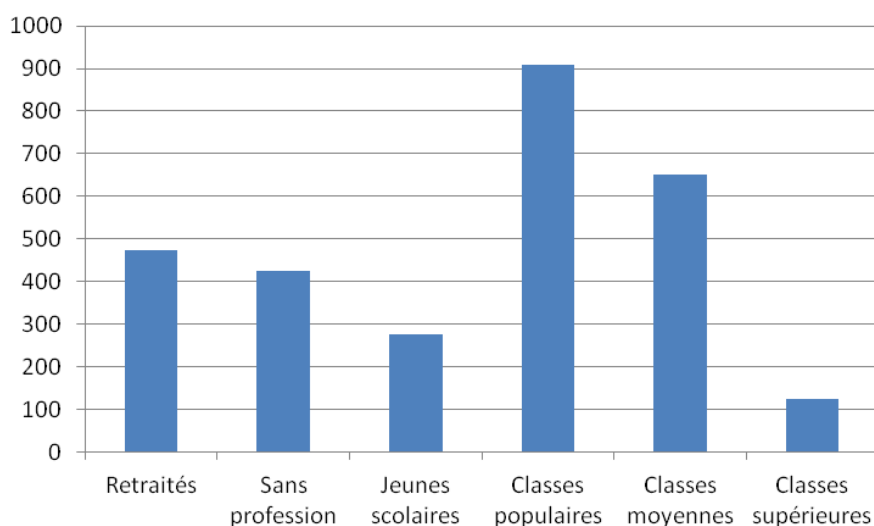
Graphique 54 : la répartition par âge des victimes de vols dans les lieux privés



Source : ministère de l'Intérieur, DDSP 13, calculs du chercheur

Les professions des victimes de vols simples sur particuliers dans lieux privés diffèrent peu du type de vols précédent. Après les classes populaires et à côté des personnes sans profession, viennent ensuite les classes moyennes (enseignants, personnel médical, gérants de commerces et sociétés...) et les retraités (près de 20% de l'ensemble des victimes), assez loin devant les jeunes scolarisés (surtout des étudiants) et les classes supérieures (quelques chefs d'entreprise, quelques avocats, quelques médecins spécialisés).

Graphique 55 : la catégorie sociale des victimes de vols dans les lieux privés



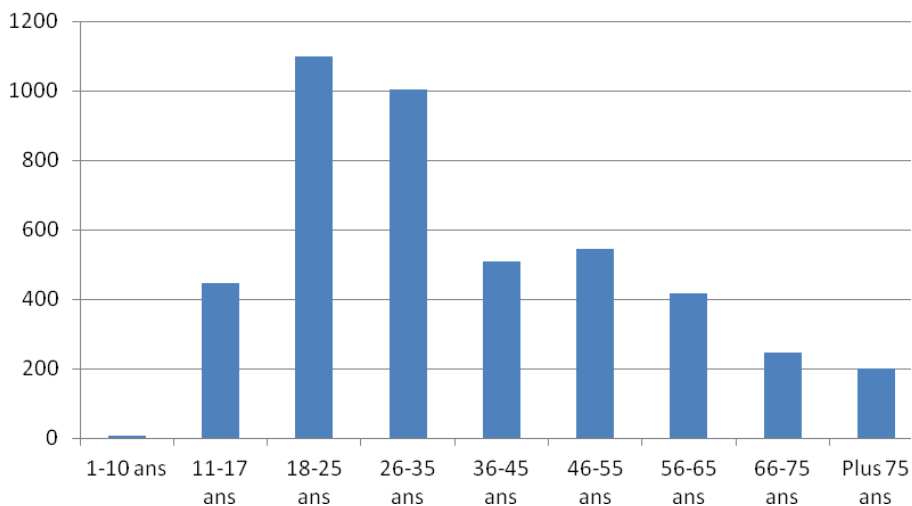
Source : ministère de l'Intérieur, DDSP 13, calculs du chercheur

4.4.3. Les victimes de vols avec violence

Les victimes de vols avec violence sont des femmes dans 53% des cas, des hommes dans 47%. A nouveau, les femmes ne sont donc pas surreprésentées au regard de leur poids dans l'ensemble de la population marseillaise.

La répartition par âge (graphique n°56) est un peu différente de celle des vols sans violence : les victimes sont globalement plus jeunes. Certes, environ 90% d'entre elles sont majeures, mais elles sont néanmoins surreprésentées parmi les jeunes majeurs. Une petite moitié (47%) est en effet âgée de 18 à 35 ans. Les effectifs chutent passé cet âge. Enfin, les personnes âgées de plus de 65 ans ne représentent que 10% de l'ensemble des victimes. Loin du stéréotype de « la mamie agressée pour se faire voler son sac », l'on voit donc que les vols avec violence concernent donc avant tout les jeunes adultes.

Graphique 56 : la répartition par âge des victimes de vols avec violence (n=4468)

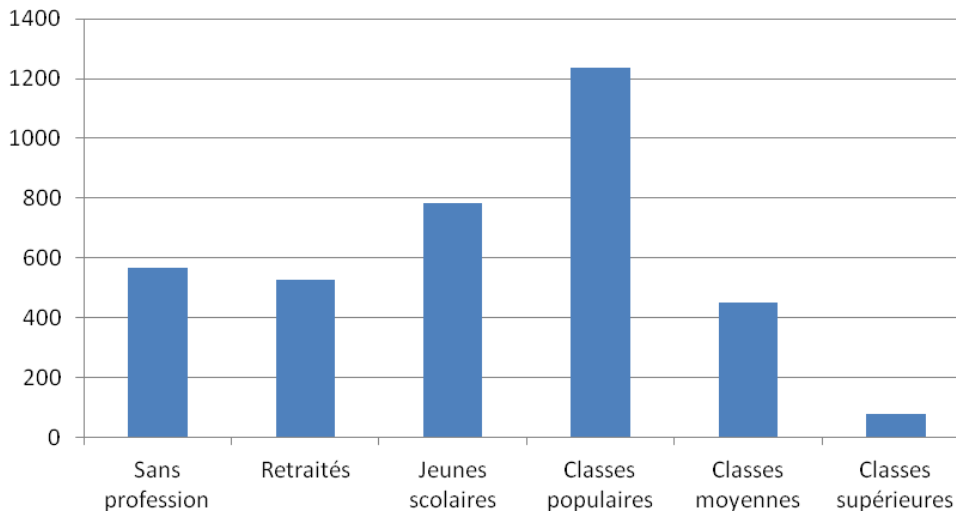


Source : ministère de l'Intérieur, DDSP 13, calculs du chercheur

L'analyse des catégories sociales d'appartenance des victimes de vols avec violence fait à nouveau ressortir un phénomène essentiellement populaire, plus populaire que les vols sans violence. Ici, les classes populaires et les personnes sans profession représentent la moitié des victimes (49,5%). Viennent ensuite non pas les classes moyennes (et encore moins les classes supérieures, quasiment absentes) mais les jeunes scolarisés. Ces derniers constituent 21,6% de l'ensemble des victimes de vols violence, sachant qu'il s'agit surtout des étudiants (14,5% de l'ensemble des victimes de vols avec violence à eux seuls).

A l'examen du détail des professions et de leurs types, on note enfin une concentration des vols avec violence sur les agents des commerces (gérants, vendeurs, commerciaux et commerçants) ; sur les personnels de soins (infirmiers, aides-soignants, auxiliaires de vie et de soins, médecins, pharmaciens, etc.) et enfin, loin derrière, sur les chauffeurs et livreurs dont on imagine l'exposition sur la voie publique (au même titre du reste que les agents d'entretien également bien représentés).

Graphique 57 : la catégorie sociale des victimes de vols avec violence (n=3 639)

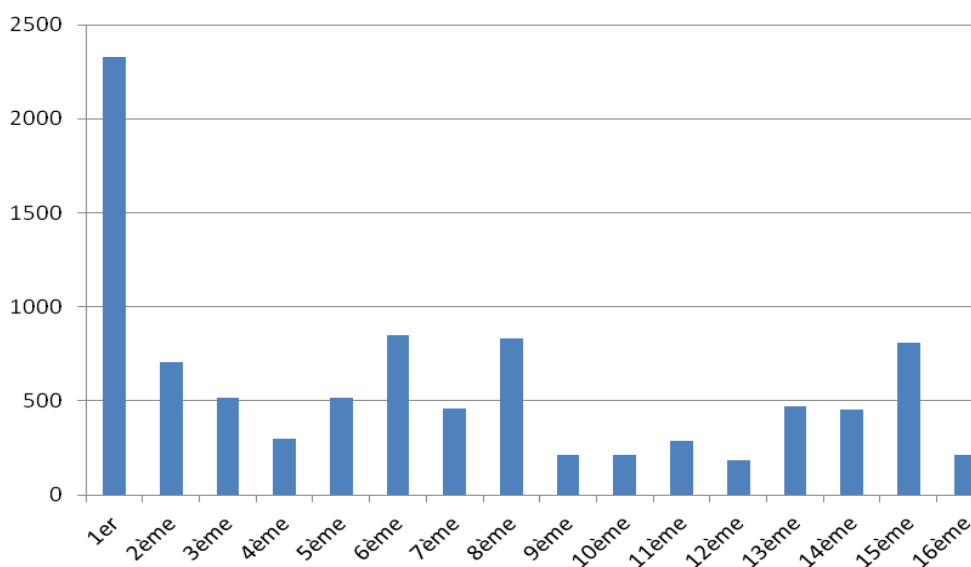


Source : ministère de l'Intérieur, DDSP 13, calculs du chercheur

4.4.4. Les lieux des vols

Le graphique n°58 présente d'abord la répartition des vols sans violence selon les différents arrondissements de la ville. On y vérifie la prédominance du 1er arrondissement, qui représente à lui seul un quart du total des vols constatés dont le lieu précis est connu. Suivent dans l'ordre le 6ème, le 8ème, le 15ème et le 2ème arrondissements.

Graphique 58 : la répartition des vols simples sur particuliers par arrondissements (effectifs)



Source : ministère de l'Intérieur, DDSP 13.

Sur les 2 327 faits constatés commis dans le **1er arrondissement** et dont l'emplacement exact est connu, près de 40% ont été commis sur la voie publique, dans la rue, sur une place, sur un quai, lors d'un marché, etc. Ce sont ensuite les moyens de transports qui constituent un lieu privilégié pour les voleurs avec, dans l'ordre, la gare, les trains, les métros, les bus puis les tramways, le tout représentant environ 20% des faits connus. Viennent immédiatement derrière les gares, stations de métros et de tramway, arrêt de bus, (ces lieux constituent plus de 14% du total connu). Suivent les bars, les restaurants et les discothèques qui pèsent environ 13%. Arrivent enfin les magasins divers et variés. Le reste est anecdotique. Au total, *la voie publique et les transports en commun sont les lieux de près de 75% des vols sur les particuliers dans le 1er arrondissement.*

Le **6ème arrondissement** arrive loin derrière le 1er, avec environ 9% des faits étudiés. Cette fois-ci, c'est plus de la moitié des faits constatés (environ 52%) qui ont été commis sur la voie publique. Les transports en commun (et leurs arrêts/gares/quais, etc.) ne pèsent plus ici qu'environ 17% des faits commis. Comme dans le 1er arrondissement, la part des bars, restaurants et discothèques est d'environ 13%. Suivent ensuite également les commerces (qui sont moins souvent des grandes surfaces ou des centres commerciaux).

Le **8ème arrondissement** présente des singularités importantes et une dispersion plus importante des vols. La voie publique entendue au même sens que dans les deux précédents arrondissements (les rues, trottoirs et places publiques) ne pèse plus que 26%. Ici arrivent ensuite les plages où ont lieu environ 15% de ces vols (davantage même si on y ajoute une partie des parkings attenants), les parcs et le stade vélodrome qui pèsent près de 4% chacun. La part des transports en commun (et leurs arrêts/gares/quais, etc.) est également réduite, avec seulement 11% des vols. De même que celle des restaurants, bars et discothèques qui ne représentent que 7% des lieux de vols. Enfin, un lycée et un hôpital surgissent également comme lieux de vols.

Le **15ème arrondissement** apparaît également comme très spécifique. Certes, la voie publique retrouve une importance majeure avec près de 42% du total des vols commis dont la localisation précise est connue. On note toutefois une spécificité relative qui est l'importance des vols commis sur les marchés, principalement le marché aux puces. Ces marchés représentent à eux seuls plus de 17% des lieux où ces vols sont commis. *A contrario*, les transports en commun (et leurs arrêts/gares/quais, etc.) ne représentent que 13% du total des lieux de vols. Autre spécificité : ce ne sont pas les bars, restaurants et

discothèques qui arrivent ensuite mais les commerces, avec notamment les centres commerciaux (on suppose qu'il s'agit principalement du Merlan), mais aussi des stations-service, des banques et des distributeurs de billets en plus grande quantité qu'ailleurs. L'hôpital et quelques établissements scolaires figurent également dans la liste.

Enfin, dans le **2ème arrondissement**, nous retrouvons cette fois-ci la voie publique pesant plus de 42% dans l'ensemble des types de lieux où ces vols ont été commis. Les transports en communs (et leurs arrêts/gares/quais, etc.) ne représentent eux qu'environ 12% du total. La spécificité vient ensuite ici du fait que les salles de concert ou de spectacle (on présume qu'il s'agit notamment du Silo) pèsent plus de 13% dans le total de l'arrondissement, tandis que la part des restaurants, bars et discothèques est réduite (environ 6% des lieux). Viennent ensuite les centres commerciaux et les commerces. Enfin on note pour la première fois l'apparition des musées, pour des quantités de vols toutefois presque négligeables.

Concernant maintenant les vols avec violence, nous avons vu qu'ils étaient les plus fréquents dans les 1er, 3ème, 8ème, 15ème et 13ème arrondissements. Sur les 1 550 faits constatés et localisés dans ces 5 arrondissements, *80% ont eu lieu sur la voie publique*, c'est-à-dire principalement dans les rues, plus rarement dans des parcs, jardins, places, plages (dans le 8ème arrondissement, mais avec une seule dizaine de cas sur la période étudiée), parfois un peu plus à l'occasion des marchés (notamment dans le 15ème arrondissement et surtout avec le marché aux puces). Ensuite, environ 7% de ces vols avec violence ont eu lieu dans les transports en commun, principalement la gare Saint-Charles dans le 1er arrondissement, surtout les arrêts de bus et stations de métro dans les autres arrondissements. Tous les autres lieux de commission de ces vols sont rares. Les commerces ne pèsent qu'un peu plus de 2% de l'ensemble, avec essentiellement des petits commerces, quelques centres commerciaux et des stations-service. Les entrées et sorties des banques et les distributeurs automatiques de billets sont également les lieux d'une trentaine de ces vols sur les 12 mois étudiés, soit à nouveau 2% de l'ensemble. Enfin, les parkings - lieux d'un imaginaire de la violence important - ne pèsent eux-aussi que 2% de l'ensemble. Les quelques dizaines de faits restants ont lieu dans des entrées d'immeuble, des salles de spectacle, des bars ou encore aux abords d'établissements scolaires. Quasiment aucun de ces vols n'a été commis au sein d'un domicile ou d'un bureau d'entreprise.

Au final, c'est donc le fait d'avoir été commis sur la voie publique qui particularise le plus les vols avec violence dans l'ensemble des vols commis sur les particuliers.

4.4.5. Les objets volés

Tableau 9 : les types de biens volés dans les différentes catégories de vols sur les particuliers (en %)

	Vols simples dans lieux publics	Vols simples dans lieux privés	Vols avec violence
Documents	37,5	31,5	24
Moyens de paiement	25	23	18,5
Multimédias	18	16	30
Objets divers	17	28	26
<i>Autres</i>	<i>2,5</i>	<i>1,5</i>	<i>1,5</i>
Total	100	100	100

Source : ministère de l'Intérieur, DDSP 13, calcul du chercheur.

Concernant les vols sans violence dans des lieux publics, 37,5% des biens volés sont des documents divers, qui sont constitués d'abord par les documents d'identité (carte nationale d'identité et passeport), puis par les cartes vitales, les permis de conduire et carte grise, enfin les titres de transport. Viennent ensuite les moyens de paiement, dans l'ordre : cartes bancaires, argent liquide et chéquiers. Le tout pèse pour 25% du total. En troisième position arrivent les objets multimédias (18% du total), parmi lesquels 81% sont des téléphones portables, loin devant les ordinateurs portables et tablettes divers, puis les appareils photo et les caméscopes. Viennent enfin tous les objets divers que les personnes transportent sur elles dans la rue : portefeuilles, clefs, sacs à main, bijoux, maroquinerie, vêtements et lunettes pour l'essentiel. A noter également que près de 7% de ces vols simples dans des lieux publics sont des vols de vélos.

Concernant à présent les vols sans violence dans des lieux privés, l'on retrouve les mêmes choses mais dans un ordre différent. Viennent d'abord les documents (31,5% de l'ensemble de ces vols, dans le même ordre que les vols précédents pour le détail des objets volés), en second lieu les objets divers (28% de l'ensemble, d'abord des bijoux puis des clefs, des portefeuilles, des vélos et des vêtements divers), en troisième position les moyens de paiement (23% de l'ensemble, essentiellement ici des cartes bancaires) et en dernier les objets multimédias (16% de l'ensemble dont 57% de téléphones portables).

Concernant enfin les vols avec violence, l'on retrouve tous les objets déjà vus dans les

vols sans violence mais la hiérarchie des biens volés est encore différente. D'abord, 30% des biens volés sont des objets multimédias, parmi lesquels 83% sont des téléphones portables. *Le vol de téléphones portables demeure ainsi, et de loin, le premier type de vol avec violence et ce qui le caractérise le plus.* Viennent ensuite les ordinateurs portables et tablettes divers, puis les appareils photo et les caméscopes. On notera que les lecteurs MP3, qui firent fureur au début des années 2000, ont quasiment disparu de ces vols.

Après ces objets multimédias, viennent tous les objets divers que les personnes transportent sur elles dans la rue (26% du total), dans l'ordre : bijoux, clefs, sacs à main, portefeuilles, maroquinerie, vêtements et lunettes pour l'essentiel. Viennent ensuite les vols de documents divers (24% du total des biens volés), qui sont constitués d'abord par les documents d'identité (carte nationale d'identité et passeport), puis par les cartes vitales, les permis de conduire et carte grise, enfin les titres de transport. En dernière position arrivent les moyens de paiement, dans l'ordre : cartes bancaires, argent liquide et chéquiers. Le tout pèse pour 18,5% du total.

Conclusions

La statistique de police et de gendarmerie n'est pas un recensement de l'activité délinquante, ainsi qu'on l'a rappelé en détail dans l'introduction de ce texte. Sauf dans les très rares cas où des chercheurs ont pu réaliser localement des enquêtes de victimation³³, cette statistique administrative demeure toutefois le seul outil à disposition des partenariats locaux de sécurité et de prévention. Trop souvent, ces partenariats sont toutefois loin de fonctionner efficacement et conduisent à des effets de rétention d'information de la part de nombreux protagonistes³⁴. De telle sorte que ce travail sur les statistiques de police apparaît comme une première que l'on assume comme un essai très imparfait mais aussi reproductible et perfectible. Au-delà des informations précises qu'il apporte, notamment en terme de spatialisation des formes de petite et moyenne délinquances qui touchent le plus la population dans la vie quotidienne (dégradations, vols et cambriolages, violences physiques et verbales), il permet aussi de discuter pour conclure deux propositions générales.

Des petite et moyenne délinquances qui accompagnent les flux de population et les rythmes ordinaires de la vie sociale

Les formes de délinquances qui nous intéressent ici sont essentiellement locales, au sens où elles sont commises essentiellement par des auteurs habitant à Marseille, principalement sur des victimes habitant à Marseille, secondairement sur des victimes habitant d'autres communes des Bouches-du-Rhône mais venant travailler, étudier ou se divertir à Marseille. Par exemple, nous pouvons calculer que, le cas d'Aix-en-Provence mis à part, 10 des 11 communes comptant par exemple le plus de victimes de vols avec violence commis à Marseille font partie des environs immédiats de la ville : Allauch, Aubagne, Plan-de-Cuques, Marignane, La Ciotat, Les Pennes Mirabeau, Vitrolles, La

³³ Comme c'est le cas dans le département des Bouches-du-Rhône où l'Observatoire Régional de la Délinquance et des Contextes Sociaux a réalisé trois enquêtes de ce type entre 2012 et 2014. Cf. L. Mucchielli, E. Raquet (dir.), *Délinquances, police, justice. Enquêtes à Marseille et en région Paca*, Op.cit.

³⁴ Cf. V. Gautron, « La coproduction locale de la sécurité en France : un partenariat interinstitutionnel déficient », *Champ pénal/ Penal Field* [En ligne], 2010, vol. VII (<http://champpenal/revues.org/7719>) ; ainsi que notre analyse dans L. Mucchielli, E. Raquet, *Délinquances, police, justice. Enquêtes à Marseille et en région Paca*, Op.cit., p. 29sqg.

Penne-sur-Huveaune, Septèmes-les-Vallons et Martigues. Au total, les victimes de vols avec violence habitant une autre commune des Bouches-du-Rhône représentent 11,7% de l'ensemble des faits de ce type commis à Marseille sur la période de 12 mois étudiés. Quant aux départements limitrophes, seul le Var se distingue, dans des proportions toutefois très modestes (par exemple avec 1,8% des victimes de vols avec violence). Enfin, souvent posée ces dernières années dans le débat public local, en liaison avec l'augmentation significative de la fréquentation touristique de la ville depuis 2013 (« Marseille, capitale de la culture »), la question de la **victimation des touristes** apparaît ainsi tout à fait mineure au terme des données de cette étude ³⁵.

Que ces délinquances soient locales ne signifie toutefois pas qu'elle soit immobile. Si les violences physiques, les dégradations de biens privés et une large partie des cambriolages sont principalement commis dans la proximité des lieux de résidence, l'ensemble des vols avec ou sans violence accompagnent au contraire les flux de population et épousent largement les rythmes de la vie sociale quotidienne. Ils sont ainsi nettement plus intense en début d'été qu'en hiver (le mois de février apparaissant globalement comme le plus calme de l'année) et surtout beaucoup plus intenses le jour que la nuit, contrairement aux nombreux fantasmes qui circulent à ce sujet (voir l'encadré ci-dessous).

Encadré : le fantasme de la nuit

Contrairement à une représentation très répandue (renvoyant à des peurs multiséculaires), la nuit n'est pas particulièrement dangereuse. Il n'y rode pas des hordes de barbares sortis d'on ne sait où. Dans tous les types de délinquance que nous avons étudié ici, 88 à 95% des faits ont été commis entre 6h du matin et minuit. Inversement, seuls 5 à 12% des faits ont été commis la nuit, entre minuit et 6h du matin. Il s'agit principalement de vols avec ou sans violence et de violences physiques, commis sur la voie publique, et qui sont concentrés dans les secteurs de la ville où l'on trouve le plus de bars, de restaurants et d'établissements de nuit. Il s'agit d'abord du secteur « Opéra » dans le 1er arrondissement, arrondissement qui arrive de loin en tête tant sur les vols avec ou sans violence que sur les violences physiques volontaires commis de nuit. Il s'agit ensuite des secteurs « Rabatau/Le Rouet » et « Plage » dans le 8ème arrondissement.

³⁵ Ainsi, les étrangers ne représentent que 1,1% des vols avec violence, 2,8% des vols simples commis dans des lieux publics et 1,2% des vols commis dans des lieux privés. Notons enfin que, dans l'ensemble, on constate une prédominance des ressortissants des pays de l'Union européenne. Précisons enfin que si nous travaillons bien sur tous les faits commis à Marseille même lorsque les plaintes auraient été enregistrées ailleurs en France, nous ignorons en revanche quelle est la propension des touristes étrangers à porter plainte en cas de victimation.

Enfin, et dans une moindre mesure, il s'agit du secteur « Madrague Ville » dans le 15ème arrondissement. Là encore, on voit donc que la délinquance accompagne bien les rythmes de la vie sociale, du moins ce qu'il en reste durant la nuit. Cette activité de nuit n'est du reste pas fondamentalement différente à celle du jour puisque tous les secteurs que nous venons de lister sont également ceux qui connaissent le plus de victimation durant la journée.

Ces rythmes de la vie sociale quotidienne déterminent en effet des flux de population (intensité de la circulation automobile, des transports en commun et de la circulation piétonne) et des fréquentations de lieux où se concentrent également les occasions de conflits interpersonnelles (donc de violences physiques et de menaces) ainsi que de prédatons économiques (en particulier les vols sur les particuliers, avec ou sans violence). Ainsi, les transports en commun, les marchés, les terrasses des bars et des restaurants, les plages et leurs parkings en saison, les abords du stade Vélodrome ou du Palais des Sports lorsqu'il s'y produit des compétitions, sont-ils autant de lieux qui concentrent les activités tant légales qu'illégales de la vie sociale.

Enfin, c'est également en lien avec ces rythmes ordinaires de la vie sociale que certaines prédatons ont lieu non pas sur les personnes et les objets qu'elles transportent avec elles mais sur les biens qu'elles quittent lorsqu'elles s'en vont travailler (d'où les cambriolages), qu'elles rentrent du travail et s'enferment à leur domicile (d'où les vols de voitures et de deux roues motorisés), ou encore qu'elles ressortent dîner au restaurant ou aller au cinéma (d'où les vols de deux roues motorisés).

Des prédatons économiques liés aux très fortes inégalités sociales

Même si environ 9% d'entre elles ont été commises avec violence, ce sont les atteintes aux biens (ou prédatons économiques) qui dominent ces formes de petites et moyenne délinquance touchant le plus la population marseillaise dans sa vie quotidienne. Et l'analyse de leur répartition géographique et sociale comme de leurs protagonistes suggère un lien fort avec les très fortes inégalités sociales qui structurent le territoire marseillais et dont quelques tableaux résumant les données de l'INSEE ont rendu compte dans la première partie de cette étude.

Les cambriolages sont ainsi fortement localisés aux abords des territoires les plus précarisés du nord comme du centre et du sud de la ville ³⁶, en particulier (mais pas

³⁶ Dans le sud, nous avons insisté sur le 8ème arrondissement mais où nos résultats indiquent qu'une

seulement) dans les enclaves pavillonnaires plus aisées existant dans la plupart des arrondissements et des quartiers. Dans certains arrondissements et certains quartiers, une frontière sociale et mentale oppose dans l'esprit de beaucoup deux sous-ensembles de populations, les voleurs et les nantis. Dans le 13ème arrondissement, par exemple, la division entre le nord (avec ses zones pavillonnaires, son « noyau villageois » et sa technopole Château-Gombert) et le sud (avec ses multiples « cités sensibles » : Corot, les Oliviers, les Cèdres, les Lauriers, La Renaude, Frais Vallon, Le Clos la Rose...) est flagrante. Dans une conversation informelle, un policier de terrain nous glissait à un moment « *c'est un peu comme s'il y avait une opposition entre le nord et le sud, comme entre le bien et le mal* ».

C'est en réalité dans une discussion qui avait démarré sur les vols avec violence que ce verbatim se situe. Et il s'agit de fait d'un autre exemple de ces prédatons économiques commises dans des contextes de très fortes inégalités. Dans ces vols, les victimes ne sont que pour moitié membres des classes populaires. Ici les classes moyennes et par ailleurs les étudiants sont beaucoup plus souvent ciblés par les voleurs et autres « arracheurs » agissant souvent à plusieurs, dans des lieux propices à cette prédation. Ainsi en est-il par exemple des rues situées à proximité des sorties des stations de métro empruntées par les salariés des entreprises ou par les étudiants qui se rendent sur le lieu de leurs études (en particulier le campus universitaire de Saint-Jérôme dans le 13ème arrondissement).

Dans tous ces vols et cambriolages, l'on cherche de l'argent, des bijoux, des téléphones portables et des objets multimédias qui se revendront et ramèneront de l'argent dans un monde qui le répartit d'une façon particulièrement inégale. A Marseille comme ailleurs, beaucoup de jeunes hommes parmi les plus fragiles (familialement, scolairement et au regard des possibilités d'insertion professionnelle) succombent à la tentation de prendre par la ruse ou par la force ces ressources et ces biens qu'ils ne possèdent pas. Le profil de ces jeunes délinquants marseillais a également fait l'objet de l'une de nos publications ³⁷.

analyse similaire pourrait être développée sur le 9ème arrondissement, dans le secteur Les Baumettes/Roy d'Espagne, à proximité des quartiers de la Soude et de la Cayolle.

³⁷ Bibard D., Borrelli C., Mucchielli L., Raffin V., *La délinquance des mineurs à Marseille. 500 jeunes suivis par la Protection Judiciaire de la Jeunesse*, Op.cit.

Bibliographie

- Aubusson de Cavarlay B. (1996), « Les statistiques de police : méthodes de production et conditions d'interprétation », *Mathématiques, informatique et sciences humaines*, 136, p. 39-61.
- Gautron V. (2010), « La coproduction locale de la sécurité en France : un partenariat interinstitutionnel déficient », *Champ pénal/ Penal Field* [En ligne : <http://champpenal/revues.org/7719>].
- Inspection générale de l'administration (2013), *Rapport sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure*, Paris, La Documentation française, 2 tome.
- InterStat (2015), « L'enregistrement des crimes et délits non routiers par la police et la gendarmerie », *Interstats Méthode*, n°2 (www.interieur.gouv.fr/Interstats/Methode).
- Matelly J.-H., Mouhanna C. (2007), *Police. Des chiffres et des doutes*, Paris, Michalon.
- Mucchielli L. (2008), « Le 'nouveau management de la sécurité' à l'épreuve : délinquance et activité policière sous le ministère Sarkozy (2002-2007) », *Champ pénal / Penal Field* [En ligne : <http://champpenal.revues.org/document3663.html>].
- Mucchielli L. (2011), *L'invention de la violence, Des chiffres, des peurs, des faits*, Paris, Fayard.
- Mucchielli L. (2013), *Délinquance et criminalité à Marseille : fantasmes et réalités*, Paris, Fondation Jean Jaurès.
- Mucchielli L. (2015), « Enquêter sur la délinquance. Réflexions méthodologiques et épistémologiques », in M. Boucher (dir.), *Enquêter sur les déviances et la délinquance*, Paris, l'Harmattan, p. 45-73.
- Mucchielli L. (dir.) (2015), *La délinquance des jeunes*, Paris, la Documentation française.
- Mucchielli L., Raquet E. (dir.) (2016), *Délinquances, police, justice. Enquêtes à Marseille et en région Paca*, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence.
- Mucchielli L., Raquet E., Saladino C. et Raffin V. (2014), « La Provence, terre de violence ? Les présupposés culturalistes à l'épreuve de l'analyse statistique », *Déviance et société*, 38 (2), p. 199-225.
- Robert Ph., Zauberman R. (2011), *Mesurer la délinquance*, Presses de Sciences Po.
- Zauberman R., Robert P., Névanen S., Didier E. (2009), « L'acteur et la mesure. Le comptage de la délinquance entre données administratives et enquêtes », *Revue française de sociologie*, 50 (1), p. 31-62.

Annexes

1. Liste des tableaux

Tableau 1 : les douze indicateurs et leur poids relatif dans l'ensemble (p. 7)

Tableau 2 : données de contexte sur des IRIS du 15ème arrondissement (p. 52)

Tableau 3 : données de contexte sur des IRIS du 13ème arrondissement (p. 55)

Tableau 4 : données de contexte sur des IRIS du 14ème arrondissement (p. 59)

Tableau 5 : les types de lieux des violences interpersonnelles sur l'ensemble de la commune (p. 72)

Tableau 6 : les types de lieux des violences conjugales sur l'ensemble de la commune (p. 79)

Tableau 7 : les représentants des administrations parmi les victimes de menaces (p. 84)

Tableau 8 : les types de lieux des menaces sur l'ensemble de la commune (p. 86)

Tableau 9 : les types de biens volés dans les différentes catégories de vols sur les particuliers (p. 94)

2. Liste des cartes

Carte n°1 : le découpage de la circonscription de police de Marseille en arrondissements et secteurs (« polygones ») (p. 10)

Carte n°2 : un exemple de secteur : le polygone n°37 « Belsunce » (p. 11)

Carte n°3 : le secteur n°86 « Rabatau / Le Rouet » (p. 50)

Carte n°4 : le secteur n°13 « Madrague Ville » (p. 53)

Carte n°5 : le secteur n°21 « Saint Just » (p. 56)

Carte n°6 : le secteur n°18 « ZUP n°1 » (p. 58)

Carte n°7 : le secteur n°19 « Bon Secours / Saint Gabriel » (p. 59)

Carte n°8 : les secteurs du 1er arrondissement (p. 62)

Carte n°9 : le secteur n°43 « Belle de Mai » (3ème arrondissement) (p. 65)



Collection « Les rapports de recherche de l'ORDCS »

N°1 (novembre 2013), Bibard D., Borrelli C., Mattina C., Mucchielli L., Sahraoui K., *Trafics et trafiquants de drogues à Marseille*

N°2 (février 2014), Le Goaziou V., *Prévention spécialisée et prévention de la délinquance : liens, obstacles et enjeux*

N°3 (février 2014), Weiss P.O., Mucchielli L., Raquet E., *Victimation et sentiment d'insécurité sur le campus universitaire de Luminy*

N°4 (juillet 2014), Allaria C., Mucchielli L., Raquet E., *Rapport sur le diagnostic local de sécurité, Commune d'Aubagne et de la Penne-sur-Huveaune*

N°5 (octobre 2014), Mucchielli L., Raquet E., Weiss P.O., *Victimation et sentiment d'insécurité sur le campus universitaire Saint-Charles*

N°6 (mars 2015), Allaria C., Raquet E., Weiss P.O., *Evaluation de la "méthode globale" (Zones de sécurité prioritaires)*

N°7 (mars 2016), Allaria C., *La prise en charge des mineures délinquantes par la Protection Judiciaire de la Jeunesse dans les Alpes-Maritimes*

N°8 (juin 2016), Mucchielli L., *La délinquance enregistrée par la Police Nationale sur la ville de Marseille. Essai d'analyse géographique et sociale*

Observatoire Régional de la Délinquance et des Contextes Sociaux
Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme
5 rue Château de l'Horloge
13094 Aix-en-Provence cedex 2

Dépôt légal : 3^{ème} trimestre 2016

ISSN 2271-2054

Directeur de la publication : Laurent Mucchielli